

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982
(102^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

2^e Séance du Jeudi 19 Novembre 1981.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. BERNARD STASI

1. — **Loi de finances pour 1982 (deuxième partie).** — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4004).

Recherche et technologie (suite).

MM. Hermier,
Birraux, Chevènement, ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie ;
Colonna,
Jean-Louis Masson,
Tavernier,
Kléber Haye,
Gilbert Gantler,
M^{me} Sicard,
M. Bassinet.

PRÉSIDENTE DE M. CHRISTIAN NUCCI

M. le ministre d'Etat.

Etat B.

Titre III (p. 4017).

Amendement n° 133 de M. Birraux : MM. Birraux, Charzat, rapporteur spécial de la commission des finances ; le ministre d'Etat. — Rejet.

Adoption du titre III.

Titre IV. — Adoption (p. 4017).

Etat C.

Titre V (p. 4017).

Amendement n° 134 de M. Gilbert Gantler : MM. Birraux, le rapporteur spécial, le ministre d'Etat, Tavernier. — Rejet.
Adoption du titre V.

Titre VI (p. 4017).

Amendement n° 135 de M. Birraux : MM. Birraux, le rapporteur spécial, le ministre d'Etat. — Rejet.

Adoption du titre VI.

Après l'article 92 (p. 4018).

Amendements n° 5, 8, 6 et 7 de M. Jean-Louis Masson : MM. Jean-Louis Masson, le rapporteur spécial, le ministre d'Etat. — Retrait.

Suspension et reprise de la séance (p. 4018).

Temps libre, jeunesse et sports, tourisme.

M. Vouillot, rapporteur spécial de la commission des finances, pour la section commune, le loisir social, l'éducation populaire et les activités en pleine nature.

M. Sainte-Marte, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour le temps libre.

M. Wilquin, rapporteur spécial de la commission des finances, pour la jeunesse et les sports.

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

M. Charles Haby, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour la jeunesse et les sports.

PRÉSIDENTE DE M. CHRISTIAN NUCCI

M. de Préumont, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le tourisme.

M. Bégault, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour le tourisme.

M. Henry, ministre du temps libre.

Mme Avicé, ministre délégué auprès du ministre du temps libre, chargé de la jeunesse et des sports.

M. Abadie, secrétaire d'Etat auprès du ministre du temps libre, chargé du tourisme.

MM. Destrade,
Soisson,
Barnier,
Balmigère.

Renvol de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

L. — **Ordre du jour (p. 4034).**

PRESIDENCE DE M. BERNARD STASI,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1982 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1982 (n^{os} 450, 470).

RECHERCHE ET TECHNOLOGIE (suite).

M. le président. Nous continuons l'examen des crédits du ministère de la recherche et de la technologie.

Ce matin, l'Assemblée a entendu les rapporteurs.

Dans la discussion, la parole est à M. Hermier.

M. Guy Hermier. Monsieur le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie, mesdames, messieurs, le groupe communiste a accueilli avec satisfaction, non seulement le projet de budget de la recherche pour 1982, mais encore la décision du Gouvernement de faire de la recherche scientifique et technologique une grande priorité nationale, en se fixant pour objectif de lui consacrer 2,5 p. 100 du produit intérieur brut en 1985.

Avec le travail engagé à travers les assises régionales et, bientôt, la journée nationale sur la recherche et la technologie, en vue d'aboutir à la discussion et à l'adoption par le Parlement d'une loi de programmation de trois ans, il y a là des orientations et des décisions que nous jugeons positives : elles donnent toute sa dimension, toute sa portée, au projet de budget qui nous est soumis.

Permettez-moi de vous dire d'emblée, monsieur le ministre d'Etat, que notre satisfaction n'a rien de circonstanciel : les communistes, tout au long de ces dernières années, singulièrement Georges Marchais lors de la campagne pour l'élection du Président de la République, ont pris, ainsi que nous aimons à le proclamer, le parti de la science.

Ce ne fut pas toujours chose facile. Il nous a fallu affronter les campagnes obscurantistes des forces du passé. La planète est épuisée, finie ; le progrès est un leurre ; le monde va vers la décadence et la barbarie ; la connaissance est nocive, dangereuse même : ces thèmes, le pouvoir giscardien n'a cessé de les marteler dans le dessein d'accrediter l'idée que le monde est voué au malheur, l'espérance stérile et qu'il n'est d'autre choix que de se résigner à la fatalité.

Dans le même temps, nous avons dû combattre les discours malthusiens qui, sous prétexte de condamner les injustices ou les gâchis du système capitaliste, mettaient en cause la validité même d'un progrès scientifique. Non que nous ayons fait le choix borné de la science en soi, ou que nous la considérons comme une sorte de « remède-miracle » contre la crise ; mais, selon nous, la science est un atout pour les hommes, un des instruments du progrès.

C'est dire que le développement des possibilités scientifiques et humaines considérables de notre temps est indissolublement lié à des choix sociaux fondamentaux, à des choix de société. En un mot, science et progrès social, progrès humain vont du même pas historique. Et c'est dans les périodes d'essor démocratique que la France s'est pour l'essentiel constituée en grande nation scientifique !

La première mobilisation scientifique pour de grands projets nationaux a été celle des savants par la Convention. Le premier ministère de la recherche scientifique a été créé par le Front populaire. Le C. N. R. S., le C. E. A., l'O. N. E. R. A. ont vu le jour à la Libération. Et nous n'oublions pas qu'avec la venue du général de Gaulle au pouvoir, une certaine idée de la France et la nécessité pour le grand capital de relever les défis du socialisme, ont permis un effort relativement soutenu en faveur de la recherche.

Mais, depuis le début des années 70, c'est, au contraire, le temps du déclin : affaiblissement constant de la part du produit intérieur brut consacré à la recherche, abandon de secteurs de pointe et renoncement à de grands programmes, tentative pour détruire la cohérence des grands secteurs publics, tarissement de l'emploi scientifique et vieillissement des équipes, dépendance accrue à l'égard de l'étranger, telles sont quelques-unes des conséquences de la politique conduite par la droite et le patronat qui ont placé notre pays loin derrière les Etats-Unis, la

République fédérale d'Allemagne ou le Japon, en matière de recherche.

C'est dire la force de l'espérance — née de la victoire du printemps dernier — en une rupture profonde avec ces orientations désastreuses et en un véritable renouveau de la recherche et de la technologie françaises. C'est le choix, un choix d'avenir, qu'a fait le Gouvernement.

Naturellement, nous mesurons l'ampleur des handicaps engendrés par dix années de sacrifice de notre recherche. Il faudra du temps et des efforts soutenus, nous le savons, pour les surmonter. Votre projet de budget, monsieur le ministre d'Etat, va dans ce sens et nous nous en réjouissons.

A cet égard, le taux de croissance choisi pour vos crédits, soit 29,6 p. 100, est éloquent. Il est presque le double de celui de l'an dernier, soit 16,8 p. 100, qui avait pourtant servi de prétexte à une véritable « opération de charme » giscardienne en direction des scientifiques. Nous voulons tout particulièrement signaler l'augmentation de 32 p. 100 des crédits pour les autorisations de programme.

Vous comprendrez donc, monsieur le ministre d'Etat, qu'à quelques observations près, je ne m'attarde pas plus longtemps sur les chiffres de votre projet de budget. A nos yeux, ce qui compte surtout ce sont les principales orientations de la politique nouvelle dont il ouvre désormais la possibilité.

Sans doute est-il difficile de porter un jugement d'ensemble précis sur les orientations, sur vos « grands choix ». Vous avez vous-même indiqué que ceux-ci « doivent être arrêtés par le Parlement après un large débat dans le pays où toutes les parties concernées se seront exprimées ».

Une telle concertation répond tout à fait à notre souhait. Elle est en cours puisque, en plus des missions que vous avez désignées, se tiennent des assises régionales préparatoires aux journées nationales de janvier. Les parlementaires communistes y prennent toute leur part dans la mesure de leurs possibilités et ils sont prêts à répondre à toute sollicitation nouvelle car ils souhaitent qu'au-delà des initiatives déjà prises, la concertation la plus large, une véritable transparence président au travail préparatoire spécifique de la loi de programmation. Nous suivrons avec attention le résultat de ces travaux et de ces discussions ainsi que les conclusions et les propositions que vous en dégagerez.

Je souhaite cependant formuler, dès aujourd'hui, quelques remarques naturellement limitées.

La première, de principe, mais pour nous fondamentale, sera brève. Nous pensons que l'effort engagé désormais pour une progression de la recherche et des moyens qui lui sont alloués doit s'inscrire dans d'autres finalités : un nouveau type de croissance, fondé sur la satisfaction des besoins collectifs et individuels ; la nécessité d'assurer les fondements de l'indépendance nationale, notamment par l'extension du potentiel économique et technologique français ; la transformation des rapports sociaux dans l'entreprise et dans l'ensemble de la vie sociale ; la lutte pour un nouvel ordre économique et politique du monde. En un mot, nous proposons de substituer au « pilotage » par le profit, de sinistre mémoire giscardienne, une stimulation de la recherche et de l'innovation par les grands besoins sociaux et nationaux exprimés de façon démocratique.

Ma deuxième remarque porte sur la nécessité de veiller à un développement équilibré et pluraliste de la recherche. Nous estimons qu'un pays comme la France doit être en état de maîtriser tous les développements, d'utiliser chaque percée éventuelle et de participer à toutes les coopérations internationales répondant à ses intérêts. Aussi doit-elle être présente sur tous les fronts de la recherche fondamentale et veiller à embrasser l'ensemble des recherches technologiques au niveau des moyens de connaissance.

C'est à partir de cette préoccupation que nous nous prononçons pour le maintien et la progression des moyens de tous nos grands organismes de recherche, pour le développement de la recherche industrielle, dont je vais parler plus en détail, pour une politique volontariste de l'instrumentation scientifique nationale, de l'informatique scientifique, tant en matériel qu'en logiciel, et de l'édition scientifique et technique de qualité.

Il en va de même pour la recherche universitaire : je sais, monsieur le ministre d'Etat, qu'elle n'entre pas dans votre budget, mais je tenais à en souligner le rôle essentiel pour la France. Elle constitue une concentration irremplaçable de chercheurs de haut niveau et elle irrigue tout le pays. Certes, ses moyens ont augmenté de 26 p. 100 cette année, mais dans un environnement, vous le savez, qui s'est considérablement dégradé ces dernières années. C'est pourquoi j'ai tenu à insister sur le fait que tout affaiblissement, même relatif, de notre potentiel dans ce domaine, serait gravement préjudiciable à toute la recherche.

Toujours sur ce point, je veux ajouter qu'un développement équilibré de la recherche ne contredit naturellement pas la nécessité d'opérer des choix et de définir de grands programmes, fondés sur les besoins et les réalités de la nation, concentrant des moyens importants et pouvant avoir un effet d'entraînement sur l'ensemble des forces productives.

C'est le sens des six priorités définies par le Gouvernement : elles nous semblent s'imposer, sous réserve, naturellement, du résultat des études et des discussions en cours.

A ce sujet, j'observerai que de tous les grands organismes dont vous avez la tutelle, seuls le C.E.A. et le Comés voient leur dotation en crédits de paiement diminuer. Est-ce compatible, monsieur le ministre d'Etat, avec votre première priorité : favoriser l'utilisation rationnelle de l'énergie et les énergies nouvelles ? D'une manière plus générale, nous estimons insuffisante la progression des crédits de paiement eu égard à l'inflation.

J'en viens à ma troisième remarque, sur la recherche industrielle. Nous avons dans ce domaine des atouts : certains centres de recherche actifs ou de très belles réalisations techniques, notamment de la part des entreprises nationales. Mais à nos yeux cela reste très insuffisant pour stimuler la production et ne débouche pratiquement pas sur la diffusion des connaissances. L'effort réalisé est inférieur, par exemple, de 55 à 60 p. 100 à ce qui se fait dans l'industrie japonaise, et le déficit de la balance des brevets est très important.

Soucieux de leurs profits à court terme, les industriels français n'ont pas soutenu en règle générale les grands centres techniques par branches d'industrie, trop souvent de crainte que les services communs ne garantissent pas les secrets de fabrication. Le même état d'esprit pèse également trop souvent sur les liens à tisser avec les laboratoires publics. La recherche n'est que très peu développée dans les P.M.I., ce qui constitue un handicap majeur pour leurs capacités d'innovation. Enfin, la recherche industrielle est trop concentrée dans les quelques branches articulées aux grands programmes des années 60. Que l'effort pour l'aéronautique soit très près de quarante fois supérieur à celui consenti en faveur du secteur agro-alimentaire — pour ne prendre que cet exemple — laisse tout de même rêveur.

Il convient donc de donner une nouvelle dimension à la recherche industrielle, sur le site même de la production, en s'appuyant sur l'extension du secteur public. A ce propos, que comptez-vous faire, monsieur le ministre d'Etat, pour que l'effort qui sera entrepris dans le cadre des grands programmes définis par le Gouvernement ne conduise pas aux disparités dont je parlais à l'instant entre l'aéronautique et d'autres branches de notre industrie ? Par ailleurs, quelles dispositions comptez-vous prendre pour que les crédits de l'Anvar dont nous allons voter l'augmentation aillent bien à la recherche ?

Une autre remarque concerne la régionalisation. Au cours des assises régionales de la recherche qui se sont déjà tenues, nous avons été frappés par la richesse des interventions, par la vigueur de l'aspiration à plus de concertation, de démocratie, par le dynamisme du potentiel humain dont dispose notre pays. Partout, selon nos informations, s'est affirmée la volonté de définir une politique régionale de la recherche.

Il faut créer les conditions pour que soient satisfaits les besoins spécifiques de chaque région dans le domaine de la recherche. Cela ne nous conduit pas pour autant à préconiser l'éclatement des grands organismes et la création de structures lourdes centralisant tous les efforts au niveau régional. Nous pensons, au contraire, que les grands organismes, sous des formes à inventer, devraient se mettre à l'heure de ces exigences nouvelles afin de devenir des interlocuteurs privilégiés des besoins régionaux. Pour répondre à une question que vous avez posée, monsieur le ministre d'Etat, dans le cadre de la préparation du colloque national, je vous indique que nous sommes favorables à la constitution de comités consultatifs auprès des assemblées régionales élues.

Vous avez également déclaré qu'il fallait renforcer les pôles de recherche dont nous disposons en province. C'est sans aucun doute une nécessité pour accroître la cohérence dans ce domaine. Encore faut-il veiller à ce que cela ne se fasse pas au détriment de la région parisienne — l'augmentation de vos crédits doit le permettre — dont le potentiel de recherche a stagné et même régressé au cours de ces dernières années. Il est indispensable de penser aux régions qui n'ont pas de grande métropole régionale.

Sans se faire d'illusions, sans croire que l'on peut implanter partout des équipes de pointe et des laboratoires de haut niveau sur tous les fronts de la recherche, il nous semble nécessaire, par un premier effort incitatif, d'entreprendre partout la constitution d'un tissu scientifique minimal. Nous aimerions connaître

vos avis sur ce sujet, monsieur le ministre d'Etat, tant nous sommes convaincus qu'il ne saurait davantage y avoir en France de déserts scientifiques et technologiques que de déserts industriels.

Je présenterai enfin deux remarques. Nous considérons depuis longtemps que serait décisive la mise en œuvre d'une grande politique de l'emploi scientifique qui arrête le démantèlement des équipes et des laboratoires, qui revalorise les salaires, qui titularise les personnels hors statut, contractuels ou temporaires, qui procède au recrutement de nouveaux chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs et qui permette une véritable mobilité des travailleurs scientifiques conçue comme le libre exercice du mouvement scientifique entre les secteurs de la recherche, la production et l'université.

A cet égard, nous jugeons qu'est positif l'effort réalisé avec la création de 1 727 emplois qui s'ajoutent aux 625 postes créés par le collectif budgétaire de juillet. Je vous poserai, monsieur le ministre d'Etat, trois questions sur ce point : quel type de plan de reclassement envisagez-vous pour tous les personnels ayant subi des déclassements ? Quelles perspectives allez-vous ouvrir pour débloquer les carrières à tous les niveaux, par exemple au C.N.R.S. pour le passage d'attaché à chargé de recherche ? Quelle est, enfin, votre réflexion concernant l'aide aux jeunes chercheurs afin d'en finir avec le tarissement de notre potentiel humain dans ce domaine ?

J'en terminerai en évoquant en quelques mots l'indispensable démocratisation de la recherche.

La presse et les partis de droite ont fait grand tapage, ces jours-ci, à propos du départ de responsables du C.N.R.S. Sans aucune pudeur ils ont crié à l'asservissement de la science, à l'étranglement de la liberté. Or ce sont les mêmes qui applaudissaient, il y a très peu de temps encore, quand Mme Saunier-Seïté tentait de mettre au pas les chercheurs et excluait les syndicats représentatifs des personnels de toute participation aux décisions. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes. — Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Claude Birraux. Elle a tenté, dites-vous. Elle ne l'a donc pas fait !

M. Guy Hermier. Vous savez très bien que telle était la réalité. Nous avons souvent eu l'occasion d'en débattre au sein de l'Assemblée.

C'est pourquoi ne vous en déplaît, messieurs de l'opposition, ce qui est à l'ordre du jour c'est la libération de l'initiative des travailleurs scientifiques. A tous les niveaux, il faut des structures démocratiques, simples, efficaces, responsables, un débat ouvert à tous et une responsabilité personnelle fondée sur les compétences scientifiques. Nous nous félicitons à ce propos — quelle différence avec la politique ancienne ! — de la décision que vous venez de prendre, monsieur le ministre d'Etat, d'ouvrir le conseil d'administration du C.N.R.S. à des représentants du personnel et aux grandes confédérations syndicales.

Il convient d'assurer tout à la fois l'autonomie de la recherche, car le processus d'élaboration des connaissances a sa spécificité, et le lien avec toute la collectivité nationale. La science est l'affaire des scientifiques ; la politique scientifique est celle de toute la nation, des scientifiques évidemment, mais également des élus, des responsables économiques et, naturellement, des organisations représentatives des travailleurs.

Telles sont, monsieur le ministre d'Etat, les observations du groupe communiste sur ce projet de budget dont il votera les crédits parce qu'ils permettent de rompre avec le déclin de la recherche scientifique et technologique française et d'amorcer enfin son renouveau. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Birraux.

M. Claude Birraux. Après le budget de 1981 qui marquait une progression notable de l'effort de recherche — concrétisant la priorité n° 1 de « feu le VIII^e Plan » qui tendait à accorder à la recherche 2,15 p. 100 du produit intérieur brut en 1985 — ce projet de budget bénéficie d'une augmentation de près de 30 p. 100 des dépenses civiles de recherche. Votre volonté est d'ailleurs d'atteindre 2,5 p. 100 du P.I.B. en 1985 ; il s'agit d'un objectif ambitieux car il suppose que sera accompli pour 1983 un effort plus important encore que celui qui est consenti pour 1982.

Je m'interroge sur la cohérence de cet objectif avec la stratégie économique du Gouvernement. Vous annoncez en effet la mise en chantier d'une loi de programme — alors même que le plan de deux ans est en cours d'élaboration — et pour une durée supérieure à celle du plan intérimaire. Vous qui étiez

un ardent défenseur de la planification, considérez-vous aujourd'hui que le Plan n'est pas digne de recevoir la recherche scientifique et que cette dernière doit avoir sa propre logique planificatrice ?

Une autre question corollaire se pose dans la mesure où le plan décennal de la recherche annoncé par votre prédécesseur commençait à être mis en place. Comment s'effectueraient les liaisons entre ce plan et les orientations de votre propre plan ? Que deviendront les programmes et les équipes ?

Le champ d'action de votre ministère s'est étendu de manière considérable. J'ai déjà exprimé, à cette tribune, le souhait que le ministère assure une mission de coordination des actions de recherche menées dans les autres ministères. Apparemment, vous exercez la tutelle sur de nombreux organismes qui dépendaient de l'industrie, de la santé ou de l'agriculture. Or, d'une part, vos collègues du Gouvernement assurent qu'ils disposeront de leurs crédits de recherche dès janvier 1982 et, d'autre part, le détachement de ces organismes de leur ministère de prédilection, s'il était effectif, rendrait plus difficile la diffusion des résultats de leurs recherches vers les activités productives.

Dans le domaine de la technologie, le rattachement de l'Anvar et de la délégation à l'innovation et à la technologie à votre ministère, alors qu'elles relevaient précédemment de celui de l'industrie, laisse supposer soit que le Gouvernement ne considère pas que la promotion des technologies à venir est un élément fondamental de sa stratégie industrielle, soit que l'industrie doit partager sa compétence en matière de définition de la politique industrielle, ce qui peut nuire à l'efficacité de cette dernière.

Les très nombreuses créations d'emplois — 1 727 — prévues pour 1982 et faisant suite aux 625 postes créés par le collectif de juillet 1981, laissent craindre une dégradation de la qualité du recrutement. (*Exclamation sur les bancs des socialistes.*)

Vous êtes-vous assuré, monsieur le ministre d'Etat, que les filières universitaires, en particulier les filières scientifiques, formaient des diplômés de grande valeur en nombre suffisant ? Si la quantité des diplômés est limitée, la préemption exercée par le ministère de la recherche ne diminuera-t-elle pas d'autant le nombre de diplômés susceptibles d'aller travailler dans l'industrie et dans les autres activités productives, ce qui affaiblirait leur potentiel de développement ?

Avant de décider de la très forte augmentation des moyens de l'enveloppe interministérielle de recherche et des grands programmes technologiques, avez-vous pris objectivement en considération les besoins réels des organismes correspondants, afin d'éviter les gaspillages et une mauvaise utilisation des ressources disponibles ?

On connaît le danger de prolifération des pseudo-projets, qui n'ont d'autre fin que celle d'assurer à leurs concepteurs des crédits disponibles. N'aurait-il pas mieux valu commencer par établir vos priorités pour ensuite leur affecter les moyens nécessaires ?

Pour atteindre l'objectif de 2,5 p. 100 du P. I. B. en 1985, l'effort national de recherche devra bénéficier d'une progression annuelle de 7 p. 100 supérieure à celle du P. I. B. Or, selon les données fournies par le Gouvernement lui-même, les investissements industriels et la capacité d'autofinancement ne devraient guère progresser de plus de 3 p. 100 à 4 p. 100 l'an en 1982 et 1983. Parvenir à l'objectif de 7 p. 100 en matière de recherche industrielle suppose une moindre progression, voire une diminution des moyens financiers disponibles pour d'autres usages, tels que, par exemple, la création d'emplois. L'accroissement des moyens de l'Anvar suffirait-il pour atteindre l'objectif défini pour la recherche industrielle ? Vous espérez pouvoir compter sur les dépenses des entreprises nationales. Même si l'effort de ces dernières permettait d'atteindre cet objectif, il n'en resterait pas moins que les sociétés privées seraient écartées de l'effort national, ce qui pourrait nuire, à terme, à leur compétitivité.

A propos des entreprises nationales, qui sera habilité à décider des programmes de recherche : leurs dirigeants ou les fonctionnaires du ministère de la recherche ? Si vous deviez mettre sous tutelle ces programmes, ce serait une singulière conception de la gestion de ces entreprises. Devront-elles obligatoirement consulter le ministère sur leur programme de recherche ?

M. Didier Chouat. C'est un procès d'intention.

M. Claude Birraux. A ce point de mon intervention, je me demande, et je vous demande, comment assurer, mieux encore, la protection des inventions et leur valorisation. Il serait vain d'encourager l'innovation si les principaux résultats de la recherche ne pouvaient être exploités dans de bonnes conditions. Il semblerait opportun d'adopter deux dispositions.

Il conviendrait d'abord de reconsidérer les modalités de gestion de leur portefeuille-brevet par les établissements publics et par les universités. Ne pourrait-on, par exemple, prendre en compte les dépôts de brevets pour l'avancement des chercheurs au C. N. R. S. ? Ne serait-il pas possible de dresser un bilan de l'action de l'Anvar en matière de gestion de la recherche publique ?

Il faudrait ensuite recommander aux entreprises de faire figurer dans leur bilan de fin d'année leur activité concernant les brevets. Cette disposition, qui favoriserait l'émulation, contribuerait sans doute à accroître le nombre de brevets déposés par des entreprises françaises.

Vous connaissez également, monsieur le ministre d'Etat, l'intérêt que j'ai toujours manifesté à la réalisation du transfert des connaissances de laboratoire vers les entreprises et vers les petites et moyennes industries qui disposent de moyens financiers limités. Elles souffrent ainsi d'un manque de disponibilités et d'un manque de temps ; en revanche, leurs structures légères leur permettent de valoriser rapidement un résultat de recherche. L'Anvar régionalisée pourrait peut-être jouer un rôle d'animation en recourant aux services de personnels travaillant comme des V. R. P. Il me semble que, pour les P. M. I., les incitations fiscales constitueraient un meilleur vecteur de développement de la recherche que les procédures existantes. Les centres techniques, géographiquement proches, qui partagent avec les P. M. I. un même souci économique, pourraient être le creuset où s'élabore la recherche collective au profit des professions.

Enfin, la diffusion de la recherche pourrait être assurée par l'accroissement du corps des enseignants associés aux universités et aux grandes écoles, par le développement de la pratique de l'enseignement alterné, par une mobilité suffisante des chercheurs. Quelles dispositions entendez-vous prendre, monsieur le ministre d'Etat, pour améliorer cette mobilité, objectif auquel votre prédécesseur était attaché ?

Vous avez organisé des assises régionales de la recherche. C'est bien, mais vous savez que, depuis longtemps, je défends la création de pôles régionaux de recherche, permettant le rapprochement entre utilisateurs et décideurs autour de certains axes bien définis. Régionaliser la recherche, c'est s'appuyer sur un tissu industriel et intellectuel local et offrir une alternative crédible à Paris avec, en accompagnement, des opérations incitatives : constitution de banques de données nationales à caractère scientifique et technique, mise en commun de moyens techniques ou de gros appareillages, par exemple.

Pour terminer, monsieur le ministre d'Etat, je vous ferai part de mes vives inquiétudes quant à la possibilité pour la science et les chercheurs de travailler de manière autonome, sur des bases scientifiques et non idéologiques. Je veux parler de l'affaire du C. N. R. S. dans laquelle vous m'avez profondément déçu. J'avais en effet apprécié votre intervention dans le débat sur l'énergie et je pensais que vous aviez une approche beaucoup plus pragmatique et réaliste des problèmes.

Au lendemain du congrès de Valence, où vous vous étiez classé parmi les modérés (*Rires sur les bancs des socialistes*), vous avez peut-être voulu montrer, en écho aux propos de Paul Quilès, que vous étiez également capable de couper des têtes ; jamais le pouvoir politique ne s'était permis d'intervenir dans les structures du C. N. R. S. Il s'est trouvé des hommes de science à l'esprit assez libre et au caractère assez ferme pour démissionner du C. N. R. S. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Birraux ?

M. Claude Birraux. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie. Je ne voudrais pas laisser passer ce bon moment et je désirerais savoir si M. Birraux sait comment ont été réformés les statuts du C. N. R. S., par qui ont été nommés l'ancien président, l'ancien directeur général, les directeurs scientifiques du centre ainsi que tous les membres de son conseil d'administration. Le sait-il ? Ne pense-t-il pas que les interventions de Mme Saunier-Seïté et de M. Barre aient quelque chose à voir avec la politique ?

M. Claude Birraux. Vous connaissez mon opinion à la fin de mon exposé.

L'état-major de notre recherche scientifique a donc préféré quitter la place plutôt que d'être complice de ce mauvais coup.

Cela ne s'était jamais vu, même du temps du « coup d'Etat permanent ». (*Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Vous réclamez des têtes, voici le C. N. R. S. décapité.

Il est inquiétant que ceux qui professent l'autogestion et qui s'offusquent lorsque l'on discerne dans les nationalisations en cours un risque d'étatisation de l'économie, traitent le C. N. R. S. comme une institution d'Etat, comme une sorte d'annexe du ministère de la recherche. Mais, parce qu'il s'agit de la science et d'une politique de la science, l'événement revêt une exceptionnelle gravité.

Il est hautement significatif que le premier épuré du C. N. R. S. ait été un directeur auquel il était reproché, outre d'avoir été mis en place par l'ancien gouvernement, d'incliner dans sa spécialité du côté du libéralisme économique. Ce directeur a été révoqué à cause de son opinion, à cause de ce qu'il pense. Faudra-t-il donc, pour être jugé digne d'administrer les crédits des sciences sociales, présenter son billet de confession idéologique ?

Il existe certes un difficile problème de rapport entre les sciences et la politique, mais que l'on ne résoudra pas par la formule péremptoire que vous aviez employée en guise de justification de votre coup de force au C. N. R. S. : « Il est hypocrite d'invoquer l'indépendance de la science pour s'opposer à la volonté démocratique du peuple français ». Selon vous, la science ne peut rester à droite lorsque le peuple français a choisi la gauche. Question subsidiaire : les principes de la thermodynamique, l'équation d'Einstein ou celle de Gibbs sont-ils de droite ou de gauche ? Il est affligeant pour l'esprit que l'on prétende régenter la science et protéger le savoir à partir d'un manichéisme aussi sommaire, plus proche encore de la mythologie que de l'idéologie.

M. Yves Tavernier. C'est de l'autocritique !

M. Claude Birraux. Je suis donc saisi d'un doute profond quant à la loyauté de votre démarche envers la grande manifestation des chercheurs prévue pour le mois de janvier prochain. La loi-cadre sera probablement élaborée dans ses grandes lignes avant que les augustes consultés aient fini de discourir. Ces assises ne seraient-elles qu'un prétexte, ou une justification, de la démarche idéologique, de l'entrée de la lutte des classes dans la science — après son arrivée dans cette enceinte — pour « fournir les bases d'un autre modèle de développement de la société », selon votre propre expression ?

Un candidat socialiste à la présidence de la République disait, le 22 avril 1981, au palais du Luxembourg : « Chercheurs français, retrouvez confiance ! Au temps du mépris je substituerai le temps du dialogue et du respect. » Entre deux têtes que vous coupez, tâchez de vous en souvenir !

Dans cette attente et compte tenu des réserves émises tout au long de mon propos et de celles que mes collègues ont formulées à propos du projet de loi de finances pour 1982, le groupe de l'union pour la démocratie française ne votera pas ce projet de budget. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Colonna.

M. Jean-Hugues Colonna. Monsieur le ministre d'Etat, malgré quelques insuffisances, ce projet de budget de la recherche inaugure d'incontestables mesures nouvelles et traduit la volonté d'impulser et de conduire une politique cohérente et opérationnelle.

Au reproche d'aller trop vite que d'aucuns vous adressent, je répondrai : « Ce n'est pas trop tôt. » En effet, la recherche technologique française est assez peu développée, dans son ensemble, et il ne faudrait pas que quelques succès spectaculaires comme la fusée Ariane, l'Airbus, le T. G. V., cachent des insuffisances notoires dans de nombreux domaines moins en vue certes, mais aussi importants pour le développement du pays.

Il ne s'agit pas ici de dénoncer des mentalités sclérosées ni l'organisation archaïque sous-jacente, dont le résultat essentiel a été un tarissement de l'esprit de recherche et l'insuffisance des investissements dans la recherche.

Il s'agit, en revanche, d'analyser les raisons de cet état de fait, de rechercher les blocages qui empêchent l'innovation et l'esprit d'aventure au sens noble du terme et, enfin, de mettre en place des structures qui conduiront au changement proposé par la nouvelle majorité.

La recherche technologique, dans sa pluridisciplinarité et dans sa diversité, exige une réelle planification.

La préparation et la réalisation de grands projets scientifiques apporteront directement une plus-value importante et serviront de stimulants pour d'autres projets moins ambitieux mais plus nombreux.

Un système de financement adapté est prévu dans le cadre de la loi de programme pour servir les ambitions de la planification.

Cohérence, transparence, simplification et contrôle a posteriori devront être les caractéristiques nécessaires de ce système.

Sous peine de conduire à un échec, qui serait désastreux pour l'économie du pays, les structures nouvelles devront permettre l'épanouissement et le développement de l'esprit d'entreprise des chercheurs. Il est nécessaire, et c'est ce que propose à la réflexion l'un des thèmes du colloque national de la recherche, de réétudier les mille et un statuts des chercheurs, de procéder à la révision du système d'évaluation du travail scientifique et à l'élimination de tout ce qui freine l'évolution, la reconversion et la mobilité des chercheurs.

Tous ces problèmes me semblent importants et dignes de trouver des solutions rapides, mais, aujourd'hui, je limiterai mon propos au sujet crucial de la formation des hommes, essentiellement dans les domaines technologiques.

En effet, la formation initiale a une importance fondamentale pour les comportements ultérieurs, vous le savez, monsieur le ministre d'Etat. L'originalité du système français d'enseignement supérieur lui est néfaste.

C'est de ce système que je veux vous entretenir et je vous présenterai quelques suggestions à son sujet.

Même si cela n'entre pas dans vos attributions, vous êtes indirectement concerné, car, au bout du compte, c'est la recherche qui est en jeu.

Il s'agit de la dualité université-grandes écoles, qui est spécifique à la France. Dans les universités ou instituts technologiques universitaires américains, dans les instituts polytechniques suisses, les enseignements assurés conduisent à former des théoriciens, des praticiens, des ingénieurs, des médecins et même des musiciens et des peintres.

Il y a unité de la formation, unité dans le fonctionnement, unité dans les grades attribués. Cette unité n'est pas synonyme d'uniformité ; au contraire, elle a permis l'évolution et l'émulation ; elle a permis, par sa simplicité, la fertilisation réciproque des différents centres d'intérêts et l'adaptation rapide aux besoins nouveaux.

La dualité université-grandes écoles est néfaste, car elle a empêché la fertilisation réciproque de la théorie avec la pratique, de la recherche avec le développement.

L'université s'est trouvée rejetée vers la formation « culturelle », vers la recherche théorique et vers la formation des enseignants ; les grandes écoles se sont chargées de l'enseignement technique de haut niveau.

Ce système a engendré la création de monopoles dans la formation, avec, bien entendu, les rentes de situation afférentes, la création de véritables « mafias » dans les différents corps de l'Etat et dans la grande industrie et un écrémage des « cerveaux » des régions au profit essentiellement de la capitale.

Ajoutons que l'examen des différentes couches sociologiques qui composent les étudiants-élèves ingénieurs atteste de la non-démocratisation de notre système actuel de formation.

Le rapprochement nécessaire de l'université et des grandes écoles a conduit, d'une part, l'université à créer des maîtrises de sciences et techniques et quelques « ingéniorats » et, les grandes écoles, à mettre en place des laboratoires de recherche. Il faut accélérer ce rapprochement en créant une université de type nouveau en France.

Nous disposons d'un énorme potentiel pluridisciplinaire de matière grise. Nous devons l'exploiter en créant tous les relais nécessaires, pour passer de la théorie à la pratique en instituant tout près des laboratoires de recherche, des départements d'ingénierie qui permettront le transfert des connaissances théoriques vers le secteur du développement et, réciproquement, assureront la formulation des problèmes techniques pour les faire prendre en charge par les fondamentalistes.

Il faut rassembler toutes les compétences qui entraîneront la réelle pluridisciplinarité.

Les étudiants, ingénieurs, ingénieurs-chercheurs ainsi formés seront la meilleure garantie pour la liaison université-recherche-industrie.

Monsieur le ministre d'Etat, pour que la recherche atteigne le niveau optimum de l'efficacité, voilà quel pourrait être le sens de votre action, dans le cadre de la collaboration que

vous entretenez avec vos collègues de l'éducation nationale et de l'industrie. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Masson.

M. Jean-Louis Masson. La recherche appliquée mais aussi, et peut-être surtout, la recherche fondamentale sont, dans un pays développé comme le nôtre, l'une des conditions nécessaires du développement et de la croissance économiques.

C'est pourquoi, sous la précédente législature, j'avais, avec mon collègue Devaquet, déploré la décroissance de certains crédits de recherche puisque de 1969 à 1980 ils étaient passés de 2,1 à 1,8 p. 100 du produit intérieur brut.

L'objectif actuellement retenu d'atteindre 2,5 p. 100 du P. I. B. dès 1985 est, à mon sens, manifestement une bonne chose, car il correspond à un besoin réel de la recherche française.

La croissance d'un budget est une chose; sa répartition et son utilisation en sont une autre. C'est pourquoi je consacrerai mon intervention à trois problèmes qui me semblent particulièrement importants.

L'un concerne les priorités à définir entre recherche fondamentale et recherche appliquée, l'autre la gestion et le recrutement du personnel de recherche et le dernier la défense de la place du français comme langue scientifique.

Les six priorités retenues par le ministère de la recherche sont les suivantes: recherche sur les énergies, les biotechniques, la filière électronique, la robotique, la recherche sur les conditions de travail et la coopération scientifique avec les pays en voie de développement.

Je n'ai pas la prétention de trancher le débat qui oppose traditionnellement les tenants de la recherche fondamentale et ceux de la recherche appliquée ou de l'innovation technologique. Toutefois, je regrette que la recherche fondamentale soit considérée comme le parent pauvre dans le programme actuel du ministère de la recherche.

Or, pour une recherche appliquée digne de ce nom, il faut aussi, à mon sens, développer une recherche fondamentale qui puisse précisément lui servir de support.

La recherche fondamentale est certes un investissement à long terme pour un pays. On ne peut toutefois s'en passer car elle conditionne le développement de la recherche appliquée.

N'oublions pas, en effet, qu'il y a un siècle, les recherches sur l'électricité faisaient partie de la physique fondamentale alors qu'aujourd'hui l'électricité a même quitté le champ de la simple innovation pour entrer dans la vie de tous les jours.

De même dans des domaines aussi éloignés de la vie quotidienne que l'astrophysique ou la physique des particules, il est important de savoir que, bien souvent, à échéance de quelques années seulement, la recherche fondamentale peut avoir des retombées directes sur la recherche appliquée et sur la technologie industrielle.

C'est pourquoi j'aurais souhaité que la recherche fondamentale soit appréciée à sa juste valeur dans l'actuel projet de budget et surtout dans les orientations prioritaires définies par le ministère.

Le deuxième point que je traiterai est relatif à la politique du personnel.

Je crois bon de rappeler que la structure actuelle des effectifs de recherche est relativement déséquilibrée.

Cette situation est une conséquence de l'effort considérable réalisé au cours des années 60 pour doter la France d'une recherche digne de ce nom.

En effet, après une période de croissance des effectifs de chercheurs d'environ 7 p. 100 par an, la progression, au cours des sept dernières années, n'a plus été en moyenne que de 1 p. 100. Les distorsions que connaît actuellement la pyramide des âges s'expliquent par cette rupture relativement brutale dans le recrutement. Si, effectivement et heureusement, une étude d'ensemble doit être engagée, comme vous l'avez annoncé, monsieur le ministre d'Etat, pour définir le statut des chercheurs, les premières indications fournies jusqu'à présent m'inquiètent quelque peu car j'ai l'impression que vous avez trop tendance à favoriser le quantitatif par rapport au qualitatif.

Si le nombre de chercheurs est une des conditions *sine qua non* des progrès de la recherche technologique, cette constatation n'est pas valable en matière de recherche fondamentale.

En ce domaine, il est préférable de disposer d'un petit noyau de chercheurs de très haut niveau, bénéficiant de bonnes conditions matérielles, et financières, plutôt que d'avoir une masse de chercheurs de qualité moyenne recrutés dans de mauvaises conditions.

Il n'est certes pas question de vouloir donner indifféremment un statut à tous les chercheurs et de faciliter ainsi une sclérose progressive qui serait le corollaire de l'absence de mobilité. Mais il ne faut pas non plus tomber dans l'excès inverse car si l'on souhaite orienter les meilleurs éléments vers la recherche fondamentale, il faut, en contrepartie, leur assurer un minimum de garanties statutaires et professionnelles.

Il faut rappeler que les critères de sélection — qui sont actuellement dénigrés dans certains milieux — des grandes écoles scientifiques, notamment de l'école normale supérieure et de l'école polytechnique reposent essentiellement sur des concours scientifiques. Les élèves sélectionnés ont donc *a priori* le profil requis pour faire de bons chercheurs.

Or une étude récente sur les orientations des élèves à la sortie de l'école polytechnique montre que parmi les vingt premiers au concours de sortie, moins de 7 p. 100, au cours des dix dernières années, ont choisi de faire de la recherche fondamentale. Les autres sont entrés, pour la plupart, dans un grand corps de l'Etat.

Il n'est pas nécessaire, à mon sens, pour être un bon chef d'entreprise ou un excellent haut fonctionnaire des grands corps techniques de l'Etat de sortir major de sa promotion. Compte tenu des critères de sélection, beaucoup d'élèves moins bien classés ou titulaires de diplômes peut-être moins glorieux pourraient rendre les mêmes services à la collectivité nationale.

En revanche, pour ce qui est des chances de réussite dans le domaine de la recherche fondamentale, les critères de sélection des grandes écoles scientifiques — écoles d'ingénieurs ou l'école normale supérieure — représentent incontestablement le mode le mieux adapté pour disposer d'un potentiel capable d'obtenir des résultats de bonne qualité. Or l'absence de statut en matière de recherche conduit à ce paradoxe que la plupart des élèves qui font de la recherche dans les grandes écoles scientifiques sont, en général, ceux qui sont sortis parmi les moins bien classés. Cette situation est d'autant plus grave que la tendance se généralise même à l'école normale supérieure. De nombreux normaliens quittent actuellement la recherche fondamentale dès la sortie de leur école pour entrer dans des corps techniques de l'Etat où ils seront probablement de bons fonctionnaires, mais où ils rendront beaucoup moins de services à la collectivité que s'ils avaient fait de la recherche fondamentale.

C'est pourquoi, afin de trouver une solution, je erois, monsieur le ministre d'Etat, que, dans l'élaboration d'un statut du chercheur, il faudrait donner une priorité absolue à l'aspect qualitatif du recrutement par rapport à l'aspect quantitatif. A cet effet, il faudrait créer un corps spécifique de chercheurs dont les effectifs seraient très limités, offrant à ses membres des conditions matérielles satisfaisantes, mais assurant, en contrepartie, une très grande sélectivité dans le recrutement.

Le troisième et dernier point que je souhaitais évoquer concerne l'utilisation de la langue française comme moyen de communication scientifique.

Il faut d'abord rappeler qu'actuellement 67 p. 100 des articles scientifiques dans le monde sont publiés en anglais, contre seulement 8 p. 100 en français.

L'usage de la langue française comme moyen de communication scientifique est entré dans une sorte de spirale de décadence et je déplore que les scientifiques français eux-mêmes, y compris les chercheurs dont les travaux sont financés directement sur des fonds publics, préfèrent de plus en plus publier leurs études en anglais plutôt qu'en français.

Certes, il faut dénoncer le monopole de la fondation américaine Garfield qui publie l'index des citations scientifiques, le S. C. I. En effet, elle exerce, à tort, un véritable magistère dans la communauté scientifique internationale. Par une sorte de snobisme, les chercheurs français, qui ne sont pas cités au tableau d'honneur du S. C. I., ont l'impression de rester méconus et de ne pas réussir. Or, bien évidemment, pour être cité par le S. C. I., il est presque nécessaire de publier en anglais.

Toutefois, cette entreprise d'intoxication linguistique qui résulte du système élaboré par l'Institut Garfield doit être combattue car elle dénature la science internationale. Les chercheurs attachent, en effet, beaucoup plus d'importance au fait d'être publiés qu'au contenu ou à l'intérêt réel de leurs recherches.

On en arrive ainsi à cette situation aberrante: non seulement des chercheurs américains, mais aussi des chercheurs français, ont pris l'habitude de multiplier les publications quitte, pour cela, à les tronçonner ou à reprendre, en partie, certains de leurs travaux antérieurs. Qui plus est, certains chercheurs, et notamment en France, ont même mis sur pied un système de congratulations mutuelles afin d'augmenter ainsi — ou tout au moins d'essayer d'augmenter — la notoriété des uns et des autres.

On nous dit, certes, qu'il est difficile de publier en français car fort peu d'éditeurs acceptent d'assumer les frais d'une publication. On nous dit aussi que, pour être connu, un Français doit publier en anglais. Tout cela est manifestement faux.

Si les travaux publiés sont bons, ils seront lus même s'ils sont écrits en français ou dans une autre langue. Je suis sûr que, quelle que soit la langue dans laquelle les travaux d'Einstein, de Pasteur ou de Newton auraient été écrits, ils auraient été lus et auraient eu certainement la notoriété qu'ils méritaient.

C'est une erreur profonde, une erreur grave de croire que les scientifiques français doivent utiliser la langue anglaise pour réussir. Lorsqu'un chercheur a de la valeur, il finit toujours par être connu, quelle que soit la langue dans laquelle il publie. Réciproquement, un chercheur médiocre — et Dieu sait s'il y en a ! — n'aura jamais une grande notoriété, même s'il publie en anglais.

J'ai donc beaucoup apprécié, monsieur le ministre d'Etat, les instructions que vous avez données aux différents responsables d'organismes de recherche afin de défendre l'usage du français comme langue scientifique.

Tous ceux qui, par snobisme ou par fausse originalité, croient se rendre intéressants en utilisant l'anglais, devraient être, à mon sens, sévèrement pénalisés et privés de toute subvention publique d'origine française. Car, si effectivement la collectivité nationale a le devoir de participer au financement de la recherche, réciproquement, les chercheurs ont, eux, le devoir, à l'égard de la collectivité nationale, de défendre ses intérêts et son patrimoine culturel, c'est-à-dire de défendre la langue française.

C'est pourquoi j'estime qu'il faut accentuer la pression sur les laboratoires français, sur les chercheurs français quand ils sollicitent un financement sur fonds publics, pour les obliger à utiliser la langue française de manière privilégiée par rapport à toute autre langue.

Car il est regrettable — on l'a encore souligné récemment — que des chercheurs, subventionnés sur fonds publics français, dans des colloques organisés en France, financés par l'Etat français, s'expriment dans une autre langue que la langue française.

En conclusion, je considère, monsieur le ministre d'Etat, que votre budget n'est pas globalement négatif. Encore faudra-t-il que vous utilisiez à bon escient les crédits, en augmentation, et que vous recrutiez pour la recherche fondamentale les meilleurs de ceux qui terminent actuellement leurs études, ce qui n'a pas toujours été fait, il faut le reconnaître.

Il faudra poursuivre aussi les actions relatives à l'utilisation de la langue française. La défense de notre langue, dont notre assemblée se préoccupe depuis très longtemps, passe peut-être par la création de commissions, par l'attribution de missions à tel ou tel groupe de fonctionnaires, mais elle nécessite surtout des pressions quotidiennes sur les milieux économiques, scientifiques et culturels afin de leur rappeler qu'il appartient à chacun d'entre nous d'être vigilant pour que le français demeure une langue internationale.

Je vous poserai encore une question, relative à un organisme de recherche que vous avez cité lors de vos auditions en commission : il s'agit de l'institut de recherches de la sidérurgie. Depuis 1974, un programme de regroupement des différents laboratoires de cet institut à Maizières et de développement des travaux a été élaboré. Cette question a été évoquée à plusieurs reprises ici même, dans la perspective à la fois de la rationalisation des activités de ce centre et d'un meilleur aménagement du territoire.

Je souhaiterais que dans l'attente de connaître la position du Gouvernement, vous nous donniez votre point de vue personnel sur l'opportunité de ce projet de regroupement et d'augmentation des moyens de l'Isid. (*Appariements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Tavernier.

M. Yves Tavernier. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mesdames, messieurs, j'étais chercheur en sciences sociales jusqu'au printemps dernier. Je peux témoigner qu'au cours des années passées les gouvernements conservateurs ont tenté d'asphyxier et d'asservir les recherches portant sur une meilleure connaissance de notre société.

Peu, ou pas, de postes créés, des crédits dérisoires, une tutelle plus politique que scientifique : voilà un bilan qui n'honore pas ceux qui avaient la responsabilité de faire fructifier l'intelligence française.

Certes, la recherche doit répondre à la demande sociale, dans toutes les disciplines. Mais cette demande ne doit pas être limitée aux seuls pouvoirs publics. Elle doit prendre en compte les exigences de tous les secteurs sociaux.

Si l'objectif de la rentabilité immédiate ne peut être ignoré, il est nécessaire de maintenir une recherche indépendante des impératifs conjoncturels. L'histoire des sciences montre qu'il est impossible de prévoir dans quels secteurs interviendront les progrès décisifs. Le développement simultané de toutes les disciplines, même si elles n'apparaissent pas directement rentables, est une condition impérative du développement de la connaissance.

Votre politique, monsieur le ministre d'Etat, prend en charge les exigences pour lesquelles les chercheurs se battent depuis tant d'années. Votre budget donne les moyens pour que la recherche s'engage enfin dans la voie qui lui permette de mieux répondre aux défis et aux interrogations de notre époque. Qui pourrait ne pas s'en réjouir ?

Il convient également de dire clairement que la nécessaire autonomie de la communauté scientifique doit s'accompagner d'une démocratisation des structures tant au niveau des équipes qu'à celui des instances de gestion. Il faut abattre les barrières entre disciplines, entre secteurs, entre le public et le privé.

Il est nécessaire, enfin, que tous nos concitoyens se sentent concernés par le travail de nos chercheurs.

Si l'innovation ne se décrète pas, elle s'organise. Voilà pourquoi l'équilibre entre les objectifs purement scientifique et les objectifs économiques et sociaux devra être assuré par la planification.

Dans cet esprit, il serait de bonne méthode que les scientifiques et les utilisateurs de la recherche soient représentés au sein des instances de la planification. A cet égard, le large débat que vous avez engagé, monsieur le ministre, dans le cadre des assises régionales de la recherche et de la technologie précédant le colloque national, augure bien de l'avenir.

Chacun le sait, l'une des raisons de nos difficultés économiques tient au fait qu'une trop grande partie du patronat est surtout motivée par la seule « recherche » du profit immédiat. La recherche, et surtout la recherche fondamentale, c'est le risque financier. C'est un pari que l'on est jamais sûr de gagner. Mais c'est aussi la condition du progrès, la capacité à conquérir les marchés extérieurs, le moyen pour assurer notre indépendance nationale. Et j'insisterai tout particulièrement sur la nécessité de donner des crédits à l'institut national de la recherche agronomique pour que, enfin, notre indépendance alimentaire soit assurée et garantie pour l'avenir.

Il est vital d'élargir le cercle des 1 300 entreprises qui ont un budget de recherche. Ce n'est pas un hasard si les P. M. E. qui en ont un exportent bien davantage que les autres. Les pouvoirs publics devront apporter une aide décisive en ce domaine aux P. M. I., notamment dans le cadre régional.

Les entreprises nationales ont heureusement joué un rôle majeur dans la recherche et dans l'innovation. Elles doivent continuer à assurer une meilleure liaison entre l'appareil de recherche et le tissu industriel.

Sur ce point, je vous poserai trois questions concernant le commissariat à l'énergie atomique.

La première porte sur le non-démantèlement de l'institution. Il ne serait pas acceptable que les filiales industrielles du C. E. A. deviennent totalement indépendantes du commissariat qui ne serait plus qu'un organisme de recherche.

C'est pourquoi le transfert de Tecnicatome de Saclay à Saint-Quentin-en-Yvelines conduit, indépendamment de toutes considérations financières et humaines, contre la volonté des travailleurs par la seule volonté de la direction de l'entreprise, ne me paraît pas souhaitable. J'aimerais connaître votre avis sur cette affaire.

La deuxième question porte sur l'intégration des personnels hors statut au sein du C. E. A. Ils sont près de 3 000 à Saclay. Je demande que ces travailleurs qui concourent, à l'égal des autres personnels, à l'activité du service public, bénéficient des mêmes droits et des mêmes avantages. C'est une simple affaire de justice.

Ma troisième question porte sur les actions de valorisation industrielle entreprises ou à entreprendre par le C. E. A.

Soucieux de réussir l'indispensable couplage entre l'effort de recherche et l'activité économique du pays, le commissariat disposera en 1982 d'une subvention supérieure de 40 p. 100 à celle de 1981 pour ses programmes d'innovation et de valorisation industrielles. Cette augmentation, particulièrement impor-

tante, mérite d'être soulignée. Elle est cependant encore insuffisante. Ainsi, dans le domaine de la robotique, les crédits seront quadruplés, mais il manquera 34 millions de francs pour répondre aux besoins. Pour les biotechnologies et la santé, les subventions ne permettront pas d'assurer les développements nécessaires en matière de génie génétique ou de médecine du travail. Et le doublement des dépenses en matière d'énergie solaire est à la fois considérable et encore trop limité.

Je pourrais encore aborder...

M. le président. Brièvement !

M. Yves Tavernier. Je termine, monsieur le président... — les problèmes de la biomasse énergétique, de l'énergie éolienne, de l'électronique, de l'informatique, de l'agro-alimentaire.

Pouvez-vous nous assurer que l'effort considérable que vous avez entrepris cette année sera poursuivi au cours des années qui viennent ?

Je conclus en soulignant combien le projet de budget du ministère de la recherche traduit la volonté du changement demandé par les Français et mis en œuvre par le Gouvernement de Pierre Mauroy. Avec les socialistes, je serai fier de le voter. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Kléber Haye.

M. Kléber Haye. Comment ne pas exprimer sa satisfaction devant le budget de la recherche et de la technologie qui nous est présenté, devant l'objectif clairement annoncé pour 1985, à savoir 2,5 p. 100 du P.I.B., devant l'effort entrepris dans le cadre des assises régionales et nationale pour recenser, coordonner et développer les moyens, devant la prise en compte des aspects techniques, sociaux et humains ?

Aussi, M. le ministre d'Etat, permettez-moi d'exprimer, à mon tour, cette satisfaction. Je le ferai d'autant plus volontiers que le chercheur scientifique que j'ai été pendant vingt ans a pu constater ces dernières années les difficultés financières que rencontraient les laboratoires universitaires, pour ne pas dire leur misère.

Ne pouvant aborder en cinq minutes tous les thèmes qui me tiennent à cœur, mon intervention portera essentiellement sur deux points particuliers à propos desquels des solutions pourraient et devraient intervenir rapidement : la formation d'équipes nécessaires au développement de la filière électronique et le déclassement de la recherche.

Nous savons tous que la micro-électronique va de plus en plus pénétrer sous les aspects les plus divers notre vie quotidienne. Faut-il rappeler que, pour l'ensemble des composants semi-conducteurs, le taux de progression annuel du marché mondial prévu jusqu'en 1985 est de 20 p. 100, que ce marché représentera alors 200 milliards de francs, que pour les micro-processeurs, dont le premier exemplaire remonte seulement à 1972, le taux de croissance annuel est estimé à 30 p. 100 ?

Il est donc impératif, pour mettre en place une grande politique industrielle mais également pour préserver notre indépendance nationale, de nous doter des moyens indispensables en ce domaine.

Or le temps presse. En effet, les techniques évoluent très rapidement et la compétitivité est rendue d'autant plus difficile que le prix de revient décroît très vite avec l'augmentation des quantités produites. Une bataille engagée trop tard serait perdue d'avance. Déjà, certaines usines françaises ont renoncé à leur production devant la concurrence étrangère, notamment japonaise. Pourtant, la production des usines implantées en France ne couvrirait en 1990 que la moitié des besoins de notre marché en circuits intégrés.

Il n'est pas trop tard pour inverser cette tendance. Encore faut-il avoir, en plus des unités de production, les équipes nécessaires pour concevoir les circuits, diriger leur fabrication, développer leurs applications. Un effort pour la formation en plus grand nombre des ingénieurs et chercheurs en ce domaine doit être entrepris. Deux possibilités existent : soit la spécialisation en dernière année d'école des élèves ingénieurs électroniciens ou physico-chimistes, soit une formation complémentaire s'ils sont déjà diplômés.

Peu d'établissements dispensent cet enseignement. Aussi, vous serai-je reconnaissant, monsieur le ministre d'Etat, de veiller à ce qu'ils aient les moyens d'assurer cette mission si un effort quantitatif supplémentaire leur est demandé.

Deuxième point : le déclassement de la recherche. Je sais que c'est là une de vos préoccupations ; vous le rappelerez récemment à Bordeaux. Si cet objectif était réalisé, il en découlerait une meilleure connaissance du potentiel, donc une utilisation plus rationnelle des moyens existants.

C'est une tâche immense. En effet, à l'intérieur même des groupes, les structures ou filiales sont souvent trop séparées

les unes des autres. Il est vrai que parfois cela permettait de conduire des politiques salariales différentes. En revanche, cela ne facilitait pas la mobilité du personnel, même lorsqu'elle était souhaitée par les intéressés eux-mêmes, et je fais par là allusion à l'accord de groupe que désirent tous les travailleurs du C. E. A. dont vous avez la tutelle.

Je signalerai également à ce propos la centralisation financière excessive qui, si elle est compréhensible et souhaitable pour des équipements importants, constitue une entrave pour des investissements relativement faibles.

Je souhaite donc que les discussions en cours aboutissent rapidement.

Je voudrais terminer, monsieur le ministre d'Etat, en appelant votre attention sur les I. U. T. Il y a dans ces établissements des enseignants et des enseignants chercheurs, des moyens matériels importants, des disciplines variées, des contacts fréquents avec l'industrie. Je pense que ce sont là des raisons qui permettraient d'y développer une recherche fructueuse, notamment dans le secteur des applications.

Or le gouvernement précède à toujours refusé la possibilité aux enseignants d'effectuer leurs recherches au sein même des I. U. T. Je sais que des équipes pluridisciplinaires ont élaboré des programmes, qu'elles sont prêtes à les lancer, notamment à Bordeaux, et je pense que dans le cadre de la politique que vous voulez conduire, il n'y a aucune raison sérieuse pour écarter cette possibilité. Aussi, je vous demande d'intervenir en ce sens auprès de M. le ministre de l'éducation nationale.

Telles sont, monsieur le ministre d'Etat, les quelques remarques et suggestions que je voulais formuler. Votre budget — je le répète — ne peut que réjouir le chercheur scientifique que j'ai été. C'est pourquoi le parlementaire socialiste que je suis le votera sans réserve. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. Monsieur le ministre d'Etat, vous êtes à la tête d'un « grand » — j'oserais presque dire d'un monstreux — ministère de la recherche pour la constitution duquel vous avez opiniâtement bataillé.

La liste des organismes de recherche rattachés directement à votre ministère ou soumis à une double tutelle est désormais impressionnante. L'idée de retenir dans le champ de l'autorité de votre ministère la totalité des institutions ayant en charge une ou plusieurs filières de recherche est en soi séduisante. Mais comment allez-vous faire pour maintenir une certaine unité d'action, sinon au prix d'un interventionnisme financier et administratif qui pourrait rapidement devenir excessif. Votre « reprise en main » — l'expression est peut-être même faible — du C. N. R. S. est à cet égard significative ! J'y reviendrai dans un instant.

Vous avez récupéré, si je puis dire, sur le ministère de l'industrie, la délégation à l'innovation et à la technologie et l'agence nationale de valorisation de la recherche, l'Anvar, sur lesquelles le ministère de la recherche exerce complètement son autorité. Pensez-vous que cette tutelle complète soit de nature à favoriser la diffusion de la recherche dans l'industrie ?

Pour ce qui concerne les organismes rattachés sur lesquels vous exercez une tutelle financière, estimez-vous que le rattachement budgétaire de l'institut national de la recherche agronomique, qui dépend également du ministère de l'agriculture, favorisera la recherche agronomique ? Est-ce que la recherche médicale n'a pas vocation à demeurer l'apanage du ministère de la santé ? Je note d'ailleurs que le ministre de la santé a récemment insisté dans un journal du soir sur le fait que la tutelle de son ministère demeurerait en tout état de cause sur les grands organismes de recherche biomédicale comme l'institut national de la santé et de la recherche médicale, pourtant désormais rattaché à votre ministère. Comment allez-vous concilier les impératifs de ces doubles tutelles et selon quelles modalités ?

M. Charzat indique dans son rapport que ces modalités devront être précisées en 1982, année au cours de laquelle vous nous promettez une loi de programmation de la recherche qui fera suite au colloque national annoncé pour le mois de janvier.

Vous nous dites que cette loi de programmation s'articulera avec le plan de deux ans et le futur plan quinquennal, mais comment s'articuleront les orientations de votre ministère, que nous ne connaissons pas encore, avec celles du ministère du Plan qui prépare actuellement le plan de deux ans ? La cohérence entre ces deux démarches est-elle assurée ?

Quelles sont les motivations profondes qui guident votre action ?

Tout cela est d'autant plus inquiétant pour l'avenir (de notre recherche scientifique qu'a éclaté, à la fin du mois dernier, ce que j'appellerai « l'affaire du C.N.R.S. », le plus grand organisme de coordination de la recherche nationale.

Le mardi 27 octobre, en effet, vous avez demandé la démission du directeur scientifique chargé des sciences sociales, M. Morisson. Interrogé lors de la séance des questions au Gouvernement du 4 novembre dernier par notre collègue M. Foyer, vous n'avez pas hésité à répondre : « J'ai jugé que M. Morisson n'était pas le mieux placé pour préparer le projet de budget pour 1982, qui accorde aux sciences sociales près de 600 millions de francs, parce que je considère que les sciences sociales ont besoin d'un élan, et qu'elles doivent trouver dans notre pays une grande place après les années d'étouffement, d'asphyxie et d'oppression réactionnaire qu'elles ont connues. »

M. Michel Charzat, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. C'est vrai !

M. Gilbert Gantier. Un tel langage confirmerait, s'il en était besoin, le profond malaise qui s'est emparé de toute la communauté scientifique française, et qui a provoqué, au C.N.R.S. même, une pluie de démissions : démission de M. Ducuing, directeur général, le 28 octobre ; démission du président, M. Thibault, le 29 octobre ; démission de M. Dragon, membre du conseil ; démission de M. Terré. J'arrête là mon énumération, faute de temps.

M. Yves Tavernier. Il n'y en a pas d'autres ! Pourquoi avez-vous parlé de « pluie » de démissions ?

M. Gilbert Gantier. Mais la presse ne s'y est pas trompée, et pas seulement la presse que vous qualifieriez de « réactionnaire », mais toute la presse qui n'est pas totalement aveuglée par les principes d'une prétendue science marxiste. Un journal titrait : « Le C.N.R.S. décapité », un autre, tout proche de vous cependant : « Nouvelle politique ou règlement de comptes ? »

Monsieur le ministre d'Etat, celui qui vous parle, qui a été votre collègue à la commission des finances, n'a pas oublié le rôle qu'il a personnellement joué au mois de mars 1978 pour que le très important rapport sur la recherche scientifique vous fût attribué par la commission des finances qui, en l'occurrence, a fait montre d'une très grande largeur de vues, d'une très généreuse conception de la coopération parlementaire, au-delà des notions politiques de majorité et d'opposition. Mais il ne faut pas que des principes marxistes remplacent les principes de respect de l'esprit scientifique qui sont les nôtres, car ce serait entamer un processus qui nous conduirait vers ce que je n'hésiterai pas à appeler une perversion de la science. Il n'y a pas de science marxiste, il n'y a pas de science réactionnaire ; il y a une science tout court, que l'Etat se doit d'aider.

Je voudrais, pour conclure, rappeler que c'est M. François Mitterrand qui a déclaré le 22 avril dernier au Sénat, lors d'une réunion à quelques jours du premier tour de l'élection présidentielle : « Chercheurs français, reprenez confiance ! Au temps du mépris, je substituerai celui du dialogue et du respect. »

Alors, monsieur le ministre d'Etat, devrions-nous bientôt ajouter cette phrase à la liste déjà longue, hélas ! des promesses non tenues du gouvernement socialiste ? Telle est la question que je vous pose. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à Mme Sicard.

Mme Odile Sicard. Monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, la recherche, c'est aussi le chapitre très important de la recherche médicale ou, plutôt, de la recherche sanitaire et médicale.

Si l'on regarde ce qui s'est passé au cours des vingt dernières années, on constate que l'effort en faveur de la recherche en santé publique et en médecine n'a pas suivi la progression des équipements hospitaliers et autres, ni celle des charges financières de la santé.

C'est parce qu'une politique de la santé va bien au-delà de la gestion des équipements et des personnels que nous nous réjouissons, monsieur le ministre d'Etat, de l'augmentation de l'effort financier prévu dans le domaine de la recherche sanitaire et médicale. Mais nous devons souligner que l'absence de réformes profondes des structures de cette recherche risquerait d'aboutir à une utilisation dispendieuse et en partie inutile des fonds publics.

Le développement de la recherche fondamentale en médecine a trop souvent été sacrifié au profit d'actions de recherche appliquée, ponctuelles, influencées par telle ou telle personnalité, et pas toujours avec un résultat évident pour la santé du pays.

Actuellement, l'I.N.S.E.R.M., le C.N.R.S. pour une faible part, l'Institut Pasteur — notamment ses établissements de Paris et de Lille — constituent avec l'Université et les facultés de médecine, la base de la recherche fondamentale. Sans leur développement, et en l'absence de transformations structurelles importantes des C.H.U., il est à craindre que la recherche fondamentale sur la santé, la prévention des grands fléaux sociaux et pathologiques ne progressent pas.

Jusqu'à présent, c'était les seuls décideurs privés, l'industrie pharmaceutique, les patrons des services qui choisissaient le champ des recherches. L'effort budgétaire nécessité par la recherche publique doit donc être assorti d'une restructuration des équipes et d'une modification des modalités de décision, et cela avec des objectifs précis.

Il faut d'abord inciter à la création d'équipes pluridisciplinaires comprenant l'ensemble des chercheurs, soignants et enseignants, notamment au sein des C.H.U. Chargées de cette triple fonction, ces équipes devraient permettre à tous de participer à l'œuvre spécifique de recherche.

L'établissement d'un tissu de liaisons entre ces équipes, les praticiens des hôpitaux non universitaires, des autres établissements hospitaliers, des centres de santé intégrés, et les praticiens libéraux, serait de nature à favoriser la recherche et la formation permanente de tous.

La formation des chercheurs, qu'ils soient chercheurs temporaires ou de carrière, demande des structures d'accueil polyvalentes, une formation à l'élaboration de la rédaction des programmes et des protocoles, à la gestion des crédits. Les structures d'accueil permettraient à de jeunes chercheurs de ne pas être préoccupés par une carrière dans la recherche, puisque celle-ci pourrait n'être pour eux qu'une étape. Cela diminuerait les besoins en postes définitifs dans lesquels certains s'essouffent quelquefois.

La pratique systématique d'une politique contractuelle entre l'Etat et les équipes de recherche, tant en recherche fondamentale qu'en recherche appliquée, permettrait à la recherche d'exprimer ses projets et ses besoins, en même temps qu'elle la rendrait comptable des fonds qui lui sont alloués.

Enfin, il est essentiel de promouvoir le développement d'axes de recherche privilégiés. Il convient de développer la recherche en évaluation des soins et des thérapeutiques. Cela est urgent et indispensable pour autoriser les progrès dans l'utilisation des moyens médicamenteux, chirurgicaux et physiques utilisés en médecine de soins.

La rationalisation des choix en matière d'investissements, de personnels et de moyens, donc de budget, passe par le développement de modalités d'évaluation des maladies traitées, des actes pratiqués, des progrès à accomplir.

Il faut aussi développer la recherche épidémiologique et l'établissement de l'enregistrement des maladies sur le modèle du registre du cancer, tel qu'il existe dans le Bas-Rhin, l'Isère et la Côte d'Or. Cette recherche suppose la mise en place d'équipes de chercheurs, d'enquêteurs et d'analyseurs de données garantissant rigoureusement le secret des personnes enregistrées.

Cette activité a deux développements importants : d'une part, la recherche des facteurs de risques, des nuisances domestiques ou industrielles et la possibilité d'intervention pour les éliminer ; d'autre part, l'évaluation de la réponse des établissements de soins à la morbidité et à la thérapeutique.

En conclusion, si la recherche sanitaire et médicale ne doit plus être liée aux profits pharmaceutiques et aux motivations purement individuelles, un effort significatif doit être consenti en faveur d'une recherche fondamentale et appliquée qui corresponde à la volonté politique d'une meilleure utilisation des moyens mis en œuvre pour la santé. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Bassinet.

M. Philippe Bassinet. Monsieur le ministre d'Etat, mesdames, messieurs, permettez tout d'abord à l'ancien chercheur que j'étais et au député socialiste que je suis de dire sa satisfaction.

Le budget civil de recherche et de développement technologique connaît, ainsi que cela a déjà été souligné, une progression sans précédent, avec une augmentation de près de 30 p. 100 de l'ensemble des moyens. Il y a là une rupture affirmée avec la politique de régression budgétaire qui a été de mise dans ce domaine jusqu'en 1981.

L'objectif du Gouvernement est de porter l'effort national de recherche à 2,5 p. 100 du produit intérieur brut en 1985. Ce budget s'inscrit donc pleinement dans la perspective tracée.

Il n'y a pas de grande nation — est-ce même nécessaire de le rappeler ? — sans un effort important, constant, résolu de

recherche, qu'elle soit fondamentale, appliquée ou technologique. L'acquisition de connaissances nouvelles, le progrès technique et industriel, mais aussi l'amélioration des conditions de vie et l'indépendance nationale sont directement liés à l'importance de l'effort consenti.

Le fait que se tiennent actuellement les assises régionales pour la recherche marque une première étape dans le vaste débat qui s'est engagé entre les scientifiques français. Ainsi, demain, à l'issue du colloque national, se trouveront rassemblés les fruits nés d'un immense effort de réflexion collective. Ceux-ci contribueront, j'en suis persuadé, à donner grande valeur à la prochaine loi d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France.

Mener une politique de la recherche à la mesure des ambitions de la France nécessite à la fois des moyens matériels — ils seront accrus avec ce budget — et en personnels — chercheurs, ingénieurs, techniciens, administratifs — compétents et en nombre suffisant. Le budget qui nous est soumis traduit bien la priorité donnée à l'emploi. Priorité nécessaire, certes, pour répondre à la situation du moment, mais priorité nécessaire surtout pour disposer d'équipes de recherche dignes de ce nom, c'est-à-dire des équipes anciennes qui se renouvellent et s'enrichissent par l'apport de jeunes chercheurs et des équipes nouvelles qui se constituent sans mettre en péril celles qui existent déjà.

Le vieillissement constaté, résultat de la politique menée durant la dernière décennie, doit être à tout prix combattu. C'est pourquoi 1 727 créations de poste viendront s'ajouter aux 625 prévues dans la loi de finances rectificative adoptée par notre assemblée en juillet. Ces chiffres doivent être comparés aux 625 emplois créés dans la loi de finances initiale pour 1981. Ces emplois, outre les 147 postes destinés à l'Anvar — l'agence nationale de la valorisation de la recherche — et au programme de développement technologique se répartissent de manière équilibrée entre postes de chercheur et postes d'ingénieur, de technicien et d'administratif.

L'amélioration de l'emploi scientifique est indiscutable, mais il ne suffit pas de créer des postes en plus grand nombre pour répondre aux aspirations des personnels concernés qui veulent, fort légitimement, retrouver les possibilités de ce qu'il est convenu d'appeler un développement normal de carrière.

Ce budget apporte des réponses positives, mais il ne permet ni de résoudre toutes les difficultés existantes ni de répondre à toutes les inquiétudes.

Pour les chercheurs du C.N.R.S. ou de statut analogue, le problème majeur est celui du passage d'attaché à celui de chargé de recherche. La transformation de 298 postes d'attachés existants en postes de chargé de recherche, la création, évoquée il y a un instant, de 232 nouveaux postes de chargé de recherche, celle de 90 postes de maître de recherche correspondant à environ 650 passages possibles. Ce nombre n'est pas excessif, eu égard à celui des attachés susceptibles d'être promus, mais il devra être accru dans l'avenir si l'on veut éviter les angoisses que connaissent des attachés qui ont sept ou huit années d'ancienneté.

J'ajoute que rien ne justifie le maintien d'un quota de 5 p. 100 pour le passage du septième au huitième échelon de chargé de recherche.

Par ailleurs, il faut revaloriser la prime de participation à la recherche.

Pour les ingénieurs, techniciens et administratifs, qui se réjouissent du nombre important d'emplois créés, le problème majeur qui demeure est celui du blocage des carrières, blocage qui n'est pas nouveau et dure depuis plusieurs années. Il concerne des agents sous-classés, des agents bloqués au dernier échelon de leur catégorie, ou découle de l'absence totale de perspectives de promotion pour les catégories de faible niveau indiciaire dont l'amplitude possible de carrière est très minime. A des titres divers, 35 p. 100 des ingénieurs, techniciens et administratifs peuvent faire l'objet d'une promotion.

L'abrogation des décrets du 6 mai 1981 relatifs aux personnels I.T.A. du C.N.R.S., de l'I.N.S.E.R.M. et de l'I.N.R.A. qui aggravaient la situation de ces personnels est indispensable. C'est une bonne chose de l'avoir entreprise. La négociation en cours entre votre ministère et les organisations syndicales devrait aboutir à la mise en œuvre d'un plan de transformation en utilisant les crédits prévus pour la réforme du statut des I.T.A. et ce, en attendant l'élaboration du statut définitif.

Enfin, monsieur le ministre d'Etat, je voudrais évoquer une dernière question, celle de l'allocation de recherche. La formation par la recherche est un complément indispensable à l'enseignement fourni jusqu'au niveau de la maîtrise ou du diplôme

d'ingénieur. Tout au long de la préparation d'une thèse de troisième cycle, l'étudiant va passer d'une attitude passive à une attitude active devant la science.

Quand on sait qu'au 1^{er} novembre 1980, le montant brut mensuel des allocations était de 2 735 francs à comparer au salaire d'embauche d'un ingénieur, que le nombre d'allocations est de l'ordre de 2 500 et que celui-ci est nettement insuffisant — les laboratoires peuvent sans difficulté encadrer 20 à 25 p. 100 d'étudiants supplémentaires — on a des difficultés à comprendre la modicité de l'augmentation des crédits consacrés aux allocations de recherche.

Monsieur le ministre d'Etat, même si j'ai été amené à poser quelques questions ou à me faire l'interprète de certaines préoccupations des chercheurs et des I.T.A., je tiens à redire, étant le dernier orateur socialiste à intervenir, que le budget que vous nous présentez est un bon budget dont le groupe socialiste est fier. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

(M. Christian Nucci remplace M. Bernard Stasi au fauteuil de la présidence.)

PRESIDENCE DE M. CHRISTIAN NUCCI, vice-président.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie.

M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, le projet de budget pour 1982 marque parmi ses priorités un effort sans précédent depuis plus de dix ans en faveur de la recherche et de la technologie.

Il est ainsi la traduction concrète d'une ambition nationale exprimée sans ambiguïté par François Mitterrand dans son discours au palais du Luxembourg le 22 avril dernier. S'interrogeant sur la place pour la France dans la division internationale du savoir il avait alors déclaré : « Mon choix est fait. Je veux qu'au cours du septennat prochain la France de la science soit à la tête du peloton. Et j'en prendrai les moyens ».

Les crédits que j'ai l'honneur de présenter devant l'Assemblée nationale aujourd'hui constituent l'un des éléments du dispositif d'ensemble cohérent qui est mis en place pour atteindre dans les meilleures conditions l'objectif fixé par le Gouvernement : porter les moyens consacrés à la recherche et au développement technologique au niveau de 2,5 p. 100 du produit intérieur brut en 1985.

Avant de vous présenter les caractéristiques de l'effort financier proposé en 1982, ce que vos rapporteurs, MM. Charzat, Chapuis et Sueur ont d'ailleurs fait avec une grande pertinence, et avant de répondre aux questions qui m'ont été posées, je voudrais m'attarder quelques instants sur le cadre général dans lequel s'inscrit ce projet de budget.

En premier lieu, les structures gouvernementales ont traduit la place nouvelle reconnue à la recherche et à la technologie par la création d'un ministère d'Etat, « avocat de l'avenir », selon l'expression même du Président de la République — et on peut penser que, dans sa bouche, cette expression n'a rien de péjoratif.

Cette réforme, chacun en ressentait la nécessité, tant les dernières années avaient vu se diluer et s'éparpiller les responsabilités en matière de politique de recherche.

Faut-il rappeler qu'au moment même où le précédent gouvernement proclamait — tardivement — sa volonté de relancer l'effort de recherche et de développement, il organisait simultanément une coupure inexplicable entre les activités de recherche fondamentale et finalisée et les programmes de développement technologique, se privant ainsi du même coup des moyens de cohérence indispensables à la politique qu'il prétendait vouloir mettre en œuvre ?

Pour que notre ambition pût être réalisée et que notre action fût crédible, il fallait assurer l'unité d'action en matière de recherche, d'une part, et de développement technologique, d'autre part. Et c'est ce que nous avons fait.

Ces décisions se sont traduites de deux manières.

D'une part, le C.N.R.S. et l'Anvar ont été placés sous la tutelle du ministère de la recherche et de la technologie et les dotations des principaux organismes de recherche ont été inscrites à son budget. Cela a deux conséquences.

La première est que, pour ces organismes, des modalités de partage de la tutelle avec les ministères intéressés par leurs activités doivent être définies. C'est ce à quoi je m'attache avec chacun des ministres concernés, les uns faisant valoir le

point de vue des utilisateurs et mon ministère faisant valoir le point de vue de la recherche, celui du long terme.

La seconde conséquence est que la coordination interministérielle qui existait précédemment est renforcée pour la définition des autres dotations de recherche, celles-ci restant inscrites dans les budgets de différents départements ministériels tels que l'éducation nationale, les transports, l'urbanisme et le logement, la culture, l'environnement, la justice, le travail, etc.

D'autre part, il m'appartient de préparer et de mettre en œuvre les réformes d'organisation et de statut des personnels des organismes de recherche, en liaison avec les ministères concernés, mais en préservant l'unité et la cohérence de la politique d'ensemble.

Il faut souligner, enfin, qu'obligatoirement consulté sur les programmes de recherche et de développement des entreprises nationales, le ministre de la recherche et de la technologie dispose ainsi d'un moyen fondamental d'impulsion pour stimuler la recherche industrielle dans un secteur qui, à lui seul, en rassemble plus de la moitié.

En second lieu, la relance indispensable et vigoureuse de l'effort national de recherche ne pouvait être engagée sérieusement sans qu'une organisation des moyens de cette relance fût définie et sans que la continuité de l'effort fût garantie. Ce sera l'objet de la loi d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France, qui sera déposée sur le bureau de votre assemblée au début de la session de printemps de 1982.

L'ambition et les convictions qui nous animent pour le développement de la recherche scientifique de notre pays ne pouvaient que nous conduire à souhaiter que l'élaboration de cette loi fût précédée d'un débat aussi large et aussi démocratique que possible, afin que les choix qui devront être faits soient l'œuvre commune de tous ceux qui sont intéressés au développement scientifique et technologique.

C'est pourquoi j'ai proposé au Gouvernement, qui l'a accepté, l'organisation d'un colloque national sur la recherche et la technologie qui se déroulera à Paris du 13 au 16 janvier prochain.

Ce colloque aura été précédé d'assises régionales, qui se tiennent actuellement. Leur ampleur sans précédent, la participation de dizaines de milliers de chercheurs, d'industriels, d'universitaires, de syndicalistes, de responsables élus, de membres de l'administration, la qualité des débats sont les gages d'un renouvellement profond de l'approche des problèmes de la recherche et de la technologie dans notre pays. Qui oserait prétendre que de telles assises auraient pu se tenir il y a seulement six mois ?

Ces assises, qui rencontrent l'intérêt — je peux même dire l'adhésion profonde — de l'ensemble de la communauté scientifique mais également des utilisateurs de la recherche, témoignent que la priorité reconnue par le Président de la République est bien comprise par tous les secteurs concernés de l'opinion. La mobilisation que nous souhaitons s'est donc produite, et un dialogue constructif a pu commencer dans chacune des régions, petites ou grandes. Il se terminera, aujourd'hui et demain, dans la région parisienne.

C'est à nous maintenant de donner à ce dialogue la cohérence et la durée qui sont la caractéristique des grandes entreprises collectives.

Si l'expression des besoins régionaux est naturellement différente d'une région à l'autre, certaines constantes reflètent des préoccupations communes qui se sont dégagées des débats, lesquels ont été marqués par un sérieux et un esprit de responsabilité que je tiens à saluer.

Je citerai quelques-unes de ces préoccupations.

La première est de voir se renforcer quantitativement notre effort de recherche. Elle a fait l'objet d'un large consensus.

La deuxième concerne la nécessité de démocratiser les procédures de décision au sein des organismes afin de permettre un véritable débat sur les grandes options, d'assurer la transparence des choix et de faire participer les intéressés à la préparation des décisions.

Je répondrai à M. Gantier et à M. Birraux que, de ce point de vue, la crise qui a été provoquée au C.N.R.S. à partir de démissions qui, comme l'a dit M. Chapuis, ont été savamment calculées — pas assez toutefois pour empêcher que le vent du changement souffle dans ce grand organisme de recherche fondamentale — a produit des effets tout à fait salutaires.

Dans les jours qui viennent, des représentants des personnels et du monde syndical pourront enfin être associés aux travaux du conseil, à côté des industriels, des scientifiques et des représentants de l'administration. Il n'était que temps, et je ne vois pas au nom de quoi on pourrait refuser que les représentants

du personnel soient associés aux grandes décisions d'orientation ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Gilbert Gantier. On n'a jamais dit qu'on refusait !

M. Claude Birraux. Fallait-il couper des têtes pour cela ?

M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie. Je ne reviendrai pas sur le mythe des têtes coupées. Je ne les ai pas coupées, elles se sont envolées. (Sourires sur les bancs des socialistes.) Un mouvement spontané s'est produit, dont je ne saurais me désoler outre mesure.

Je dirai simplement que, dans un esprit de très large union, je suis soucieux d'associer toutes les compétences, d'utiliser toutes les capacités qui existent dans notre peuple. Mais encore faut-il qu'elles le désirent.

Je fais d'ailleurs beaucoup de crédit aux intéressés en parlant de « ces compétences ». Cela étant, s'ils veulent descendre du train, je ne les retiens pas.

M. Gilbert Gantier. Il faut être marxiste pour être compétent, en somme !

M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie. La troisième préoccupation qui s'est dégagée des assises régionales porte sur la nécessité d'une politique cohérente de l'emploi scientifique comme support du développement du potentiel scientifique et technique — les rapporteurs l'ont souligné. Je rappelle que 2 400 postes ont été créés depuis le mois de juin ou le seront prochainement.

Les soucis que les représentants de l'U.D.F. ont exprimés à ce sujet ne me paraissent pas fondés. Le recrutement de quelque 2 000 chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs, dans la situation actuelle de crise de l'emploi scientifique et de chômage des jeunes, non seulement ne se fera pas au détriment des besoins de l'industrie, mais ne portera nullement atteinte à la qualité de notre appareil de recherche que je suis plus que quiconque attaché à préserver.

La quatrième préoccupation concerne le rapprochement indispensable de la recherche et de ses utilisateurs selon des modalités claires, rendues aujourd'hui plus faciles du fait des nationalisations et du rôle nouveau de la planification.

La cinquième préoccupation porte sur l'amélioration de l'insertion de la science et de la technologie dans la société, le rapprochement de la science et de la culture par une politique large de diffusion des connaissances, d'information scientifique et technique et d'édition.

Enfin, il me paraît indispensable d'organiser entre l'Etat et les régions un réel dialogue qui permette l'animation régionale de la recherche et le développement des pôles régionaux s'inscrivant dans le cadre de la politique nationale que je suis chargé de définir.

A partir de ces travaux multiples et approfondis, je ne doute pas que les propositions dont vous aurez à débattre au printemps prochain seront riches, novatrices et permettront de doter notre pays d'un dispositif cohérent pour atteindre l'objectif que nous nous sommes assigné.

La loi d'orientation et de programmation qui vous sera prochainement soumise concernera d'abord l'organisation de notre système de recherche, qu'il conviendra de réformer pour en assurer un fonctionnement à la fois plus démocratique et plus efficace, car il n'y a pas de contradiction entre efficacité et démocratie.

Pour en revenir au C.N.R.S., qu'il me soit permis de rappeler que c'est par décret qu'il a été réformé en 1979. Le Parlement a-t-il été consulté ? Non ! Les syndicats l'ont-ils été ? Pas davantage ! Les personnels ont-ils été associés au conseil ? Non ! D'après les statuts encore en vigueur, mais qui seront prochainement réformés, siègent seulement au conseil des représentants de l'industrie, de l'administration et des scientifiques nommés par Mme Saunier-Seïté, tout comme l'ont été le président et le directeur général.

Face à ces statuts, j'ai décidé qu'une modification était nécessaire pour donner aux sciences sociales l'élan qu'elles méritent. En effet, il est absolument indispensable qu'après des années d'étouffement — je confirme ce que j'ai déjà dit à cette tribune — d'asphyxie, de chasse aux sorcières réputées marxistes, de terrorisme idéologique et de conditionnement, soit restauré le pluralisme.

M. Gilbert Gantier. Vous savez bien que ce que vous dites n'est pas vrai !

M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie. Une certaine diversité d'approche doit absolument être restaurée, car je la crois nécessaire au développement des sciences sociales dans notre pays.

Je dis à M. Birraux et à M. Gantier que s'il y a eu dans ce pays une chasse aux sorcières marxistes — ou réputées

telles — elle est terminée. De la même manière, il n'y a pas de chasse aux sorcières ouverte pour quelque famille de pensée que ce soit.

M. Claude Birraux. On a changé de sorcières, et la chasse n'est pas fermée !

M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie. Personne ne se trompera sur la signification de certaines démissions qui traduisent simplement le refus du changement et de la démocratie.

Ces péripéties ont été en définitive positives, car elles ont permis d'avancer dans la voie que nous nous étions tracée.

J'en viens maintenant à la réforme des statuts des personnels de la recherche, indispensable pour leur donner un contenu plus conforme aux nécessités de l'exercice d'une activité de recherche libre et créatrice.

Si la recherche est un métier qui implique des garanties de carrière et d'emploi, qui seront fixées par la loi, ce métier répond à une vocation qui dépasse l'activité de recherche proprement dite et touche aussi bien l'enseignement que la diffusion de l'information scientifique et technique et, bien entendu, la valorisation des résultats de la recherche.

Ces questions seront traitées simultanément, mais je ne crois pas possible d'obtenir dans ce domaine des résultats positifs si le progrès social ne marche pas du même pas.

Pour ce qui est de la partie programmation de la loi, l'objectif, vous le savez, est d'atteindre, en 1985, 2,5 p. 100 du produit intérieur brut pour la dépense de recherche. En outre, les orientations de politique scientifique et technique devront être précisées au sein du budget civil de recherche.

Les travaux de préparation de la loi d'orientation et de programmation sont étroitement articulés avec ceux conduits à l'occasion de l'élaboration du plan intérimaire de deux ans. Je tiens à rassurer ceux qui se sont inquiétés sur ce point.

Le projet de budget pour 1982 vise d'abord à faire face à un certain nombre d'urgences. Il situe notre effort de recherche sur la trajectoire des 2,5 p. 100 du P.I.B. Il donne la première priorité à la restauration des moyens de travail des équipes.

J'y ai ajouté l'engagement de certains programmes mobilisateurs, auxquels d'autres viendront s'adjoindre à l'occasion du colloque national et de la loi d'orientation et de programmation.

Pour atteindre l'objectif des 2,5 p. 100, il est absolument nécessaire que les entreprises fassent un effort parallèle à l'effort budgétaire public. Les entreprises financent actuellement 43 p. 100 de l'effort national de recherche. Mais alors qu'il y a une trop grande concentration de l'effort public sur quelques secteurs, la part de la recherche financée par l'industrie — et je suis reconnaissant à M. Hermier d'avoir insisté sur ce point — reste en France, où elle n'est que de 0,8 p. 100 du P.I.B., beaucoup plus faible que chez nos principaux partenaires, notamment l'Allemagne fédérale et le Japon, où elle atteint 1,2 p. 100 ou même plus. Cet écart explique très largement notre insuffisante compétitivité dans certaines industries dites traditionnelles.

Les travaux qui ont été réalisés à l'occasion de la préparation du plan de deux ans ont montré que l'effort des entreprises devrait croître d'au moins 8 p. 100 par an en volume pour que l'objectif que nous nous sommes fixé pour l'ensemble de la dépense intérieure de recherche et développement soit atteint. C'est dire que l'effort de recherche des entreprises doit être maintenu, et qu'il serait contraire à leur intérêt que certaines d'entre elles, du fait de leurs difficultés passagères, réduisent leurs dépenses de recherche et de développement.

Pour donner à la recherche industrielle et à l'innovation le souffle nouveau indispensable, nous disposerons d'un atout majeur : l'existence d'un secteur public élargi.

Les entreprises nationales joueront un rôle moteur dans le développement des filières d'avenir. Agissant dans le cadre des contrats de plan qui assureront leur autonomie, elles devront prendre à bras-le-corps la préoccupation du long terme, décisive aussi bien pour leur propre avenir que pour celui du pays tout entier.

Je compte également beaucoup sur elles pour imaginer et mettre en œuvre des moyens originaux de collaboration avec les laboratoires publics de recherche, d'une part, et avec les autres entreprises, d'autre part.

Je souhaite aussi que les grandes entreprises nationales participent activement à la diffusion dans l'ensemble du tissu industriel — et en particulier chez les P.M.I. — des connaissances qu'elles ont accumulées au fil des temps et des techniques dont elles disposent. Je demanderai à certaines d'entre elles de lancer des actions pilotes dans ce domaine.

De même, il me semble que les méthodes de production et les méthodes d'analyse des problèmes techniques mises au point

dans les grandes entreprises pour obtenir des produits de qualité devraient faire l'objet d'une large diffusion au sein du tissu industriel.

J'ai par ailleurs demandé qu'une étude soit réalisée sur les P.M.I. et l'innovation. Je souhaite qu'elle m'apporte un éclairage nouveau sur les moyens à mettre en œuvre pour surmonter les blocages qui privent ces entreprises des retombées de la recherche nationale.

Je me propose de poursuivre, en liaison avec le ministère de l'économie et des finances et le ministère du budget, l'étude d'une mesure fiscale qui pourrait être analogue à celle qui existe non seulement en Allemagne et au Japon, mais aussi maintenant aux Etats-Unis et au Canada.

Plusieurs solutions sont envisageables.

L'assiette pourrait être soit le volume des dépenses de recherche telles qu'elles sont définies dans un récent rapport au conseil national de la comptabilité, soit l'accroissement d'une année sur l'autre de cet effort, soit l'embauche annuelle de personnes — chercheurs et techniciens — dont l'activité viendrait renforcer les équipes de recherche et de développement de l'entreprise.

Cette mesure, qui correspond bien à l'esprit de notre politique en faveur de l'emploi et qui couvrirait 70 p. 100 des dépenses de recherche des entreprises, ne pourrait s'appliquer, évidemment, en 1982.

Je suis enfin convaincu qu'une politique de l'innovation requiert un financement adapté. Je m'en suis expliqué aux journées nationales de l'Anvar. Cette politique implique que le réseau bancaire prenne en compte de manière plus efficace qu'il ne le fait pour l'instant les problèmes qui se posent lors de l'industrialisation de produits nouveaux.

En outre, l'ensemble des mécanismes actuellement existants de financement de l'innovation doit être réexaminé afin de renforcer leur efficacité, de même qu'une réflexion doit être conduite sur la valorisation de la recherche, la recherche collective et le développement de pôles technologiques régionaux.

Plusieurs d'entre vous ont évoqué le problème des centres techniques, en particulier M. Masson. J'y ajouterai les centres de recherche sous contrat.

J'attache la plus grande importance à leur développement, selon quatre axes principaux : l'ouverture vers la recherche amont, afin de les maintenir au contact des acquis nouveaux de la connaissance ; l'ouverture avec contrats de recherche des centres techniques ; la création de dispositifs de recherche associative dans de nouvelles disciplines techniques ; la régionalisation des centres techniques.

S'agissant, enfin, de l'Anvar, ses moyens financiers et humains d'intervention, en particulier dans les régions, seront accrues en 1982. Je compte faire de la prime à l'innovation un instrument puissant en renforçant le caractère incitatif par le relèvement de son taux et la modification de ses conditions d'attribution.

J'en viens au financement public. Je m'attacherai moins aux financements extérieurs à mon budget qu'au budget civil de recherche dont j'assume la responsabilité. Les moyens qui lui sont consacrés — près de 30 p. 100 en plus par rapport à 1981 — marquent une rupture positive et décisive avec les tendances passées. Cette progression manifeste la volonté des pouvoirs publics d'affectuer la relance indispensable de l'effort de recherche nationale, puisque, sous réserve que les contributions de l'industrie atteignent 30 milliards de francs en 1982 contre 21,7 milliards en 1980, le financement public étant pour sa part compris entre 45 et 50 milliards de francs, il y a de bonnes raisons de penser que l'effort national de recherche et de développement technologique atteindra 2 p. 100 du produit intérieur brut en 1982.

Je me bornerai à souligner quelques points importants.

La politique de l'emploi est, à l'évidence, un élément central de la politique de la recherche et de la technologie. Les années qui viennent de s'écouler ont été marquées, en matière de statuts de personnels, par des réformes partielles inspirées par un esprit réactionnaire, portant souvent atteinte aux droits des personnels, ne permettant pas d'éviter le blocage des carrières, et ne remédiant nullement, notamment pour ce qui concerne les I.T.A. à l'excès des distinctions catégorielles et à l'insuffisance des recrutements. Il s'agit de tourner le dos à cette politique néfaste et de reconnaître aux chercheurs, aux ingénieurs, aux techniciens et aux personnels administratifs la place essentielle qu'ils occupent dans notre société.

Des créations de postes ont été opérées. Les 2 400 créations qui sont intervenues depuis le mois de juin dernier sont à comparer à la moyenne des créations depuis une dizaine d'années, de l'ordre de 700 par an.

Je veillerai à ce que la loi d'orientation et de programmation assure le prolongement jusqu'en 1985 de cette croissance indispensable. Un rythme annuel de créations de postes de l'ordre de 4,5 p. 100 des effectifs en place est probablement nécessaire.

Il s'agit aussi de mettre fin à la situation bloquée dans laquelle se trouve une grande partie des personnels des grands établissements publics de recherche. Des crédits sont ainsi prévus pour que des transformations d'emplois en nombre suffisant permettent des promotions satisfaisantes et la réparation de nombreuses injustices dans le déroulement des carrières. L'amélioration rapide de la situation des I. T. A. sera traitée prioritairement dans cet ensemble.

Lors décrets du 6 mai 1981 ont été abrogés le 11 novembre dernier. Des transformations d'emplois seront opérées en attendant qu'un statut définitif soit étudié avec les organisations syndicales.

Un sujet important sur lequel M. Bassinet a appelé mon attention, est celui de la formation des jeunes à la recherche et par la recherche. J'ai d'abord décidé, en mesure d'urgence, de relever de 22 p. 100 le taux mensuel des allocations de recherche de la D. G. R. S. T. qui sont ainsi passées à 3 400 francs le 1^{er} octobre dernier. Une seconde revalorisation de 26 p. 100 interviendra le 1^{er} octobre 1982 portant ces allocations aux environs de 4 200 francs; elles retrouveront ainsi un niveau plus décent. J'attache de l'importance à ce que le colloque soit l'occasion d'une réflexion sur la définition des conditions d'une véritable formation par la recherche dans notre pays.

Les jeunes Français doivent prendre conscience de l'enjeu et de la chance qui est la leur. Il est de notre responsabilité de leur en donner le goût et l'occasion.

Le budget de l'an prochain devra permettre de prendre des mesures en faveur du personnel sans statut, en situation précaire. Des postes seront dégagés afin d'effectuer des intégrations selon des procédures qui prendront essentiellement en compte la valeur scientifique et technique des candidats.

Il n'est pas possible d'intégrer dans les organismes de recherche scientifique l'ensemble des personnels travaillant dans les entreprises sous-traitantes. Il faut distinguer la vraie sous-traitance de la fausse, sinon nous finirons par intégrer beaucoup de monde dans les entreprises publiques. Par conséquent, les intégrations doivent intervenir en fonction de critères clairement définis, ce dont nous discutons actuellement avec les syndicats. Ainsi, 200 postes gagés en crédits sont prévus en 1982 pour la stabilisation des personnels actuellement rémunérés sur les crédits de contrat du ministère de la défense.

Au-delà de ces mesures immédiates, il convient de préparer activement la refonte des statuts du personnel de la recherche publique. Les statuts en vigueur sont inadaptes à la nouvelle politique scientifique et technologique que nous souhaitons développer. Ils doivent être refondus pour permettre d'atteindre les objectifs de cette nouvelle politique, en particulier pour assurer à la recherche la qualité, le dynamisme et l'ouverture sur la société qui seront indispensables à son développement. Cela suppose un statut nouveau pour les chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs, ayant une base législative, et non plus simplement réglementaire, pour permettre d'assurer la garantie de l'emploi, des possibilités de carrières attrayantes et pouvant conduire à différents types d'activités liées à la recherche, des procédures adéquates de recrutement et d'évaluation.

Au cours des années antérieures, les moyens de travail mis à la disposition des équipes de recherche des organismes publics avaient été considérablement amputés en fonctionnement, en équipement et en missions. C'est une tâche prioritaire que de reconstituer ce potentiel et de redonner à nos laboratoires leur place dans la communauté scientifique. C'est ce à quoi s'attache le projet de budget pour 1982.

Je citerai quelques pourcentages afin d'indiquer comment croissent les crédits globaux, en dépenses ordinaires et autorisations de programme, de certains organismes. Cette manière particulière, certes, de calculer a néanmoins une certaine valeur.

Pour le C. N. R. S., la croissance des crédits est de 25,2 p. 100. Pour la mission de la recherche du ministère de l'éducation nationale, elle est de 28,2 p. 100; la recherche universitaire n'a donc pas été maltraitée.

Les crédits de l'I. N. S. E. R. M. augmentent de 24,8 p. 100, ceux de l'institut Pasteur, de 30,2 p. 100, ceux de l'I. N. R. A. de 23,9 p. 100, ceux du C. E. A. de 17,8 p. 100, ceux du C. N. E. S. de 27,9 p. 100, ceux du Cnexo de 31,7 p. 100, ceux de l'institut des pêches, I. S. T. P. M., de 61,6 p. 100, ceux du Comés de 50,5 p. 100, ceux de l'Agence pour le développement de l'informatique de 31,1 p. 100, ceux de l'Inria de 37,8 p. 100, ceux de l'Orstom de 24,3 p. 100, ceux du Gerdac de 24,9 p. 100.

Il me paraît important de signaler l'effort qui est consenti pour la recherche de base. J'entends qu'elle soit préservée car elle a sa logique, celle de la liberté, et elle est le terrain des moissons futures. Par conséquent, toutes dispositions seront prises pour garantir les moyens de cette recherche.

Certes, certains d'entre vous s'en sont fait l'écho, en particulier les rapporteurs, l'évolution des crédits de paiement est moins rapide que celle des autorisations de programme. Cela nécessitera une gestion attentive de l'augmentation des moyens. Les corrections nécessaires seront apportées pour pallier les insuffisances ponctuelles qui ont pu apparaître çà et là, notamment au C. N. R. S. et à l'I. N. R. A. Des mesures seront prévues à cet égard dans le prochain collectif budgétaire.

Je ne m'étendrai pas sur les missions prioritaires qui ont été lancées cet été et dont les responsables ont été désignés. Ces missions ne sont pas exclusives d'autres dont la réaction découlera certainement du colloque national. Une priorité se dessine sur les nouveaux matériaux, sur la chimie fine, sur les industries agricoles et alimentaires, en matière de recherche médicale, sur l'enfance ou sur le vieillissement.

Je ne m'attarderai pas non plus sur l'innovation industrielle. Je m'attacherai simplement aux problèmes de l'information scientifique et technique.

C'est à juste titre que les rapporteurs et nombre d'entre vous ont mis l'accent sur ce problème, qui touche à un domaine très sensible.

Il s'agit d'abord d'un problème culturel, qui concerne notre attitude à l'égard de la science. Tout le monde s'accorde, me semble-t-il, pour refuser les mouvements d'obscurantisme moderne, de technophobie, les mouvements anti-science. Mais j'ai cru discerner, au moins chez M. Sueur, une interrogation tenant au point de savoir si nous ne risquons pas de rencontrer un autre écueil : le retour au scientisme. Je crois pouvoir le rassurer.

Il convient avant tout d'établir un diagnostic. Les sondages révèlent que près de 60 p. 100 des Français croient que le soleil tourne autour de la terre. Cela est quelque peu inquiétant. Un effort est certainement nécessaire dans le domaine de l'information et même de la formation scientifique dans notre pays.

L'esprit de rigueur, le doute méthodique, tel est le sens de notre effort. Nul ne prétendra que la science, à elle seule, est la clé de tous les problèmes, mais encore faudrait-il qu'elle se développe, en particulier dans le domaine de la connaissance de la société, d'où la priorité que nous affichons en faveur des sciences sociales. Cependant il faut aussi savoir que la science et les techniques ne peuvent progresser que si les conditions politiques et sociales sont réunies. C'est ce à quoi nous nous attachons.

Sans l'événement du 10 mai 1981, la recherche scientifique et le développement technologique n'auraient pas aujourd'hui en France la priorité dont ils bénéficient.

M. Claude Birraux. C'était la première priorité du VIII^e Plan !

M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie. Les assises de la recherche et de la technologie n'auraient pas lieu et le pays ne connaîtrait pas ce puissant mouvement qui, je l'espère, gagnera de proche en proche afin de prendre réellement les dimensions de l'avenir et de construire une France au service des travailleurs et de l'humanité.

M. Masson s'est préoccupé de la défense du français. Cette cause, à laquelle je m'attache, ne peut être le fait de mesures symboliques comme celles que j'ai prises. Une politique en faveur de la science, ce n'est rien d'autre qu'une politique en faveur de la diffusion de grandes revues scientifiques françaises, des éditions scientifiques, de bases de données. C'est aussi une grande politique de promotion du français dans le monde, si nous voulons préserver notre langue qui, historiquement et pour la première fois, est menacée de mort. Par conséquent, la défense du français comme langue scientifique n'est qu'un aspect d'une politique globale pour maintenir notre langue de civilisation, de culture et d'avenir. Nombre de militants et d'hommes politiques du tiers monde attendent de la France qu'elle continue à exister; ils ne veulent pas être réduits à engager un dialogue unilatéral avec le monde anglo-saxon.

L'information scientifique et technique, par la diversité des publics auxquels elle s'adresse, est une des clés du développement économique, social et culturel de notre pays, et de tous ceux qui nous sont liés par la langue ou par la communauté d'intérêts. C'est un facteur essentiel de notre indépendance nationale. Une politique active de l'information scientifique et technique est un instrument du partage indispensable du savoir à l'intérieur de la communauté nationale.

Qu'en serait-il si la communauté scientifique parlait l'anglais tandis que le reste du pays ne saurait pas de quoi il retourne, car la pratique de l'anglais n'est pas l'apanage de tous les Fran-

çais ? C'est pourquoi nous avons prévu une dotation importante, de 70 millions de francs en 1982, en croissance de plus de 40 p. 100 par rapport à l'an dernier, au profit de la Midist, mission interministérielle de l'information scientifique et technique.

M. Charzat a insisté à juste titre sur l'importance d'une compréhension active des phénomènes sociaux. Son inspiration rejoint la mienne. Il souhaite également une meilleure valorisation de la recherche. Je prends note des suggestions intéressantes qu'il a formulées en faveur de la création de centres de recherche régionaux multidisciplinaires.

M. Chapuis a évoqué la nécessité de faire appel à des experts. Je suis entièrement d'accord avec lui sur ce point.

M. le rapporteur a proposé la création d'un office d'évaluation des choix technologiques. Ce sera l'un des titres de la loi d'orientation et de programmation qui vous sera soumise dans les prochains mois. Par conséquent, le Parlement aura à se prononcer sur cette importante question. Il disposera dorénavant de l'outil qui lui a été refusé dans le passé lui permettant de se faire une opinion aussi libre et impartiale que possible sur des sujets qui sont actuellement au centre du débat démocratique.

M. Sueur a évoqué le problème des sciences sociales et humaines qui concernent non seulement la transformation des conditions de travail mais aussi la recherche en liaison avec les besoins des pays du tiers monde. Cette question se pose sur un plan plus général. M. Charzat, quant à lui, a parlé d'une action sur la dynamique du changement ; c'est celle-là même que je voudrais voir initier par le C. N. R. S. qui représente un potentiel important dans le domaine des sciences sociales. Il n'est absolument pas scandaleux de s'intéresser aux bassins d'emplois et aux phénomènes du chômage, ou de faire des études sur la décentralisation et les identités régionales.

M. Bernard Poignant. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie. Le procès qui nous est fait est parfaitement hypocrite.

M. Sueur a parlé également de la géothermie. Une mission a été confiée à M. Tazieff. Mais je crois que cela intéresse davantage l'application que la recherche et cela nécessite une prise de conscience de la part du Gouvernement.

Je tiens aussi à rassurer M. Sueur : aucune mesure coercitive n'est prise en matière linguistique. Je souhaite que les gens apprennent à parler l'anglais mais aussi que le français demeure une grande langue scientifique.

Je suis favorable, comme lui, à la poursuite des études d'épistémologie. La politique qui a été suivie au cours des années précédentes et la persécution dont certains épistémologues remarquables ont fait l'objet, doivent cesser. Il importe en effet que les études concernant la logique et, plus généralement, l'histoire des sciences se développent dans notre pays.

Je partage avec M. Hermier nombre de préoccupations. Comme lui, j'embrasse le pari de la science, non pas celui d'une science dogmatique mais celui d'une science critique, ouverte, capable de se remettre en cause. Les valeurs de la connaissance sont au cœur de notre démarche, elles doivent être réhabilitées comme doit être revalorisé le rôle des chercheurs dans la société. Nous n'accepterons pas plus longtemps la campagne de diffamation dont ils ont été l'objet pendant des années.

Un effort me semble aussi nécessaire pour lier l'activité de recherche à un nouveau type de croissance, et cela touche aussi bien les problèmes de l'instrumentation scientifique que ceux de la recherche industrielle qu'il a, à juste titre, évoqués.

Je crois pouvoir le rassurer en ce qui concerne le commissariat à l'énergie solaire, dont les crédits de paiement atteignent 142 millions de francs en 1982, contre 132 millions l'an dernier. En effet, certains crédits de paiement figurent encore au budget du ministère de l'industrie, car c'est ce budget qui a ouvert les autorisations de programme de cet organisme.

Les crédits de paiement du commissariat à l'énergie atomique sont effectivement en diminution, mais cela illustre une phase de réflexion qui est bien naturelle cette année.

M. Birraux s'est inquiété de savoir quelle utilisation je faisais du plan de mon prédécesseur. J'avoue ne pas l'avoir trouvé !

M. Pierre Mauger. Cherchez !

M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie. Mais je m'accommode de cette situation.

Il n'y a pas lieu de sombrer de nouveau dans le malthusianisme en affirmant que quelques recrutements supplémentaires risquent de nuire à la qualité de la recherche. La baisse de qualité de la recherche tient plutôt à la politique malthusienne qui a été conduite pendant trop longtemps.

Prendre en compte les dépôts de brevets au titre des recherches appliquées est une idée à laquelle on peut souscrire. Je l'ai entendu maintes fois évoquer au cours des assises régionales auxquelles j'ai participé.

S'agissant des têtes, je vous souhaite quand même, monsieur Birraux, de garder la vôtre — je veux dire : en bon état !

M. Claude Birraux. Merci, monsieur le ministre.

M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie. Actuellement, je n'entends pas me signaler par une extrême modération, car je souhaite me définir non par ma modération ou par mon immodération, mais par mon sérieux et par mon esprit de responsabilité.

M. Colonna a parlé d'une liaison nécessaire à établir entre les universités et les grandes écoles. Je partage son souci. Cette disposition figurera dans la loi d'orientation et de programmation.

Je suis d'accord avec M. Jean-Louis Masson sur ce qu'il a dit à propos de la langue française ; ce qui importe, c'est de développer des moyens. Peut-être aussi conviendrait-il de revoir les critères de notation et d'avancement de nos chercheurs. Nous en débattons actuellement.

S'agissant de la recherche fondamentale, je rappelle à M. Masson que les autorisations de programme du C. N. R. S. augmentent de 32 p. 100. Qu'il ne s'inquiète donc pas, j'ai la même préoccupation que lui !

Pour ce qui est de l'Irsid, la réflexion est en cours pour savoir s'il faut regrouper les moyens en Lorraine ou maintenir une double implantation, en distinguant entre la recherche-pilote et la recherche-amont qui resterait à Saint-Germain-en-Laye.

M. Tavernier a évoqué les problèmes de l'I.N.R.A. dont les crédits augmentent à bonne allure. J'ai, comme lui, le souci que soit valorisé notre potentiel national et assurée notre indépendance alimentaire, notamment dans le domaine des protéines.

Je partage aussi sa préoccupation de trouver un équilibre entre la définition nécessaire d'une politique de la recherche et l'indépendance des chercheurs dans leurs recherches mêmes, indépendance à laquelle je suis plus attaché que quiconque.

A propos du C. E. A., j'indique que le transfert de Technicatome de Saclay à Saint-Quentin est actuellement suspendu, que l'étude concernant les hors-statuts est en cours, mais que le problème dépasse le cadre du C. E. A. et concerne non seulement toute la recherche mais l'ensemble de l'administration, si bien que ce sera au Gouvernement de prendre une décision. J'indique enfin qu'en ce qui concerne la valorisation des découvertes du C.E.A., la croissance du budget du service de la valorisation est très forte, puisqu'elle progresse de plus de 40 p. 100 et que cette orientation sera maintenue, car le C.E.A. constitue un gisement qui doit être utilisé au profit de la collectivité nationale tout entière.

M. Kléber Haye a évoqué la micro-électronique. Je lui signale qu'il s'agit d'une des priorités affichées et qu'un plan sera très rapidement mis sur pied dans ce secteur. Pour ce qui est du déclassement de la recherche, je crois avec lui qu'il serait nécessaire d'introduire la recherche dans les I.U.T. Il y a, en effet, un point de contact entre l'industrie et l'université et il serait dommage de ne pas en faire profiter le pays. Mais cela relève du ministère de l'éducation nationale.

M. Gantier redoute un interventionnisme excessif. Certes, il y a du changement par rapport au laisser-aller et même au laisser-faire qui régnait jusqu'ici au profit des grandes entreprises multinationales. C'est la démocratie, c'est la volonté populaire qui s'exprime quand la recherche reçoit la priorité qui doit être la sienne. Donc, M. Gantier s'est beaucoup lamenté. Sans doute lit-il trop la presse, et comme la presse est à 80 p. 100 de droite dans notre pays...

M. Jean-Louis Masson. Oh !

M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie. ...je lui conseille de diversifier ses lectures.

M. Gantier évoque le marxisme. Je tiens à lui dire très clairement que si je ne sals pas plus que Marx lui-même ce qu'est le marxisme, je sais fort bien, en revanche, ce qu'est l'antimarxisme et quelle marchandise se cache là-dessous ! Pour ma part, je suis partisan de la tolérance. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Je crois, comme François Mitterrand, qu'au temps du mépris il est temps de substituer celui du dialogue et du respect.

Au-delà du colloque national, le débat se poursuivra et avant la tenue des journées nationales, je ferai publiquement l'esquisse de la loi d'orientation et de programmation, de façon que les grands problèmes soient efficacement cernés.

Mesdames, messieurs, je tiens à vous remercier de l'aide que vous m'apportez et à vous dire le prix que j'attache au rôle de la représentation nationale pour faire comprendre au pays tout entier l'exceptionnel intérêt que présente cette priorité qui conditionne l'avenir de la France.

Ce projet de budget pour 1982 et un premier pas, mais il nous engage fermement dans la bonne voie. C'est la raison

pour laquelle je vous demande d'approuver les crédits du ministère de la recherche et de la technologie. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Recherche et technologie ».

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

- « Titre III : 11 095 450 143 francs ;
- « Titre IV : 170 525 481 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

- « Autorisations de programme : 20 000 000 francs ;
- « Crédits de paiement : 11 750 000 francs. »

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

- « Autorisations de programme : 8 571 500 000 francs ;
- « Crédits de paiement : 5 600 244 000 francs. »

Sur le titre III, M. Birraux et M. Gilbert Gantier ont présenté un amendement n° 133 ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 4 618 326 francs. »

La parole est à M. Birraux.

M. Claude Birraux. Cet amendement concerne les crédits inscrits aux chapitres 31-01, article 20, 31-02, article 20, 31-91, article 10, prévoyant la création de trente emplois dans l'administration centrale.

Le bien-fondé de ces créations n'est nullement évident. En effet, le développement de la recherche ne suppose pas, tant s'en faut, un tel renforcement des moyens de l'administration centrale. Cet amendement illustre, en quelque sorte, des propos que je tenais tout à l'heure quant à l'utilisation des postes ainsi créés.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Michel Charzat, rapporteur spécial. L'amendement proposé par M. Birraux a pour but de s'opposer à la création de trente emplois à l'administration centrale du ministère de la recherche et de la technologie.

Ces créations correspondent à l'élargissement des compétences du ministère. Etant donné le rôle de coordination qui est désormais le sien, elles nous apparaissent tout à fait raisonnables, d'autant qu'elles ne représentent que 10 p. 100 des emplois qui existent actuellement.

C'est pourquoi la commission des finances a repoussé l'amendement n° 133 de M. Birraux.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie. M. Birraux est cohérent avec lui-même ; il veut empêcher le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie, de travailler ; or celui-ci veut travailler. Le Gouvernement s'oppose donc à cet amendement.

M. le président. Maintenez-vous votre amendement, monsieur Birraux ?

M. Claude Birraux. Je le maintiens. Il faut savoir si l'on veut réellement développer la recherche. Or, monsieur le ministre d'Etat, vous savez bien que celle-ci ne se fait pas au sein de l'administration centrale, mais dans les laboratoires. Vous me donnez donc raison !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 133.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Sur le titre V, M. Gilbert Gantier et B. Birraux ont présenté un amendement n° 134 ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de paiement de 10 millions de francs et les autorisations de programme de 15 millions de francs. »

La parole est à M. Birraux.

M. Claude Birraux. Cet amendement vise les crédits inscrits au chapitre 56-00 — article 70 — concernant les études dans le domaine de l'information scientifique et technique.

A moins que l'on nous apporte maintenant d'autres précisions, l'utilité de ces crédits n'est pas démontrée.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Michel Charzat, rapporteur spécial. La finalité de cet amendement est en parfaite contradiction avec la volonté du Gouvernement de développer l'information scientifique et technique qui a, hélas ! été trop négligée par le précédent gouvernement. Nous en demandons donc le rejet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie. M. Birraux est toujours cohérent avec lui-même. Il se fait le champion de l'obscurantisme en refusant que se développe dans le pays l'information scientifique et technique. Le Gouvernement s'oppose donc à cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Tavernier.

M. Yves Tavernier. Avec cet amendement, notre pays retournerait plusieurs siècles en arrière. Les socialistes ne peuvent l'approuver.

M. Michel Charzat, rapporteur spécial. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Birraux.

M. Claude Birraux. Il ne s'agit pas de retourner plusieurs siècles en arrière. Ceux qui ont siégé pendant des années dans l'opposition, et qui sont aujourd'hui dans la majorité et au Gouvernement, savent très bien que ces amendements de suppression sont déposés à seule fin d'obtenir des précisions quant à l'utilisation des crédits. N'ayant pas obtenu ces précisions, je maintiens donc mon amendement.

M. Claude Wilquin. Certes, on n'a pas parlé des chercheurs de Cro-Magnon !

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie. Je m'étonne que M. Birraux, qui volait tous les budgets depuis son élection en 1978, y compris les crédits affectés à la mission interministérielle de l'information scientifique et technique, s'avise cette année de savoir pourquoi il les a votés. Cette découverte est un peu tardive : il aurait pu déposer un tel amendement plus tôt !

Il est évident que nous avons besoin d'une grande politique dans le domaine de l'édition scientifique internationale et en matière de banque de données. Il s'agit là d'une tâche d'importance nationale.

M. le président. La parole est à M. Birraux.

M. Claude Birraux. Monsieur le ministre d'Etat, vous n'ignorez pas qu'il y a pléthore, en France, de publications scientifiques. Si ma mémoire ne me fait pas défaut, nous publions, dans ce domaine, dix fois plus que les Etats-Unis. Certes, je suis d'accord avec M. Jean-Louis Masson quand il réclame que ces publications paraissent en français, mais peut-être faudrait-il en publier moins et en améliorer la qualité. En tout cas, sur ce point non plus, je n'ai pas obtenu d'explications.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 134.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V. (Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V.

(Les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Sur le titre VI, M. Birraux et M. Gilbert Gantier ont présenté un amendement n° 135 ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme de 55 millions de francs et les crédits de paiement de 30 millions de francs. »

La parole est à M. Birraux.

M. Claude Birraux. Cet amendement vise les crédits inscrits au chapitre 66-04 — article 20 — concernant le financement incitatif d'actions tendant à promouvoir le développement et la diffusion de l'information scientifique et technique.

Le libellé confus du chapitre ne rend nullement évident le bien-fondé de ces dépenses.

Si personne ne conteste l'utilité de l'action d'information dans le domaine de la recherche, il est du devoir de la représentation nationale de connaître la destination exacte des crédits qui sont alloués à cette action.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Michel Charzat, rapporteur spécial. Mêmes considérations que pour le précédent amendement, donc même rejet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie. Même position !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 135.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI. (Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI.

(Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

Après l'article 92.

M. le président. En accord avec la commission des finances, j'appelle maintenant les amendements n^{os} 5, 8, 6 et 7 de M. Jean-Louis Masson tendant à insérer des articles additionnels après l'article 92.

L'amendement n^o 5 est ainsi rédigé :

« Après l'article 92, insérer le nouvel article suivant :

« Avant le mois de septembre 1982, le Gouvernement présentera au Parlement un rapport sur les mesures qu'il entend prendre dans le cadre de l'application de la présente loi pour inciter les organisateurs en France de congrès scientifiques bénéficiant d'un financement d'origine publique à imposer aux conférenciers français l'usage de la langue française lors de leurs interventions. »

L'amendement n^o 8 est ainsi rédigé :

« Après l'article 92, insérer le nouvel article suivant :

« Avant le mois de septembre 1982, le Gouvernement présentera au Parlement un rapport sur les mesures qu'il entend prendre dans le cadre de l'application des dispositions financières contenues dans la présente loi, pour inciter les laboratoires et les chercheurs bénéficiant d'un financement d'origine publique, à publier le plus souvent possible leurs travaux en français. »

L'amendement n^o 6 est ainsi rédigé :

« Après l'article 92, insérer le nouvel article suivant :

« Avant le mois de septembre 1982, le Gouvernement présentera au Parlement un rapport sur les mesures qu'il entend prendre dans le cadre de l'application de la présente loi pour orienter la gestion, la sélection et le recrutement du personnel de recherche. »

L'amendement n^o 7 est ainsi rédigé :

« Après l'article 92, insérer le nouvel article suivant :

« Avant le mois de septembre 1982, le Gouvernement présentera au Parlement un rapport sur les mesures qu'il entend prendre dans le cadre de l'application de la présente loi pour définir l'évolution à moyen terme des rapports entre recherche fondamentale et recherche appliquée et l'importance respective des moyens alloués à chacune de ces formes de recherche. »

La parole est à M. Jean-Louis Masson.

M. Jean-Louis Masson. Ces amendements sont justifiés par les arguments que j'ai présentés lors de mon intervention au nom du groupe du rassemblement pour la République.

La politique de défense de la langue française engagée par le Gouvernement et en particulier par le ministre de la recherche doit être poursuivie. Il est donc opportun, à mon sens, que le Parlement soit tenu informé de cette entreprise, qui présente un intérêt non négligeable. Il me semble que le Gouvernement ne peut voir d'un mauvais œil l'intérêt que portent les parlementaires, fussent-ils de l'opposition, aux actions qu'il engage.

M. le président. Si j'ai bien compris, monsieur Masson, vous avez défendu vos quatre amendements ?

M. Jean-Louis Masson. Effectivement, monsieur le président. J'estime inutile de répéter quatre fois la même chose pour quatre amendements dont la finalité est identique. Je pense que M. le ministre d'Etat en conviendra.

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur ces quatre amendements ?

M. Michel Charzat, rapporteur spécial. La commission a globalement rejeté ces amendements.

Il me semble d'ailleurs que les explications que M. le ministre d'Etat vient de réitérer vont dans le sens de certaines des préoccupations qui ont été énoncées par M. Masson.

C'est la raison pour laquelle je maintiens l'avis défavorable de la commission.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie. Je partage les préoccupations qu'a exprimées M. Masson. Il n'y a donc aucun désaccord de fond entre le Gouvernement et lui-même.

Mais comme nous aurons à débattre au printemps, au mois de mai ou de juin, de la loi d'orientation et de programmation et que nous aurons à nouveau rendez-vous à l'automne pour le

débat budgétaire, je lui demande de retirer ses amendements, étant entendu que je lui donne l'assurance que tous les sujets qu'il a évoqués feront naturellement l'objet d'une étude des plus attentives et que je ne manquerai pas d'en informer le Parlement, le moment venu.

S'il veut bien prendre acte de cet engagement verbal, je pense qu'il lui semblera inutile de maintenir ses amendements.

M. le président. Maintenez-vous vos amendements, monsieur Masson ?

M. Jean-Louis Masson. J'accepte de les retirer, monsieur le président.

Cela dit, je souhaiterais que le Gouvernement puisse m'apporter une précision concernant l'Irsid.

En effet, je n'ai pas très bien compris ce que M. le ministre d'Etat entend par la « recherche pilote », qui pourrait être concentrée en Lorraine, et par la « recherche amont », qui pourrait être maintenue à Saint-Germain.

Je profite donc de l'occasion qui m'est offerte pour obtenir un petit complément d'information.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie. Monsieur Masson, je vous remercie d'avoir retiré vos amendements.

Pour ce qui est de l'Irsid, il me semble que la distinction est assez claire, en ce sens qu'il existe des recherches fondamentales et des recherches qui intéressent plus directement l'industrie. Mais comme je ne suis pas sûr que cette distinction soit parfaitement opportune et comme l'étude est en cours, je crois qu'il serait préférable que je vous adresse une réponse écrite.

M. Jean-Louis Masson. Je vous en remercie.

M. le président. Les amendements n^{os} 5, 8, 6 et 7 sont retirés. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de la recherche et de la technologie.

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures trente-cinq, est reprise à dix-sept heures quarante-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

TEMPS LIBRE, JEUNESSE ET SPORTS, TOURISME

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère du temps libre, du ministère de la jeunesse et des sports et du secrétariat d'Etat au tourisme.

La parole est à M. Vouillot, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la section commune, le loisir social, l'éducation populaire et les activités en pleine nature.

M. Hervé Vouillot, rapporteur spécial. Monsieur le ministre du temps libre, madame le ministre délégué, chargé de la jeunesse et des sports, monsieur le secrétaire d'Etat chargé du tourisme, mes chers collègues, quels sont les principes économiques, politiques et sociaux particulièrement nécessaires à notre temps ? Le droit au travail assuré, mais également le droit au temps de vivre. Aussi n'est-il pas étonnant que le Gouvernement ait inclu parmi ses membres un ministre du temps libre.

Les priorités politiques du projet de budget pour 1982 du ministère du temps libre apparaissent clairement à l'examen détaillé des crédits.

Il participe à la relance avec une croissance de 41 p. 100 des dépenses. Sur le plan qualitatif, il contribue à la bataille pour l'emploi en privilégiant systématiquement les créations d'emplois par rapport aux autres crédits de fonctionnement. Sur un plan plus général, il marque la volonté d'associer le mouvement associatif à l'animation du temps libre.

Avant d'aborder l'examen des crédits, je rappellerai brièvement le poids du passé et la signification politique de la création d'un grand ministère du temps libre.

Après quelques réflexions destinées à éclairer l'avenir, ma conclusion évoquera l'intérêt de la création du chèque-vacances.

L'héritage d'abord : le ministère du temps libre a hérité d'une administration qui n'avait pas été conçue pour un grand projet. Il importe de connaître la base de départ, le point de référence car, en l'occurrence, nous partons de bas.

J'ai parlé dans mon rapport de la « misère » des services déconcentrés ; insuffisance quantitative du personnel ; conditions de recrutement et d'indice qui ne sont pas de nature à permettre l'emploi des personnels les mieux adaptés à la complexité des tâches à assumer ; dotations de fonctionnement qui souvent

condamnent — le mot n'est pas trop sévère — le personnel d'animation à la sédentarité, à la mendicité auprès des collectivités locales ou à des artifices de gestion indignes d'un grand service public.

Il faut également évoquer l'inégalité et la précarité de la situation des personnels : juxtaposition de situations individuelles, étapes successives de recrutement, absence de perspectives de carrière, précarité des emplois, tensions psychologiques dans les différents services déconcentrés, bref, une situation particulièrement déplorable.

J'aurais pu passer sous silence les activités de jeunesse et socio-éducatives tant elles ont été sacrifiées dans le passé : elles ne représentaient que 8 p. 100 du total des crédits du ministère en 1980. Je citerai un autre chiffre : un animateur d'activités de jeunesse et socio-éducatives pour 200 000 habitants, telle était la moyenne lorsque la gauche est arrivée au pouvoir.

Ajoutons l'effritement de l'effort en faveur des associations, les postes Fonjep qui stagnent et leur valeur qui régresse en francs constants.

En matière de tourisme social comme ailleurs, alors que les objectifs étaient fort modestes, ils n'ont pas été tenus : 50 p. 100 seulement des objectifs du VIII^e Plan ont été réalisés.

Les crédits étaient insuffisants mais, surtout, l'instrument administratif était en mauvais état et constituait objectivement un frein considérable au développement d'une grande politique.

Le renouveau et la nouvelle politique, c'est le ministère du temps libre. Il était attendu tout particulièrement par les militants de l'éducation populaire et du loisir social en raison du bilan des gouvernements précédents.

Pourquoi un grand ministère du temps libre ? Ce n'est que la traduction, au niveau des structures ministérielles, de la volonté politique de la gauche de transformer en temps libéré pour tous les possibilités ouvertes par la révolution scientifique et technique. Ces objectifs ne sont pas nouveaux. Gardons la mémoire du temps : 1936, 1981, c'est l'histoire qui reprend simplement son cours.

Est-il besoin de rappeler qu'en 1936 Léon Blum, Léo Lagrange et le Front populaire faisaient adopter les lois instituant les congés payés et la semaine de 40 heures ? Aujourd'hui, nous avons la volonté de continuer cette œuvre. S'y ajoute un élément fondamental que j'ai appelé dans mon rapport le « capital » temps libre.

Savez-vous, mesdames, messieurs les députés, que le temps libre, sur toute une vie, était de 25 000 heures en 1800 ? Il est passé à 45 000 heures en 1920 et à 135 000 en 1975. Avec la droite, le « capital » temps libre de chacun était voué à la régression. Avec la gauche il va progresser et il pourrait atteindre, à terme, 170 000 heures, si le temps de transport est réduit et si l'ensemble des actions qui contribueront à diminuer le temps de travail sont engagées résolument, grâce à notre politique.

D'où cette grande idée, réaliste et progressiste, à contre-courant des idées de la droite — d'ailleurs, elle sera au centre de ses critiques — d'assurer une vision globale et cohérente du temps libre.

Il s'agit là d'une nécessité absolue. Il existe des structures ministérielles, un ministre du temps libre, un ministre délégué auprès du ministre du temps libre, chargé de la jeunesse et des sports, un secrétaire d'Etat auprès du ministre du temps libre, chargé du tourisme. Mais cet ensemble doit être cohérent. Sport, vie associative, tourisme et loisir forment un tout qu'il faut traiter de façon globale. Telle est l'orientation politique fondamentale, en harmonie avec les temps présents et avec notre politique économique.

Je n'évoquerai pas l'organisation et les missions du ministère du temps libre car j'en ai parlé longuement dans mon rapport écrit. Une mention spéciale, toutefois, pour l'objectif de reconquête du marché intérieur ; l'objectif social rejoint ici l'objectif économique.

L'action en faveur des loisirs scientifiques et techniques me permettra d'établir un lien avec la discussion des crédits de la recherche.

Les villages de vacances sont également une grande nécessité. Il convient d'envisager leur augmentation de façon globale, dans le respect de l'environnement et dans un souci d'intégration à la vie locale ; la commission des finances souhaite qu'une priorité soit accordée aux centres d'accueil polyvalents et que toutes ces opérations soient menées dans une perspective de réanimation de l'emploi local.

Mon rapport contient une analyse détaillée du budget global du temps libre. Je rappelle que ce budget est maintenant présenté en quatre sections. Même si la comparaison est difficile, les masses financières enregistrent par rapport au budget de

1981, à structure comptable comparable, une augmentation de 41 p. 100 ; voilà l'effort qui sera consenti pour 1982, il est considérable.

Les crédits de la section commune traduisent deux orientations fondamentales. D'une part, les services centraux font l'objet de dotations minimales et, d'autre part — et cela doit être souligné à cette tribune — l'administration ne s'est pas servie en premier : en effet, cette année, une priorité a été reconnue aux associations et à l'environnement dans lequel s'insère l'action du ministère.

Les crédits de la section « Loisir social, éducation populaire et activités de pleine nature » traduisent deux grands choix : d'une part, 120 postes de conseiller technique et pédagogique sont créés — l'effort est remarquable puisque ce corps double son effectif en dix-huit mois — d'autre part, la vie associative se voit reconnaître une priorité ; au total, et c'est exemple est suffisant, me semble-t-il, le ministère du temps libre disposera de 2 010 postes Fonjep contre 760 au 1^{er} janvier 1981, soit une croissance de 264 p. 100 en dix-huit mois.

Mais ce projet de budget n'est qu'une première étape : il convient donc d'évoquer les perspectives d'avenir.

Mon rapport souligne la nécessité de renforcer les moyens des administrations déconcentrées et d'orienter l'action du ministère vers les services d'animation de terrain, qui se verront ultérieurement attribuer des dotations supplémentaires.

Il faudra également aborder dès 1982 le statut des conseillers techniques et pédagogiques et engager, grâce à la loi sur la vie associative, le grand débat sur le rôle des associations dans le cadre du service public de l'éducation populaire.

J'évoquerai pour conclure le projet de chèque-vacances ; je plaiderai en faveur de sa création en rappelant les principaux arguments qui la justifient.

Premièrement, le chèque-vacances est un système d'aide à la personne, mais également d'aide à la pierre ; deuxièmement, c'est un instrument de liberté individuelle ; troisièmement, le chèque-vacances profitera à toutes les formes d'organisation et d'économie touristique, sans exclusive ni privilège ; quatrièmement, il aura des retombées économiques à moyen et à long terme ; enfin, il permettra sans doute à une autre économie de se mettre en place, une économie privilégiant la petite entreprise, l'aménagement du territoire et l'économie hôtelière nationale.

Votre budget est un bon budget, monsieur le ministre. Certes, des problèmes subsistent, mais comment pourrait-il en être autrement dès la première année du changement ?

L'année 1982 ouvrira de grandes perspectives : la création du chèque-vacances, la loi sur les associations. Pour une première année, ce n'est pas si mal ; c'est la raison pour laquelle, mesdames, messieurs les députés, vous adopterez les crédits du ministère du temps libre. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. M. Vouillot a respecté le temps de parole qui lui était imparti. Je souhaite que les autres rapporteurs ainsi que tous les intervenants suivent son exemple.

La parole est à M. Sainte-Marie, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour le temps libre.

M. Michel Sainte-Marie, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, la création d'un ministère du temps libre répond à un besoin indiscutable pour tous ceux qui, nombreux, ont connu ou connaissent dans l'organisation de leur vie, en dehors de leur « temps contraint », des difficultés liées, le plus souvent, à l'insuffisance des moyens ou des éléments d'organisation leur permettant de tirer le meilleur parti de ce temps. L'existence d'une structure ministérielle chargée du temps libre, d'une manière tout à fait explicite, constitue le gage que les activités d'éducation permanente et de loisir social ne seront plus traitées, comme par le passé, d'une manière accessoire.

Le ministre a indiqué son champ d'action et ses principaux objectifs : il les précisera sans doute encore davantage au cours de ce débat.

Nous nous contenterons d'insister sur le fait que le but essentiel est de permettre à chacun de maîtriser son temps et non de le subir.

Le ministre du temps libre est appelé à jouer un rôle essentiel de coordinateur interministériel. Il importe donc que les moyens mis à sa disposition soient adaptés à cette situation et que son rôle soit fortement affirmé au sein de l'ensemble du Gouvernement.

Après une rapide présentation de la structure administrative du ministère et de ses moyens, seront abordés l'éducation populaire, la vie associative et le tourisme social.

Aux quatre directions que comportait l'ancien ministère de la jeunesse et des sports, le nouveau ministère du temps libre en a ajouté une cinquième : celle du loisir social, de l'éducation populaire et des activités de pleine nature.

Cette création illustre le caractère inédit de la mission du ministère. Alors que les actions liées au sport constituaient l'essentiel des activités de naguère, l'organisation qui caractérise cette nouvelle structure est révélatrice : on y compte neuf bureaux regroupés en deux sous-directions ; elle traite de questions aussi variées que l'aménagement du temps, la communication sociale, la pédagogie et la formation dans le domaine de l'éducation populaire, la promotion des arts, des traditions populaires et des identités régionales.

Cette réforme de l'administration centrale devra être accompagnée et suivie, au cours des prochains exercices, d'un accroissement des moyens en hommes, la création de vingt postes en 1981 par la loi de finances rectificative n'étant que l'amorce de ce mouvement.

La mise en place d'un haut comité du loisir social constitue, pour l'administration, une réponse aux besoins de concertation notamment avec les autres ministères et les associations, dont le rôle dans ce secteur est tout à fait fondamental.

Les axes de développement de l'éducation populaire annoncés par le ministre comme les moyens nouveaux considérables qui, dès le mois de juillet dernier, ont été engagés, attestent de la volonté d'action du Gouvernement, ainsi que du désir de diversification de celle-ci.

Le Fonjep — fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire — qui prend en charge la rémunération partielle des animateurs permanents employés notamment par les associations de jeunesse et d'éducation populaire, a bénéficié de 500 nouveaux postes au titre du ministère du temps libre dans le collectif ; 750 autres postes sont prévus pour 1982, dont 425 pour la section « Loisir social, éducation populaire, activités de pleine nature ». Le taux des postes Fonjep, qui passe de 31 000 à 37 200 francs par an, a été fortement relevé, de plus de 20 p. 100. A terme, il devrait représenter la moitié d'un traitement d'animateur, si ce mouvement de revalorisation est poursuivi.

La décentralisation du fonds sur des agences interrégionales est envisagée. Justifiés dans son principe, elle serait d'autant plus opportune que l'augmentation du nombre de postes la rend désormais nécessaire.

La création de nouveaux postes de C. T. P. — conseillers techniques et pédagogiques — va, elle aussi, dans le sens d'un renforcement important des moyens qui permettra de développer les actions dans des domaines aussi divers que le tourisme social, les loisirs des handicapés, la réinsertion des jeunes en difficulté, l'aide aux jeunes immigrés et la diffusion des sciences et des techniques.

Votre commission des affaires culturelles, familiales et sociales a manifesté un vif intérêt pour l'ensemble de ce domaine ; elle a grandement apprécié l'effort consenti et a formulé plusieurs observations.

Tout d'abord, elle souhaite que soient précisés les critères et les conditions d'affectation des nouveaux postes créés. Elle a demandé que les cadres animateurs ou les C. T. P. puissent suivre un tronc commun de formation au sein de l'Université ou par convention avec celle-ci.

Elle demande que, pour les associations récentes en cours de développement ou précédemment bridées dans leurs efforts d'animation ou d'innovation, des moyens d'aide au financement soient envisagés.

Enfin, votre commission a abordé le problème posé par l'arrêté du 15 juillet 1981, fixant les dispositions relatives aux agents communaux affectés aux fonctions d'animation.

En effet, le rapporteur estime que cette « municipalisation » de la fonction d'animateur comporte, à des titres divers, de réels inconvénients : risque de professionnalisation d'une fonction qui ne peut pas toujours être exercée pendant toute une vie professionnelle, absence de souplesse et de mobilité géographiques, ou par type de poste, par exemple.

La commission a donc demandé que cet arrêté soit réétudié et que ne soient pas retirées aux associations les prérogatives qu'elles ont acquises dans le domaine de l'animation.

Vous avez affirmé, monsieur le ministre : « Les associations seront aidées, confortées, protégées, stimulées. » C'est dans cette perspective qu'est conduite actuellement la préparation du projet de loi relatif à la promotion de la vie associative, autour de cinq grands thèmes : l'élu social, l'utilité sociale, la capacité juridique, la fiscalité et le financement des associations, ainsi que le droit d'expression.

Nous avons eu, par la presse, des indications sur l'orientation de ce texte et le calendrier envisageable. Nous aimerions, mon-

sieur le ministre, que vous nous précisiez maintenant, dans le détail, à quel stade nous en sommes et quelles sont les principales dispositions envisagées.

Dans ce domaine, votre commission, mes chers collègues, a adopté une observation pour demander que le régime fiscal des associations, les charges sociales et la déduction des dons fassent l'objet d'un nouvel effort de la part du Gouvernement au cours des prochains mois. Nous espérons que ces aménagements pourront être intégrés dans des dispositions d'ensemble au sein du projet de loi. Les associations regroupées ont fait l'objet, vous le savez, de propositions détaillées qui recueillent pleinement notre adhésion.

Pour ce qui est du tourisme social, si les vacances ne sont qu'un des éléments du temps libre, elles en constituent, aux yeux des Français, l'essentiel : le tourisme social ne saurait être limité aux congés annuels d'été, puisque les fins de semaine et les congés de courte durée sont également des périodes propices au tourisme, sans oublier les loisirs de neige dont la démocratisation est un impératif.

Si le taux de départ des Français en vacances d'été s'est régulièrement élevé au cours des quinze dernières années, il connaît maintenant une stagnation, voire une légère régression dans certains cas.

Le taux de non-départ varie selon l'origine géographique des personnes et, bien sûr, selon le milieu social. J'ai développé dans mon rapport écrit les données fournies à ce sujet par une enquête de 1974 pour « Tourisme et travail », et celles qui résultent d'une enquête réalisée par l'I. F. O. P. l'année dernière pour le compte de la direction du tourisme.

Dans les milieux défavorisés, les raisons financières expliquent, dans près de la moitié des cas, le non-départ en vacances : ouvriers spécialisés, manœuvres, ménages aux revenus inférieurs à 2 000 francs, foyers de cinq personnes et plus. Pour les quatre cinquièmes des non-partants, le fait de rester dans la localité du domicile est une habitude. Il importe donc que les mesures prises en vue de favoriser les départs en vacances soient étudiées de manière à s'adresser en toute priorité à ces personnes.

Indépendamment de mesures financières d'ensemble — aide à la pierre et aide à la personne — certaines dispositions ponctuelles sont de nature à débloquer les situations. Il en est ainsi pour les agriculteurs et pour les parents de personnes malades, âgées ou handicapées.

Pour les premiers, le développement de certaines expériences de remplacement par de jeunes étudiants de l'enseignement agricole doit être entrepris.

Pour les seconds, un effort important et multiforme doit être engagé afin que les personnes — enfants ou ascendants — qui font l'effort, pendant toute l'année, de garder chez elles leur parent invalide, malade ou handicapé puissent, pendant la période des vacances, se déplacer tout en étant assurées que leur parent recevra dans un établissement ou, mieux encore, au domicile, si possible, les soins et la surveillance appropriés. Votre commission a d'ailleurs adopté une observation en ce sens.

Le tourisme social fait l'objet d'aides financières qui suivent des filières multiples. Mais l'ensemble de ces aides reste insuffisant par rapport aux besoins effectifs, ainsi que le montre l'excédent du nombre des demandes.

Le montant de l'ensemble de ces aides atteint un milliard de francs. Il apparaît qu'un fort pourcentage des personnes pouvant, par exemple, prétendre aux « bons-vacances », n'y ont pas recours, en raison de l'insuffisance de la capacité d'hébergement des équipements de tourisme social et de la longueur des procédures ou faute d'information.

Le constat dressé en 1977 par la commission d'études pour la réduction aux inégalités d'accès aux vacances énumérait les volets du système d'aides existant et annonçait des mesures qui, pour la plupart, sont restées lettre morte.

Mais le projet de budget pour 1982 comporte des dispositions significatives qui permettront de s'engager rapidement dans le redressement de la situation financière : les subventions d'équipement pour le tourisme social s'élèveront, en autorisations de programme, de 33 à 83 millions de francs.

Quant à l'information sur les aides, elle devrait sensiblement être améliorée avec, par exemple, la modification apportée à l'organisation France Information Loisirs.

Enfin, et surtout, l'aide à la personne devrait connaître un essor considérable avec l'institution du « chèque-vacances » à compter de 1982.

Emis par un organisme spécialisé, le « chèque-vacances » serait acquis par les employeurs qui le céderaient, chaque mois, à leur personnel à des prix inférieurs à sa valeur.

Le « chèque-vacances » est appelé à devenir un mécanisme d'aide essentiel à la personne, mais il peut aussi contribuer au

développement des investissements touristiques sociaux, à la reconquête du marché intérieur du tourisme, et à un meilleur équilibre des dépôts sur de plus longues périodes.

En conclusion, mesdames, messieurs, la croissance considérable des crédits en faveur de l'éducation, populaire et des équipements de tourisme social témoigne de la volonté du Gouvernement d'atteindre les objectifs qu'ils s'est fixés dans le cadre de la définition d'une « nouvelle citoyenneté ». Les orientations définies par le Gouvernement constituent également une réponse attendue à nombre de problèmes actuellement en suspens dans ce domaine.

Compte tenu de tous ces éléments, la commission a donc donné un avis favorable à l'adoption des crédits du temps libre. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Wilquin, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la jeunesse et les sports.

M. Claude Wilquin, rapporteur spécial. Mes chers collègues, la création du ministère du temps libre, auquel a été rattaché le ministère de la jeunesse et des sports, ainsi que le transfert au ministère de l'éducation nationale de l'ensemble de l'éducation physique et sportive a provoqué la modification d'un certain nombre de données propres au budget de la jeunesse et des sports.

Le ministère de la jeunesse et des sports n'est représenté, « budgétairement parlant », que par une des quatre sections du budget global du ministère du temps libre. Des différents transferts et amputations financières, il résulte une réduction globale de la masse budgétaire antérieurement affectée à ce budget, qui passe de 3 725,9 millions en 1981 à 1 626 millions en 1982.

Après avoir cité ces deux chiffres, permettez-moi d'ouvrir une brève parenthèse afin de préciser quelle est ma conception de mon rôle de rapporteur : il s'agit d'exposer « l'examen critique d'un budget » et non pas une « succession de citations ou de textes de tel ou tel parti ou de tel ou tel homme politique », voire un avis personnel. Je crois bon d'introduire cette précision parce que j'ai été à la fois surpris et navré en lisant le rapport d'un de mes collègues, celui qui va me succéder à cette tribune : son rapport a obligé les membres de la commission au nom de laquelle il le présente à faire une mise au point indispensable.

C'est pourquoi, une nouvelle fois, je rappelle que le rattachement de l'ensemble de l'éducation physique et sportive au ministère de l'éducation nationale — qui figurait dans le programme de gouvernement des socialistes — nous donne entière satisfaction, même si nous souhaitons, bien sûr, que le nombre des postes mis à la disposition des E. P. S. puisse être sensiblement augmenté. Rapporteur, il faut se montrer critique donc, mais aussi lucide. Surtout quand il s'agit de chiffres, il convient de ne comparer que ce qui est comparable. En effet, si la masse budgétaire globale a diminué, il faut reconnaître que le projet de budget pour la section jeunesse et sports progresse de 24,8 p. 100 par rapport aux services votés en 1981 — 1 302 millions de francs. Dans ce projet, les dépenses en capital, en augmentation de 58,5 p. 100, connaissent la plus forte hausse.

Les dépenses ordinaires, qui représentent environ 72 p. 100 de l'ensemble, ne progressent que de 15,28 p. 100 : le fonctionnement des services absorbe 65,8 p. 100 du total des crédits, le reste étant affecté à l'action éducative et culturelle dont le montant global d'environ 400 millions de francs augmente grâce à d'importantes mesures nouvelles.

Voilà pour l'essentiel des chiffres-clés de cette section. Avant de vous décrire les points particuliers de ce projet de budget, je souhaite en rappeler l'orientation générale. Elle est commandée par la réalisation de trois objectifs prioritaires.

Premièrement, le ministère délégué à la jeunesse et aux sports souhaite jouer un rôle moteur d'incitation et de coordination dans toutes les actions destinées à la jeunesse, qu'elles relèvent de sa compétence propre ou de celle d'autres ministères. Cette volonté s'appuie d'abord sur des moyens financiers d'intervention qui visent à compléter les crédits mobilisés par d'autres ministères pour être affectés aux actions de jeunesse. Ensuite, des crédits d'équipement lui permettent d'intervenir dans des opérations d'urbanisme afin de créer et d'équiper des espaces réservés aux jeunes.

Cette orientation repose sur le constat du manque de moyens des jeunes dans les cités — notamment les jeunes les plus démunis. Seuls les jeunes issus de parents aisés ont les moyens de s'épanouir par les sports et par les loisirs.

Deuxièmement, il importe de répondre à la demande croissante de loisirs sous des formes aussi bien socio-éducatives que sportives. A l'évidence, on assiste dans ce domaine à une véritable

« explosion » de la demande. Celle-ci n'est satisfaite, la plupart du temps, que dans un cadre privé assez onéreux, ce qui engendre nombre d'inégalités sociales contre lesquelles les socialistes souhaitent lutter.

Cette orientation se traduit dans le projet de budget par la mise à la disposition des clubs sportifs et des mouvements associatifs de certains personnels afin qu'ils puissent non seulement accomplir leur mission propre mais aussi entretenir leur patrimoine. C'est pourquoi vous observerez une progression des crédits de subventions d'équipement. Il est indispensable, en effet, de rénover un patrimoine qui ne répond plus totalement aux besoins de certains publics jeunes.

Troisièmement, il faut ouvrir le monde extérieur aux jeunes et aux sportifs. C'est pourquoi il a été décidé de relever les crédits destinés à favoriser les déplacements des jeunes, spécialement vers les pays du tiers monde, et la participation des athlètes aux grandes compétitions internationales.

Ces objectifs répondent à des revendications spécifiques des socialistes pour les activités sportives et physiques de l'ensemble des Français. Le sport de masse est un phénomène qui se développe sous des formes spécifiques — et il nous faut contribuer à ce développement. L'effort entrepris dans le cadre du projet de budget semble prendre en compte cette exigence de notre société contemporaine.

Le transfert d'un certain nombre d'attributions, autrefois dévolues au ministère de la jeunesse et des sports, notamment en ce qui concerne l'éducation, devrait permettre la concentration au sein d'un même ministère des actions à entreprendre en faveur, d'une part de la jeunesse, d'autre part du sport dans son ensemble.

En fonction de cette orientation précise, le projet de budget de la jeunesse et des sports présente quatre caractéristiques essentielles. D'abord, la réorientation des dépenses de fonctionnement, compte tenu du double démantèlement subi par le ministère de la jeunesse et des sports ; ensuite, un effort très marqué en faveur des activités socio-éducatives et de jeunesse, qui se traduit par un grand nombre de crédits affectés aux mesures nouvelles ; en outre, le maintien des interventions en faveur du sport et des activités physiques de loisir. Enfin, une priorité donnée aux équipements.

Je ne développerai pas l'ensemble des mesures concernant, d'un côté, les dépenses de fonctionnement, de l'autre les recettes : tout cela apparaît très vite à la lecture de mon rapport écrit.

Néanmoins, je présenterai plusieurs observations.

D'abord au sujet des créations de postes. Pour les services d'animation sportive, nous notons la création de trente emplois d'agent par le collectif de 1981. A cette mesure acquise, il faut ajouter la création de soixante emplois de conseiller technique et pédagogique qui seront mis à la disposition des directions régionales techniques. Pour l'encadrement des activités de jeunesse est prévue la création de 120 emplois de conseiller technique et pédagogique et de vingt emplois d'agent technique de bureau. Pour les établissements du temps libre, comme l'institut national du sport et de l'éducation physique ou l'école nationale d'équitation, les crédits de personnels sont prévus pour créer trente emplois administratifs.

S'agissant des actions en faveur de la jeunesse et des activités socio-éducatives, ce projet de budget est en augmentation de 41,3 p. 100. L'aide à la promotion des activités et des loisirs éducatifs suppose nombre d'actions spécifiques, notamment la promotion des activités de loisir, l'aide aux centres de vacances, la formation d'animateurs. Sur le Fonjep, je ne reviendrai pas puisqu'on en a parlé. Il y a un grand effort pour les créations de postes dans l'ensemble du budget, c'est indiscutable.

Sont à enregistrer également des aides spécifiques, notamment celle qui est destinée aux centres de vacances — elle augmente de 31 p. 100 — et une aide particulière de 20 millions de francs pour les jeunes les moins favorisés, notamment les handicapés.

M. Jean-Hugues Colonna. Très bien !

M. Claude Wilquin, rapporteur spécial. A cet égard je tiens à rappeler la proposition qui a été faite à Mme le ministre de la solidarité nationale.

Il s'agit de créer un centre de loisir et de sport pour les handicapés mentaux. Ce centre, à vocation nationale, devrait permettre la formation d'un certain nombre d'animateurs spécialisés et favoriser l'épanouissement de jeunes handicapés mentaux par l'insertion sociale grâce au sport.

M. Jean Jarosz. Très bien !

M. Claude Wilquin, rapporteur spécial. C'est un problème que nous devons toujours ignorer. On oublie trop souvent aussi l'importance du sport pour la réinsertion des handicapés. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Cette action me semble fondamentale puisqu'il n'existe aucun équivalent ni en France ni en Europe. Je vous rappelle qu'on doit d'urgence inscrire ce projet dans la réalisation des équipements prévus l'an prochain à ce titre. Les crédits retenus dans le projet, de l'ordre de 20,9 millions de francs, sont, me semble-t-il, très insuffisants pour pouvoir mener à bien certains types d'actions en faveur des jeunes handicapés, mentaux ou moteurs, car il importe, en cette année internationale des handicapés, de favoriser au maximum l'épanouissement de tous les jeunes quels qu'ils soient. A cet égard, observons quelle importance accordent les Etats-Unis, par exemple, aux compétitions et à la pratique du sport par de jeunes handicapés.

Pour ce qui est des échanges internationaux, il y a une certaine stagnation des participations et des échanges des deux offices traditionnelles, l'office franco-allemand et l'office franco-québécois. Mais on notera avec satisfaction la volonté d'une réorientation de la politique du Gouvernement vers le développement des échanges de jeunes avec les pays du tiers monde.

Enfin, pour le sport et les activités physiques de loisir, nous enregistrons une certaine augmentation des crédits « ministériels ».

Au contraire l'analyse des crédits du fonds national pour le développement du sport appelle diverses remarques.

En effet, depuis la participation de certains organismes comme le P.M.U. et le loto, on constate que les recouvrements dépassent en général largement les estimations, ce qui présente un double inconvénient : les recettes supplémentaires non prévues ne sont pas consommées, et les crédits reportés ne figurent pas dans le projet de budget. Ainsi, le Parlement ne peut pas connaître de quelles ressources dispose réellement le fonds national pour le développement du sport.

En 1980, l'excédent atteignait 145 millions de francs compte tenu des reliquats. Cette somme considérable représente actuellement plus du dixième du budget total du ministère. D'où la nécessité de mieux évaluer les sommes qui pourront être recouvrées en cours d'année, afin de les affecter.

Le fonds national pour le développement du sport participe également aux dépenses d'équipement par l'acquisition de terrains, mais il s'avère que les besoins dans ce domaine sont moins importants que les crédits affectés.

Les subventions aux collectivités locales pour la réalisation d'équipements sportifs sont bien plus indispensables que les acquisitions de terrains. A cet égard, les demandes des collectivités locales sont très nombreuses. Il faudrait prévoir d'accroître ce poste budgétaire de façon sensible pour subvenir aux besoins et satisfaire les demandes de ces collectivités locales.

Pour les équipements sportifs enfin, l'investissement est en hausse, puisque les autorisations de programme du titre V augmentent de 34,4 p. 100 et les crédits de paiement de 15,8 p. 100. Plusieurs efforts ont été consentis pour l'amélioration des équipements en vue de la formation des cadres. Nombre d'opérations sont programmées, telles les opérations « gymnases », afin de pallier le déficit et le manque relatif en gymnases couverts dans les différentes cités.

La modernisation des équipements est également à l'ordre du jour ainsi que la réalisation d'économies d'énergie dans ces équipements.

Enfin, l'opération « 5 000 courts de tennis » a connu un relatif succès dans sa première tranche puisque plus de 1 300 courts sont en voie de réalisation. Cette opération, qui a coûté presque 28 millions de francs, doit se poursuivre ultérieurement, ainsi que d'autres, notamment la construction de six stades.

Puisque, vous avez pu le constater hier soir, l'état de grâce se prolonge, au moins au niveau du sport et du football, en France, tout le monde sera sans doute favorable à la construction de ces six grands stades. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

En conclusion, on peut dire que ce projet de budget comprend un certain nombre d'éléments intéressants, notamment la participation du département ministériel à la lutte pour la création d'emplois puisque 1 000 postes environ sont créés pour le ministère lui-même; les équipements sont également pris en compte.

Un effort important d'investissement a été consenti mais il convient surtout de retenir les orientations particulières en matière de sport de masse, en matière de développement des loisirs ainsi que la fonction première que se donne le ministère de la jeunesse et des sports pour créer et favoriser en France une politique de la jeunesse, pour être l'élément moteur de cette politique menée en faveur de la jeunesse, de ses loisirs, du sport en général. Cela implique une parfaite coordination des différentes sections du département ministériel du temps libre et une harmonisation des différentes positions.

C'est la raison pour laquelle, compte tenu des remarques que j'ai formulées, je vous invite, mes chers collègues, à voter les crédits de la jeunesse et des sports. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

(M. Philippe Séguin remplace M. Christian Nucci au fauteuil de la présidence.)

PRESIDENCE DE M. PHILIPPE SEGUIN, vice-président.

M. le président. La parole est à M. Charles Haby, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la jeunesse et les sports.

M. Charles Haby, rapporteur pour avis. Le budget de la jeunesse et des sports connaîtra en 1982 une augmentation notable proche de 25 p. 100, soit le double de celle enregistrée en 1981 par rapport à 1980. Cet accroissement reste toutefois inférieur à la progression globale de l'ensemble du budget de l'Etat.

Même si ce budget avait conservé la structure qu'il connaissait les années précédentes — c'est-à-dire en tenant compte des crédits de l'éducation physique et sportive désormais inscrits au budget du ministère de l'éducation nationale, des dotations qui figurent maintenant au titre du ministère du temps libre alors qu'elles étaient jusqu'à présent inscrites au budget de la jeunesse et des sports, ainsi que des crédits, en forte progression, alloués au fonds national de développement du sport — sa part atteindrait à peine 0,6 p. 100 de l'ensemble du budget de l'Etat.

Le rapporteur de la commission des finances a suffisamment décrit par types et matières de dépenses le projet de budget qui nous est soumis pour qu'il ne soit pas utile d'y revenir. A ce propos, je me contente d'indiquer que, parmi les dépenses ordinaires, une priorité a été accordée aux créations d'emploi, puisque plus de 200 sont prévues, dont la moitié en faveur des activités de jeunesse. Je rappelle également que les dépenses d'équipement, qui représentent désormais près de 30 p. 100 de l'ensemble de ce projet de budget, ont bénéficié d'une attention particulière.

Je consacrerai mon intervention à faire part à l'Assemblée des interrogations et des inquiétudes que peut susciter la nouvelle politique de la jeunesse et des sports telle qu'elle transparaît au travers tant du projet de budget pour 1982 que des réponses fournies par le ministre au questionnaire budgétaire.

J'examinerai pour ce faire les trois points suivants : le nouveau partage des compétences ministérielles, la priorité presque exclusive donnée aux activités de jeunesse et, enfin, les orientations de la nouvelle politique sportive.

Ainsi que je viens de le souligner, deux importants changements de structure sont intervenus depuis le mois de juin dernier qui ont profondément modifié le visage du ministère de la jeunesse et des sports. D'une part, le rattachement de l'éducation physique et sportive, qui représentait plus de 60 p. 100 des dépenses de ce ministère, au ministère de l'éducation nationale et, d'autre part, la création du ministère du temps libre auquel ont été attribuées certaines des activités de jeunesse et diverses actions socio-éducatives qui dépendaient auparavant du ministère de la jeunesse et des sports.

Il n'appartient pas au rapporteur d'émettre un jugement sur le principe du rattachement de l'éducation physique et sportive à l'éducation nationale dans la mesure où la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a consacré un avis budgétaire distinct à ce secteur. Il constate cependant que les modalités du rattachement ne sont pas exemptes de toute critique.

Loin d'être global, ce rattachement laisse en effet de côté un nombre non négligeable de structures ou de personnes qui contribuent au développement du sport scolaire. Tel est notamment le cas de la programmation et de la réalisation des équipements sportifs, nécessaires aux élèves des établissements scolaires qui restent du ressort du ministère de la jeunesse et des sports. On peut également s'interroger sur le maintien des services d'animation sportive au sein du ministère de la jeunesse et des sports, alors qu'ils s'adressent en priorité aux élèves des établissements scolaires. Le rapporteur y voit une source potentielle de conflits qu'il ne faut pas sous-estimer.

Par ailleurs, la création d'un nouveau ministère du temps libre, qui a reçu une partie des crédits concernant les activités de jeunesse, ne risque-t-elle pas de compliquer encore un secteur déjà caractérisé par un foisonnement d'organismes divers et un enchevêtrement d'aides budgétaires directes ou indirectes ?

Telles sont les quelques interrogations que je tenais à formuler sur le partage des compétences.

Le projet de budget pour 1982 du ministère de la jeunesse et des sports est avant tout consacré aux activités de jeunesse, puisque les crédits d'intervention prévus à ce titre croissent de plus de 40 p. 100 au lieu de 13 p. 100 environ pour les dotations plus spécifiquement réservées aux activités physiques. Cette progression de 40 p. 100 est quatre fois plus élevée que les années antérieures et de nombreux secteurs bénéficieront ainsi d'une augmentation sensible de leur dotation. Je pense en particulier à la contribution du ministère au Fonjep dont il a déjà été question et sur lequel je ne reviendrai donc pas.

Par ailleurs, la rénovation des centres de vacances, largement engagée par le précédent ministre, est accentuée puisque les crédits augmenteront de près d'un tiers. Il en est de même des dotations allouées à l'information des jeunes qui devraient permettre notamment d'ouvrir quatre nouveaux centres régionaux d'information et de documentation de la jeunesse.

Cette priorité très marquée accordée cette année aux activités de jeunesse répond au souci du ministère — M. le ministre nous l'a fait savoir en commission — d'appréhender de manière globale, essentiellement par la voie de la coordination ministérielle, l'ensemble des problèmes posés par la jeunesse. Il s'agit de mieux informer les jeunes Français sur leur future vie professionnelle, sociale et culturelle, de développer des loisirs quotidiens intégrés aux lieux où habitent les jeunes dans les zones particulièrement défavorisées, d'amplifier les interventions des centres de vacances, de rechercher des formules de vacances mieux adaptées aux nouvelles aspirations des adolescents et de participer à la lutte pour l'emploi des jeunes. Cette dernière action sera notamment engagée grâce aux contrats de jeunes volontaires qui s'adresseront aux jeunes d'au moins dix-huit ans, auxquels ils garantiront une rémunération proche du S. M. I. C. pour des travaux d'intérêt social, tels que l'assistance et la solidarité envers les personnes âgées, le défrichage de terres, la réparation de locaux vétustes, etc.

Malheureusement, cette priorité accordée aux activités de jeunesse se fait largement au détriment des activités sportives qui constituent ce que certains ont appelé le « parent pauvre » de ce budget.

Des incertitudes règnent encore sur certains points de la nouvelle politique sportive que le ministère entend mettre en œuvre. On peut s'interroger d'abord sur l'avenir des services d'animation sportive dont les crédits augmentent de 30 p. 100. Je vous rappelle en effet que les centres d'animation sportive, puis les services d'animation avaient rencontré, dans le passé, l'hostilité de l'actuelle majorité. Sans doute ces services feront-ils l'objet d'une révision profonde.

Il en est de même pour les crédits budgétaires de fonctionnement alloués au mouvement sportif par l'article 40 du chapitre 43-91. Ces dotations augmentent de 11,8 p. 100 en francs courants, ce qui correspond à une régression en francs constants. On s'était suffisamment élevé dans le passé, lors de la création du fonds national pour le développement du sport, contre la stagnation de cette ligne budgétaire pour que l'on puisse, cette année encore, formuler des inquiétudes.

Quel sera l'avenir du fonds national pour le développement du sport ? De nombreuses voix dans cet hémicycle, vous le savez, madame le ministre, avaient réclamé, dans le passé, la « budgétisation » de ses ressources. Nous sommes donc en droit de vous interroger sur vos intentions en cette matière. Nous nous interrogeons également sur l'élaboration d'une nouvelle loi de programme d'équipement sportif dont l'idée a été émise il y a encore peu de temps.

Par ailleurs, allez-vous maintenir, voire développer, les relations contractuelles que le précédent ministre de la jeunesse et des sports avaient engagées avec certaines fédérations sportives ?

Vous semblez vouloir mettre l'accent sur la pratique sportive de loisir. Je m'en félicite car je ne sous-estime pas l'engouement extraordinaire que connaît depuis quelques années cette forme de pratique sportive, qui se développe en général hors des actuelles structures associatives. Cependant, il ne faudrait pas — et j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, madame le ministre — que cette conception conduise le ministère à ignorer le travail extraordinaire accompli par les quelque 500 000 personnes qui constituent bénévolement, dans les différents clubs et groupements, l'ossature de notre mouvement sportif. Elles ne réclament pas un statut mais un simple dégrèvement des menus frais divers qu'elles sont souvent appelées à engager pour la bonne marche du club auquel elles appartiennent.

Enfin il ne faut pas faire abstraction de l'intérêt manifesté par l'opinion publique pour le sport de compétition. Certes vous allez engager de gros travaux d'équipement sur six grands stades de football dans la perspective des prochains championnats d'Europe. Cela suffira-t-il pour sortir du marasme dans lequel il est plongé depuis les jeux Olympiques de Moscou le sport français de compétition ?

Vous ne semblez pas vouloir retenir la formule des plans de carrière et des contrats de préparation olympique mis en œuvre par votre prédécesseur. Vous lui préférez la procédure des conventions passées avec des ministères ou des entreprises publiques ou privées, comme celle signée récemment avec votre collègue des P. T. T. Il importe qu'une politique soit clairement et rapidement arrêtée en la matière.

Toutes ces interrogations avaient conduit le rapporteur à proposer à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales le rejet des crédits du ministère de la jeunesse et des sports. Mais la commission s'est félicitée du rattachement de l'éducation physique au ministère de l'éducation nationale et de la création du ministère du temps libre car elle a estimé que ces éléments permettront au Gouvernement d'engager une politique dynamique en faveur de la jeunesse et des sports. Elle n'a pas suivi son rapporteur qui doit vous demander d'adopter, mes chers collègues, l'ensemble des crédits pour 1982 du ministère de la jeunesse et des sports.

(M. Christian Nucci remplace M. Philippe Séguin au fauteuil de la présidence.)

PRÉSIDENCE DE M. CHRISTIAN NUCCI, vice-président.

M. le président. La parole est à M. de Préaumont, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le tourisme.

M. Jean de Préaumont, rapporteur spécial. Les crédits du tourisme pour 1982 marquent une progression très sensible et, par conséquent, très positive. Ils ne représentent néanmoins que 0,02 p. 100 des dépenses de l'Etat alors que l'ensemble des dépenses réalisées en France, à l'occasion d'un déplacement touristique, est proche de 220 milliards de francs et correspond à plus de 8,5 p. 100 du produit intérieur brut.

Ce projet de budget se caractérise, comme les autres années d'ailleurs, par le fait que plusieurs ministères interviennent financièrement plus que le secrétariat d'Etat au tourisme dans son propre domaine.

Les dépenses de fonctionnement progressent de 31,5 p. 100 et je souligne, à ce propos, que les dépenses de l'administration centrale du tourisme ne figurent pas à la section « Tourisme » mais à la ligne des crédits des moyens des services de la section commune du ministère du temps libre. On constate, en revanche, que les crédits des délégations régionales du ministère du temps libre sont rattachés aux moyens des services de l'administration du tourisme. Apparemment dépendantes du secrétariat d'Etat, chargé du tourisme, ces délégations relèvent donc en fait de l'autorité du ministre du temps libre.

Une telle présentation des crédits nuit à la clarté des documents budgétaires en rendant malaisée la perception de l'évolution des dépenses. Elle laisse, en outre, douter de l'autonomie de l'administration du tourisme.

L'analyse des compétences respectives du ministre du temps libre et du secrétaire d'Etat chargé du tourisme débouche sur des conclusions qui vont dans le même sens. Ainsi la nouvelle direction du loisir social, de l'éducation populaire et des activités de pleine nature créée au sein du ministère du temps libre a reçu les attributions que détenait auparavant la direction du tourisme en matière de tourisme associatif.

A travers ces constats, se révèle déjà toute l'ambiguïté de cette conception de la politique du tourisme. Une politique d'aménagement du temps libre et de la qualité de la vie dépend sans doute, pour une part, des résultats obtenus par la politique du tourisme. Mais aucune des deux ne saurait être réduite à l'autre.

Ouvrir au plus grand nombre le bénéfice d'une politique du tourisme, des sports, de la culture et de tout ce qui concerne les diverses formes de loisirs est déjà une très vaste mission qui est celle, en vérité exaltante, du ministre du temps libre. Une telle mission ne commande cependant pas que l'on conduise soi-même ces actions. Aller aux limites de la cohérence risquerait d'ailleurs, si j'ose dire, de donner du temps libre à beaucoup d'autres départements ministériels.

Si les bureaux installés à l'étranger bénéficient d'une augmentation notable de leur dotation, celle-ci ne permettra d'ouvrir que deux représentations nouvelles : l'une au Brésil, à Sao Paulo, et l'autre en Suède. La coopération avec le ministère des relations extérieures et avec celui du commerce extérieur — nécessaire pour que les personnels de ces deux départements ministériels, qui travaillent à l'étranger puissent assurer une fonction d'information et de promotion du tourisme national — n'est évoquée que d'une manière imprécise. A ce sujet, il convient d'ailleurs de souligner que les expériences tentées dans

le passé n'ont guère été convaincantes, car les administrations des anciennes affaires étrangères ou du commerce extérieur n'ont jamais porté au produit touristique qu'une considération limitée.

Quant aux dépenses de promotion elles reçoivent des crédits qui progressent globalement de 14,6 p. 100, que les dépenses soient engagées en France ou à l'étranger.

Cet accroissement notable, qui correspond sensiblement à l'écurement monétaire, dissimule en réalité un redéploiement contestable dans la mesure où l'étude de ces dépenses révèle un net recul de l'influence des réseaux de promotion, tels que « France Information Loisirs » et « Bienvenue France », au profit d'organismes dont la vocation touristique est d'une autre nature.

Les subventions allouées aux organismes touristiques recouvrent, outre la dotation accordée à l'association française d'action touristique dans sa mission d'accueil les crédits octroyés aux comités régionaux de tourisme, aux syndicats d'initiative et aux associations de tourisme culturel et social. Elles atteindront, en 1982, un montant supérieur à 7,9 millions de francs.

Ces crédits progressent donc dans des proportions considérables, puisqu'ils dépassaient à peine 2,7 millions de francs dans le budget initial de 1981. Sans pouvoir préjuger la répartition qui sera effectuée en 1982, je mentionnerai la ventilation des crédits qui a été opérée en faveur de ces organismes en 1981.

Les 2,7 millions de francs de crédits initiaux ont été abondés, en cours d'année, par diverses sources de financement en provenance du budget du tourisme, du budget d'autres ministères ou de divers fonds interministériels. Ils ont en définitive atteint un total de plus de 15 millions de francs, dont près de 62,5 p. 100 ont bénéficié aux seules associations de tourisme culturel et social.

Si ce déséquilibre était simplement maintenu — et à plus forte raison aggravé — il témoignerait d'une volonté d'allouer la majorité des crédits aux seules associations de tourisme culturel et social au détriment des comités régionaux et des syndicats d'initiative et offices de tourisme. Il convient d'ailleurs de relever que des mouvements de crédits intervenant par transferts en cours d'année, échappent, malgré leur ampleur, au contrôle du Parlement, tant dans leur montant que dans leur destination.

En privilégiant l'aide directe aux associations, on semble donc conduire une action politiquement plus payante à court terme, mais dont l'efficacité n'est pas certaine. La priorité donnée à l'action en faveur des associations illustre le danger que court le secrétariat d'Etat au tourisme d'être dessaisi de ses prérogatives et marginalisé par une extension de l'action directe du ministère du temps libre, qui nous paraît abusive.

Les crédits alloués dans les deux lois de finances précédentes à « France Information Loisirs » sont affectés, dans le projet de loi de finances pour 1982, pour un montant pratiquement inchangé, à un « organisme d'informations touristiques ». Ce changement d'intitulé laisse-t-il présager la disparition de « France Information Loisirs », centrale d'informations et banque de données sur le tourisme en France qui a contribué à l'expansion du marché français et su se doter d'outils d'informations assez remarquables ? Dans l'affirmative, par quel organisme et sous quelle forme sera-t-elle remplacée ? Quand et par qui la nouvelle sera-t-elle annoncée ?

Les subventions accordées au groupement d'intérêt économique « Bienvenue France » sont simplement reconduites. Lorsque l'on sait qu'elles avaient déjà été maintenues en 1981 à leur niveau de 1980 et que cet organisme reverse 17,60 p. 100 à l'Etat sous forme de T. V. A. on conçoit aisément qu'il ne disposera en fait, l'année prochaine, que de 2 125 000 francs. Il semble donc que les choix opérés pour 1982 traduisent une volonté d'écarter cette institution originale de la conduite d'une politique active du tourisme.

Cette situation nous inquiète car dans les secteurs où le secrétariat d'Etat chargé du tourisme ou le ministère ne possédaient pas de représentation, « Bienvenue France » avait touché des marchés très intéressants tels que le Brésil, l'Australie, l'Afrique du Sud, le Proche-Orient, le Venezuela ou le Mexique. Cet organisme disposait cette année d'un budget global supérieur à 13 millions de francs dans lesquels la part de la direction du tourisme n'intervient que pour 22 p. 100 ; cela signifie qu'elle a eu un effet multiplicateur utile.

L'opportunité de ce retrait de l'Etat apparaîtrait d'autant plus contestable que seules deux représentations à l'étranger seront créées en 1982 et que la faiblesse actuelle du franc devrait appeler un effort soutenu de promotion du tourisme à l'étranger.

Quant aux crédits non affectés par la loi de finances initiale, et qui sont traditionnellement consacrés aux interventions en faveur de l'aménagement touristique de la montagne, du littoral

et de l'espace rural, ils ne connaissent qu'une hausse limitée. Aucun des secteurs intéressés ne sera privilégié. Il n'en demeure pas moins que 43 millions de francs de crédits de paiement n'ont aucune destination précise dans ce projet de budget du tourisme pour 1982.

Enfin les dépenses en capital, qu'il s'agisse des autorisations de programme ou des crédits de paiement, privilégient les villages de vacances et les autres hébergements sans but lucratif, en n'apportant qu'un financement très limité aux terrains de camping et de caravanning. Cela est contraire à l'action même au cours des années précédentes ainsi qu'aux recommandations du rapport Fenech sur l'hébergement de plein air, qui souhaitaient un effort financier important de l'Etat pour faciliter le développement de l'offre dans ce domaine et atténuer les effets désastreux de la fréquentation du littoral pendant la saison estivale.

Les crédits d'équipement touristique inscrits dans d'autres fascicules budgétaires sont rassemblés dans le « bleu » du tourisme. Ils ne progressent que faiblement, qu'il s'agisse des dotations affectées à l'aide à l'équipement hôtelier ou de celles allouées aux missions interministérielles d'aménagement. Les crédits inscrits en faveur de l'aménagement de l'espace rural diminuent même de 22 p. 100.

Dans ces conditions, comment ces sommes, ces choix, ces orientations peuvent-ils répondre aux missions qui incombent normalement à la politique du tourisme, c'est-à-dire favoriser les rentrées en devises, améliorer les structures d'accueil, permettre à un nombre croissant de Français l'accès aux vacances ?

L'équilibre de la balance touristique et la politique de promotion à l'étranger dessinent des perspectives préoccupantes. A s'en tenir aux chiffres de la Banque de France, seuls disponibles en ce qui concerne le premier semestre 1981, la diminution du solde du premier trimestre en francs courants par rapport au premier trimestre 1980 et les perspectives médiocres pour le deuxième trimestre 1981 laissent prévoir, dans le meilleur des cas, une très légère croissance.

La conjoncture économique et la sévère concurrence des autres pays touristiques sont de nature à altérer les performances de notre pays dans ce domaine. Malgré les structures très différentes, il est clair qu'une comparaison internationale établit la faiblesse des crédits affectés à la promotion dans ce projet de budget.

En ce qui concerne l'amélioration des structures d'accueil, l'aide est multiforme et relève de plusieurs départements ministériels, mais l'administration du tourisme doit jouer un rôle pilote en la matière.

Qu'il s'agisse de l'amélioration des structures d'accueil comme de la mission d'offrir l'accès des vacances au plus grand nombre, le projet de budget pour 1982, exprime la volonté politique de soutien au tourisme associatif. Ce choix délibéré recèle — et je conclurai sur cette analyse — une triple ambiguïté.

Une ambiguïté culturelle : la dimension individuelle du tourisme est essentielle. Or il est à craindre que l'épanouissement de l'individu ne trouve pas son compte dans une politique de collectivisation des loisirs.

M. Michel Barnier. Très bien !

M. Jean de Préaumont, rapporteur spécial. Une ambiguïté économique : génératrices d'emplois, sources de devises, les industries touristiques ne sauraient être sacrifiées. Il ne faut pas oublier, en effet, que l'industrie de l'hôtellerie et de la restauration réalise un chiffre d'affaires de 220 milliards de francs. Or force est de constater que les dispositions de la loi de finances rectificative du 3 août 1981, relatives au relèvement du taux de T. V. A. dans les hôtels et relais de tourisme de catégorie 4 étoiles et 4 étoiles luxe, la taxe de 30 p. 100 sur les frais généraux, instituée par le projet de loi de finances pour 1982, la taxation au titre de l'impôt sur la fortune d'investissements immobiliers importants, inséparables de l'exercice de ces activités, le blocage des prix des services, l'atteinte portée au marché français du tourisme d'affaires et de congrès alors que les efforts entrepris ces dernières années avaient hissé la France au premier rang mondial des congrès internationaux, constituent autant de motifs d'inquiétudes légitimes de la part d'un secteur d'activités particulièrement dynamique dont la contribution à la politique de l'emploi et au redressement de notre balance des paiements n'est pas négligeable.

Une ambiguïté sociale, enfin, monsieur le ministre, et je vous prie de m'accorder un peu plus de temps libre...

M. le président. Monsieur le rapporteur, il appartient au président et non au ministre de vous accorder un supplément de temps. Mais je vous signale que vous parlez depuis treize minutes alors que vous n'en disposiez que de dix !

M. Jean de Préaumont, rapporteur spécial. Je me suis aperçu, monsieur le président, que si certains de mes prédécesseurs avaient su à la fois être brillants et respecter leur temps de parole, d'autres l'avaient légèrement dépassé. Je vous demande donc un léger dépassement pour une bonne compréhension de mon propos.

M. la président. Vous avez déjà dépassé votre temps de parole de trois minutes ! Je vous invite donc à conclure.

M. Jean de Préaumont, rapporteur spécial. Enfin, une ambiguïté sociale : le tourisme, dit social, est préféré à une politique sociale du tourisme qui tiendrait compte des besoins de chacun et accorderait une large place à l'aide à la personne. A cet égard, le retard apporté à l'institution du « chèque vacances », risque d'accentuer encore ce déséquilibre au profit de l'aide à la pierre.

En conclusion, le projet du budget du tourisme pour 1982 se caractérise par l'augmentation sensible des crédits et la réapparition — si j'ose ainsi m'exprimer en parlant du maire de Lourdes —... (Sourires.)

M. Bernard Poignant. C'est un miracle !

M. Jean de Préaumont, rapporteur spécial. ... d'un secrétaire d'Etat chargé du tourisme. Cependant l'autonomie du secrétaire d'Etat n'est pas évidente.

La commission des finances, à l'appréciation de laquelle j'ai soumis les éléments positifs et les réserves qu'appelaient ces orientations, s'est déclarée favorable au vote des crédits. Elle a néanmoins adopté deux observations à mon initiative. L'une demande le regroupement, sous l'autorité du secrétaire d'Etat au tourisme, des crédits d'équipement émanant d'autres ministères, l'autre vise à transférer les moyens de l'administration centrale de la section commune du ministère du temps libre à la section tourisme afin de conférer au secrétariat d'Etat au tourisme une plus grande autonomie.

Nous continuerons à rêver, comme le demandait mon prédécesseur l'an dernier, à la constitution d'un grand ministère du tourisme, responsable de l'ensemble des actions à mener dans ce domaine et suffisamment doté pour porter le tourisme français au niveau de celui des autres pays d'Europe. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Bégault, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour le tourisme.

M. Jean Bégault, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, comme chaque année depuis huit ans, j'ai l'honneur de vous présenter l'avis de la commission de la production et des échanges sur le projet de budget du tourisme.

Tout d'abord je regrette de ne disposer que de cinq minutes alors que les autres rapporteurs en ont obtenu dix. C'est inadmissible ; cela ne me permettra pas d'argumenter mon propos concernant ce projet de budget pour 1982.

Je souhaite, monsieur le ministre, que vous teniez compte de mon rapport écrit et du compte rendu du débat en commission.

Mon collègue, rapporteur de la commission des finances, vient d'analyser les chiffres ; je ne les reprendrai donc pas en détail.

Si l'on considère seulement le total des lignes budgétaires, l'augmentation de 68,8 p. 100 en crédits de paiement peut paraître exceptionnelle.

Il faut cependant situer exactement, malgré la hausse sensible, la place du budget du tourisme dans la loi de finances pour 1982. Il ne représente en effet que 0,02 p. 100 des dépenses de l'Etat, alors que l'ensemble des dépenses touristiques nationales représente 8,5 p. 100 du produit intérieur brut, soit plus de 210 milliards de francs, comme l'a souligné mon prédécesseur à cette tribune.

Les dépenses ordinaires ont en augmentation, pour leur part, de 31,5 p. 100.

Les dépenses en capital connaissent une progression de 115,9 p. 100 et se répartissent entre les crédits destinés aux aménagements touristiques de la montagne, du littoral, de l'espace rural et un important crédit d'équipement pour le tourisme social.

D'une manière générale, à part le tourisme social et malgré des augmentations sensibles, les crédits ne subissent que peu d'accroissement et surtout, aucun secteur, que ce soit la mer, la montagne ou le littoral, n'est privilégié.

Pour le tourisme social, les aides aux villages de vacances et celles en faveur du camping caravanning, sont très importantes, mais elles doivent être accordées après avis des respon-

ables locaux — collectivités, tourisme public et privé — pour une parfaite utilisation des lieux ou des sites, sans concentration excessive ou dangereuse.

Quant au chèque vacances si la commission de la production et des échanges semble favorable à son bien-fondé et à son utilité sociale, j'émet cependant des réserves, car les limites de ce système sont connues. Il apparaît en effet que les bénéficiaires du chèque vacances ne recruteront non parmi les catégories les plus défavorisées, mais chez les employés des grandes entreprises ayant une bonne gestion économique et une politique salariale dynamique.

Les secteurs en récession, les salariés agricoles, les petites entreprises familiales risquent d'en être exclus, au moins dans un premier temps. Cela entraînera pour beaucoup d'entreprises des difficultés supplémentaires.

En outre, l'exemple de la réforme du logement a démontré que l'aide à la personne ne peut être exclusive et quelle ne joue complètement son rôle qu'à condition d'être complétée par une aide à la pierre. On peut prévoir que cette règle est extensible aux loisirs. En toute vraisemblance, le Gouvernement devra aider à nouveau la construction de lits et d'installations de vacances et ne pourra pas se contenter de laisser distribuer des chèques par les comités d'entreprise. Je crains que les pouvoirs publics, pour accroître le nombre des Français qui partent en vacances, ne soient obligés d'allouer force crédits et subventions, compte tenu de l'ampleur du projet.

En conclusion, les crédits du tourisme pour 1982 se caractérisent donc par une priorité particulière donnée au tourisme social et, sur le principe, le rapporteur ne peut que s'en féliciter. Toutefois, des ambiguïtés lui semblent apparaître sur l'efficacité de cette politique. En effet, ces crédits ne représentent pas la totalité des actions menées par le Gouvernement en faveur du tourisme puisque, par exemple, les autorisations de programme consacrées aux équipements touristiques par d'autres ministères, comme ceux de l'agriculture, des transports ou de l'économie et des finances, représentent 202 millions de francs.

De plus, la politique du tourisme, elle qu'elle ressort de ce projet de loi de finances, fait apparaître plusieurs risques : celui de la collectivisation des loisirs par une prise en charge totale du temps libre et d'une socialisation rapide du tourisme lui-même ; celui d'un tourisme de masse qui risque de se faire aux dépens d'un tourisme de qualité ; celui, enfin, d'un blocage des capacités d'accueil, faute d'aménagement des vacances et de mesures nécessaires satisfaisant la demande.

Les récentes décisions à l'encontre de l'hôtellerie française risquent de briser l'élan remarquable de cette industrie importante pour notre pays. Vous êtes bien placé, monsieur le ministre du temps libre, pour le savoir. Cette industrie créait 30 000 emplois par an, que va-t-il en advenir ?

Il faudra aussi que vous preniez des dispositions spécifiques pour sauver les agences de voyages qui sont sources d'emplois et actuellement très inquiètes.

En outre, ces crédits mettent en lumière la fausse indépendance du secrétariat d'Etat qui apparaît comme une simple composante du ministère du temps libre puisqu'il perd le contrôle de ses services extérieurs, et que les crédits sociaux seront gérés désormais par la direction des loisirs du ministère du temps libre. J'ajoute que dans le projet de loi de décentralisation, les comités régionaux passeront sous la tutelle des régions.

Peut-on, dans ces conditions, mettre en place une politique qui englobe tourisme et loisirs, sans voir les loisirs éliminer à terme le tourisme ?

Enfin, il semble indispensable que l'administration du tourisme ait le contrôle de la totalité des crédits qui lui sont alloués pour pouvoir accomplir sa mission en toute indépendance. Il est donc nécessaire de faire figurer, à la section tourisme, les crédits de la section commune du ministère du temps libre ainsi que les dotations budgétaires consacrées aux équipements touristiques qui figurent à d'autres ministères.

Seules ces conditions permettront au secrétaire d'Etat d'être doté des moyens indispensables pour mener une politique correspondant aux aspirations de tous les Français.

La commission de la production et des échanges a donné un avis favorable à votre projet de budget, monsieur le ministre, mais a souhaité être en permanence informée de l'utilisation des crédits dans le sens souhaité. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. le ministre du temps libre.

M. André Henry, ministre du temps libre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, m'adressant à vous pour la première fois dans cette enceinte, je veux d'abord vous dire que c'est un grand honneur qui m'est fait de présenter au

Parlement, à travers son budget, les ambitions et les objectifs d'un ministère nouveau, nouveau par son existence — unique dans le monde jusqu'à ce jour —, nouveau dans sa structure, mais surtout nouveau par sa nature et par ses finalités.

La création du ministère du temps libre, voulue par le Président de la République et par le Premier ministre, traduit une ambition et une volonté politiques.

Une ambition : celle d'aider les Françaises et les Français à être maîtres d'eux-mêmes, à construire leur vie et non à la subir, à s'épanouir dans leur personnalité en imaginant un contenu enrichissant de leur temps libre et en utilisant activement le temps conquis par les mesures sociales qui caractérisent la politique du Gouvernement. En ce sens, le ministère du temps libre est aussi celui du temps libéré, celui du temps conquis et arraché aux pesanteurs, aux contraintes du travail et à ceux qui ont trop longtemps exploité la force des hommes.

Une volonté : celle de répondre concrètement aux aspirations profondes de tous les travailleurs qui ont ressenti la victoire du 10 mai comme un tournant historique pour notre peuple et qui souhaitent l'amélioration qualitative de leur vie, par un équilibre plus harmonieux des temps de travail, des temps de repos et des temps de loisir.

Le ministère du temps libre est la résultante des orientations visant à faire du droit au loisir un élément fondamental d'équilibre de notre société au même titre que le droit au travail, le droit à l'éducation et le droit à la santé.

Cette promotion du temps libre sera mise en œuvre dans le cadre d'une politique comportant cinq options principales.

La première est la réhabilitation de l'éducation populaire, élément fondamental de l'éducation au civisme. Elle permettra à chaque citoyen, par une meilleure connaissance des mécanismes sociaux, économiques et politiques, d'exercer la plénitude de ses droits et de contribuer activement, dès lors qu'il en a la volonté et la capacité, à la gestion démocratique de la société. Qu'on ne s'y trompe pas, la nouvelle direction du loisir social, de l'éducation populaire et des activités de pleine nature, créée de sein du ministère du temps libre, en représente l'épine dorsale, et à ce titre, marquera par son action l'avance de progrès que nous entendons accomplir.

La deuxième option est la promotion des enthousiasmes de la jeunesse. Il convient de favoriser son information et sa formation comme son insertion sociale et économique, de développer les lieux de rencontre et les possibilités d'échanges internationaux, en l'aidant, par une éducation à la responsabilité, à assumer et à créer son temps.

La troisième option est le développement considérable du loisir social, du loisir de proximité, du loisir de randonnée. Il rompt les passivités et les isolements, tout comme les activités de pleine nature, activités sportives s'il en est, mais sans but compétitif.

La quatrième option est la promotion du sport de masse. Il est le creuset naturel du sport d'élite. Dès le plus jeune âge, il doit occuper une place importante dans le temps libre des Français.

La cinquième option est le renforcement des actions en faveur du tourisme. Le tourisme commercial et le tourisme associatif doivent être complémentaires l'un de l'autre, fondés sur la découverte ou la redécouverte de la France et surtout sur la rénovation des arts et traditions populaires, sur la mise en valeur des entités culturelles régionales.

Rassurez-vous, monsieur de Préaumont, le ministre du temps libre n'a pas de volonté hégémonique. La spécificité du tourisme et des organismes de tourisme sera assurée mais dans la cohérence de la politique du ministère du temps libre.

Le projet de budget du ministère du temps libre est la traduction de ces cinq grandes priorités. Il est à la fois un budget de transition et de rupture.

Il est un budget de transition car les structures de ce ministère ont dû être adaptées au changement politique intervenu et au rattachement de l'éducation physique et sportive au ministère de l'éducation nationale. De plus, la préparation trop rapide de ce projet de budget sur la base des lignes budgétaires anciennes a empêché une maîtrise aussi complète qu'il aurait été souhaitable et a nu sans doute à la clarté des investigations. C'est pourquoi j'ai tenu à présenter aux parlementaires un document explicatif complémentaire qui, je l'espère, facilitera le débat.

Mais c'est aussi un budget de rupture. Il rompt en effet avec la tendance qu'avait instaurée le précédent ministère de la jeunesse et des sports dont les moyens avaient été réduits de 3 p. 100 en francs constants pour 1981 et qui marginalisait de plus en plus la vie associative en étouffant la notion même d'éducation populaire.

Ce projet de budget pour 1982 s'élève à 2 323 millions de francs, soit, à structure comparable, un accroissement de ses moyens de 30,4 p. 100, ce qui représente 0,29 p. 100 du budget de la nation. Ces pourcentages sont certes bien insuffisants au regard des besoins et des retards accumulés, mais ils sont déjà significatifs de notre volonté de redressement.

Ce projet de budget traduit donc l'orientation annoncée en prévoyant :

Premièrement, une progression des moyens de plus de 30 p. 100 nettement supérieure à celle du budget de l'Etat ;

Deuxièmement, une priorité aux créations d'emplois — 1 150 au total — pour l'animation et la vie associative ;

Troisièmement, un redressement en faveur d'une politique d'équipement — plus 31 p. 100 ;

Quatrièmement, une augmentation globale des moyens de fonctionnement et d'aide aux associations de l'ordre de 30 p. 100, qui permettra la mise en œuvre d'une politique efficace de conventions et de contrats de programmes avec aides.

Pour respecter mon temps de parole, je limiterai mon propos à quatre remarques importantes ; trois concernent la section commune et une la nouvelle direction du loisir social, de l'éducation populaire et des activités de pleine nature.

Première remarque, le montant des crédits pour la section commune s'élève à 253 millions de francs en dépenses ordinaires, auquel il convient d'ajouter 14 millions de francs en autorisations de programme et 12 millions de francs en crédits de paiement.

Cette section donne désormais une vision complète et cohérente de la fonction « administration » du ministère du temps libre. Elle regroupe en effet, les crédits de l'administration centrale, des établissements nationaux et des services ou établissements régionaux et départementaux du temps libre, de la jeunesse et des sports, à l'exception des délégations régionales du tourisme.

Deuxième remarque : les crédits d'équipement inscrits en section commune — chapitre 57-90 — sont en forte progression par rapport à 1981.

Les autorisations de programme, dont le montant a été doublé, seront affectées principalement au relèvement des services extérieurs du ministère, dont la vétusté est parfois à la limite de l'acceptable, et qui devraient faire l'objet d'un plan cohérent de remise en état pour que les personnels effectuent dans de bonnes conditions leurs tâches futures dans le cadre de la décentralisation.

Troisième remarque : la situation des personnels, notamment non titulaires, au ministère du temps libre mérite une attention toute particulière. En effet, la mosaïque des niveaux et des modalités du recrutement qui s'est constituée depuis de nombreuses années, qu'il s'agisse d'occuper des fonctions ou d'être chargés de missions souvent similaires, est telle qu'il convient de procéder à une clarification et à une remise en ordre dans ce domaine. Un état précis de la diversité de ces situations est en cours de réalisation ; les représentants des organisations professionnelles concernées sont consultés et une concertation plus systématique s'ouvrira dès janvier.

Je proposerai, au cours du premier semestre de l'année 1982, au ministre chargé de la fonction publique et des réformes administratives et au ministre du budget les dispositions qui sont de nature à répondre à cette nécessité de remise en ordre.

Ma quatrième et dernière remarque portera sur la nouvelle section du loisir social, de l'éducation populaire et des activités de pleine nature. Sur le plan financier, cette direction dispose, pour le déploiement, des crédits affectés antérieurement au secteur qu'elle a désormais en charge, et qui s'élèveront à 265 millions de francs.

Des mesures nouvelles sont également inscrites au budget de 1982. Elles traduisent la volonté politique du ministère du temps libre de développer et de renforcer sous tous ses aspects le loisir social, de telle sorte que les familles aux ressources modestes puissent toujours être plus nombreuses à bénéficier du droit au loisir.

L'effort entrepris en faveur du tourisme associatif s'inscrira en 1982, sur le plan des moyens budgétaires à cette nouvelle section. La dotation consacrée aux subventions à l'équipement du tourisme associatif connaît une augmentation considérable : plus de 152 p. 100. Mais ce chiffre, fondé sur une base quasi inexistante, ne doit cependant pas faire illusion. Il est loin de correspondre aux besoins réels et à l'attente dans ce secteur. Il demandera à être développé au cours des prochains exercices.

Pour conclure, je m'adresserai à M. de Préaumont en tentant à nouveau de le rassurer. Le loisir social et le tourisme associatif vous feraient-ils vraiment peur, au point de parler de collectivisation, comme en 1936 faisaient peur aux tenants du conservatisme les deux semaines de congés payés accordées aux travailleurs ?

Je préférerais toujours, monsieur le rapporteur, le loisir social pour l'ensemble des Français à la collectivisation larvée au profit d'une élite privilégiée des moyens actuels du loisir ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué auprès du ministre du temps libre, chargé de la jeunesse et des sports.

Mme Edwige Avice, ministre délégué auprès du ministre du temps libre, chargé de la jeunesse et des sports. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, j'interviens devant vous, en fonction des attributions qui m'ont été confiées, afin de vous présenter le budget du ministère délégué à la jeunesse et aux sports.

M. le Premier ministre a rappelé dans son discours prononcé à Lille le 12 septembre que la vocation de mon ministère était double : politique sportive et politique à l'égard des jeunes.

Permettez-moi de vous présenter d'abord les grandes masses de l'évolution globale du budget, avant d'en détailler les lignes d'action et les choix accompagnés de leur traduction chiffrée.

Pour comprendre l'évolution du budget, il faut rappeler que les enseignements d'éducation physique et sportive ont été rattachés à l'éducation nationale et que l'ancienne organisation administrative a été transformée. Ces précisions étant données, la section « Jeunesse et sports » du budget est de 1 626 millions de francs. Elle représente 69 p. 100 du budget du temps libre, auquel il faut ajouter le budget du fonds national pour le développement du sport, soit 264 millions de francs. Au total, le budget représente 1 890 millions de francs, dont 18 p. 100 pour la jeunesse. On ne peut donc pas affirmer que le sport est considéré comme un parent pauvre.

Pour résumer en peu de mots nos objectifs, je dirai que nous voulons créer un véritable ministère de la jeunesse et commencer dès le budget de 1982 à répondre à certains des problèmes que les jeunes connaissent. D'autre part, nous avons pour objectif un développement harmonieux de la politique sportive qui permette l'articulation entre le sport de masse et le sport de haut niveau, ainsi que la coordination de moyens actuellement dispersés.

Nous voulons créer un véritable ministère de la jeunesse. Nous héritons d'une structure administrative presque entièrement tournée vers les sports et qui n'existait vis-à-vis des jeunes que par rapport à certaines questions d'information ou d'organisation des loisirs.

Notre objectif est pragmatique : un ministère de la jeunesse ne peut exister que s'il tient compte de la situation actuelle des jeunes, s'il cherche à peser sur les décisions et à coordonner des actions qui concernent vingt-trois ministères, et s'il participe pleinement, au-delà d'actions spécifiques concernant l'information et les loisirs, à l'ensemble de l'action gouvernementale.

Quelles vont être nos priorités ?

Tout d'abord la participation aux actions décidées par le Gouvernement pour lutter contre le chômage qui touche particulièrement les jeunes. Mon ministère participera au lancement et à la gestion du programme interministériel d'emploi d'initiative locale qui vient d'être lancé par le Gouvernement.

Mon ministère qui a largement apporté son concours à M. Schwartz pour l'élaboration de son rapport a été chargé par M. le Premier ministre de lancer et de coordonner la gestion du programme « jeunes volontaires » qui constitue l'une des idées clés du rapport.

Il s'agit d'un programme qui concernera environ 10 000 jeunes de dix-huit à vingt-six ans et qui doit leur permettre de s'introduire dans les responsabilités d'adulte, au travers des tâches d'intérêt général — animation au sens large, travaux de restauration, protection civile, entretien du patrimoine — qui se dérouleront, elles aussi, dans le cadre de collectivités locales, d'associations sans but lucratif et de services publics.

Nous voulons développer l'esprit d'initiative et d'aventure des jeunes, ou même, simplement le reconnaître, car il existe.

Les échanges internationaux seront intensifiés mais ils seront aussi réorientés géographiquement, en cherchant à accroître les relations avec le tiers et le quart monde. Par ailleurs, la contribution de la France au fonctionnement des offices franco-allemand et franco-québécois sera maintenue.

Je rappelle que le montant de cette contribution bilatérale ne peut être fixé qu'avec l'accord de nos partenaires. Elle reste stable, nos partenaires n'ayant pas voulu accomplir, pour des raisons multiples, des efforts plus importants.

Des bourses seront accordées à des jeunes qui, individuellement, ou en équipes, présenteront des projets révélant leur capacité d'entreprendre et leur sens de la responsabilité. Ce sont les 4 000 bourses AJIR — aventure, jeunesse, initiative, responsabilité — qui représentent 6 millions de francs de crédits réservés.

Il nous faut améliorer l'information destinée aux jeunes. Le réseau des centres d'information jeunesse existant sera complété tant au plan régional que communal par des bureaux et des bus itinérants.

Mais c'est surtout au plan de l'information diffusée que des réformes seront effectuées. L'information couvrira de nouveaux secteurs — droit du travail et à la contraception — et nous en améliorerons la qualité par l'informatisation de la documentation des centres.

Enfin, il a été décidé de mettre fin à la manifestation « semaine de la jeunesse » dont le coût et l'excessive centralisation avaient fait l'objet de critiques et de la remplacer par une campagne d'information, dans toute la France, prenant appui sur les centres d'information existants.

Pour ce qui concerne les loisirs des jeunes, nous voulons promouvoir des formules nouvelles tels que les loisirs « quotidiens » qui posent clairement la question de la coordination entre une multiplicité d'intervenants.

Démarré expérimentalement dans vingt départements, ce programme pourrait être étendu en 1982. Il concerne, outre mon département, les ministères de l'éducation, de la culture, de l'agriculture et de la solidarité. Il permettra d'aider les collectivités locales à mettre sur pied une animation du temps extra-scolaire.

En ce qui concerne les vacances, nos actions visent à permettre aux directeurs et animateurs de centres de vacances de perfectionner leur savoir-faire ; à envisager les expériences d'animation particulièrement innovantes et favorisant l'intégration des handicapés dans la collectivité ; à accélérer la rénovation du patrimoine des centres de vacances et auberges de jeunesse, qui est très dégradé ; à développer les « points d'accueil jeunes », formule neuve qui consiste à mettre en place des structures très légères, parfois reliées à des centres d'hébergement collectif du type « auberge de jeunesse », afin de recevoir de très petits groupes, moyennant un tarif extrêmement modique. Les vacances itinérantes des jeunes, leurs randonnées s'en trouveront facilitées.

Par ailleurs, grâce à l'informatisation et au programme Antiope, seront améliorées les procédures d'information sur les locaux d'accueil vacants et les places offertes, afin d'aboutir à un meilleur emploi des équipements.

Au plan financier, les interventions qui aideront directement ou indirectement le mouvement associatif augmenteront de plus de 40 p. 100. Nous partons de si bas que même une faible progression en chiffres réels se traduit par un pourcentage important.

Les interventions sur le budget d'équipement viseront à moderniser le patrimoine du mouvement associatif — centres de vacances et auberges de la jeunesse — à étendre le réseau des centres d'information et des « points d'accueil jeunes » et à accroître le nombre des chantiers de jeunes par une aide aux associations qui les gèrent.

Sur le plan des personnels, seront créés 120 emplois de conseiller technique et pédagogique. Dorénavant, il y aura un conseiller pour la jeunesse par département.

Il est prévu aussi la création de 325 postes « Fonjep » supplémentaires. Les postes seront réévalués de près de 20 p. 100.

Ces personnels participeront à la mise en œuvre de l'action interministérielle menée en faveur de la jeunesse, notamment au fonctionnement des services extérieurs, afin d'assurer le suivi des contrats de jeunes volontaires.

Les efforts budgétaires se répartissent donc entre la poursuite et l'accélération d'actions et de relations avec des associations, des structures et des organisations existantes et des actions très nouvelles menées au niveau du Gouvernement tout entier et qui auront, nous l'espérons, un grand développement à l'avenir.

J'en viens maintenant à la politique sportive et aux choix budgétaires qui lui sont attachés.

Notre intention est d'assurer le développement harmonieux du sport de haut niveau comme du sport de masse et de coordonner des intervenants et des moyens actuellement dispersés. Nous voulons, pour cela, développer la concertation non seulement avec des intervenants traditionnels, comme les fédérations, les clubs, les collectivités et les associations, mais aussi avec de nombreux ministères.

J'aborde tout d'abord le problème de la préparation des athlètes aux grandes compétitions pour répondre à ceux qui ont dit que le budget était surtout organisé autour du sport de masse. En fait, il s'intéresse à toutes les formes de sport.

La préparation des athlètes aux grandes compétitions fera l'objet, avec les fédérations sportives, d'une véritable organisation. En 1982, seront jetés les jalons d'une politique à moyen terme.

Alors même qu'une inspection est en cours quant à leur fonctionnement, les sections sports-études verront progresser leurs moyens financiers de près de 36 p. 100.

Une réflexion sur la situation socio-professionnelle des athlètes de haut niveau, menée sous l'impulsion de M. Jean-Michel Bellot, a déjà conduit à dégager la nécessité de concilier les exigences d'entraînement avec la scolarité et avec la vie professionnelle. Les négociations avec les administrations et les entreprises publiques sont menées parallèlement à un travail de réflexion avec l'éducation nationale.

Ces négociations ont déjà donné des résultats positifs. C'est ainsi que l'accord avec les P. T. T. porte non seulement sur les athlètes déjà en entreprise, mais aussi sur ceux qui pourraient y être accueillis après le temps de la compétition. De nouvelles propositions nous ont été faites aujourd'hui même par diverses entreprises, notamment par la S. N. I. A. S.

L'aide aux fédérations sportives sera renforcée, à la fois sur le budget et sur le F. N. D. S.

Un programme de rattrapage du retard en équipements sportifs couverts dans les régions les plus déficitaires, en vue d'assurer notamment l'éducation physique et sportive à l'école, sera mis en œuvre. Il ne représente pas moins de 25 millions de francs.

Nous avons prévu, par ailleurs, des encouragements directs aux grandes compétitions.

Les subventions pour les jeux Olympiques et les grandes manifestations sportives seront augmentées de 20 p. 100.

Cinq grands stades de football seront rénovés à Lyon, Saint-Etienne, Marseille, Lens, Strasbourg et un sixième reconstruit à Nantes. Ce programme sera étalé sur deux ans et financé en partie par mon ministère, en partie par d'autres ministères, sur des crédits nouveaux. Ainsi les crédits mis à la disposition des services extérieurs ne seront pas diminués, comme certains l'avaient craint.

Enfin, en ce qui concerne les écoles nationales, des travaux de modernisation seront entrepris à l'I. N. S. E. P., à l'école nationale de voile. L'école nationale d'équitation fera, quant à elle, l'objet d'une extension.

Une politique de haut niveau ne peut être menée que si toutes les dispositions sont prises pour permettre la pratique sportive du plus grand nombre. Celle-ci passe par des clubs, fédérations et associations, mais prend aussi appui sur l'école, la commune et l'entreprise.

Les clubs sportifs seront aidés dans leur fonctionnement, pour les déplacements ferroviaires de leurs membres et pour leurs équipements, notamment par la déconcentration des opérations « 1 000 terrains de grands jeux » et « 5 000 courts de tennis ».

Ces opérations qui seront poursuivies profiteront aussi davantage aux municipalités et en particulier à leur population scolaire.

L'aide aux collectivités locales se manifestera par l'incitation à l'innovation et aux économies d'énergie, par des subventions d'équipement tant sur le budget du ministère que sur celui du F. N. D. S. et par l'examen de mesures destinées à favoriser le plein emploi des équipements qui n'est malheureusement pas assuré totalement pour de multiples raisons, lenant aux heures d'ouverture et aux coûts de fonctionnement. Dorénavant, l'action pour le plein emploi ira de pair avec un effort pour créer des équipements supplémentaires.

En ce qui concerne la pratique sportive des scolaires, les efforts d'équipement en gymnases et salles couvertes s'accompagneront d'un soutien actif à toutes les expériences originales menées de concert par l'éducation nationale, les conseillers pédagogiques de circonscription, les fédérations sportives et les services du ministère de la jeunesse et des sports.

Enfin, le sport en entreprise fera l'objet d'une attention toute particulière. Au-delà des aides accordées pour les équipements — ce qui a été le cas dans l'accord signé avec les P. T. T. — des initiatives seront menées avec d'autres ministères, tel le ministère de la fonction publique, pour que le temps du sport puisse être développé et la pratique sportive facilitée. Les fédérations qui se sont attachées au développement du sport en entreprise verront leurs aides renforcées.

Pour mener à bien, dès 1982, une telle politique, les moyens suivants ont été dégagés.

En matière d'animation sportive, le chapitre 43-91, article 40, marque une progression de 13 697 000 francs par rapport à une dotation de 115 354 557 francs aux crédits votés en 1981. Cette augmentation s'élève à 22 millions de francs, soit 19,1 p. 100, si l'on tient compte des indemnités aux C. T. P. évaluées à 8 300 000 francs qui seront imputées, en 1982, à un autre chapitre. Les crédits déconcentrés progressent très fortement, de 37,5 p. 100, les relations internationales voyant leur dotation augmenter de 10 millions de francs, soit de près de 25 p. 100.

Le reste des mesures nouvelles du chapitre 43-91, article 40, soit 12,7 millions de francs, devrait permettre d'augmenter sensi-

blement la subvention de certaines fédérations, trop oubliées jusque-là et dont l'action peut être prépondérante pour la politique nouvelle suivie par le Gouvernement.

Dans le domaine du personnel, une double action permettra, d'une part, de participer efficacement à la solution du problème de l'emploi et, d'autre part, d'améliorer la situation du personnel en place :

Création de soixante contrats de conseiller technique et pédagogique ;

Inscription pour la première fois d'une somme importante de 1 425 001 francs destinée à assurer la formation initiale et continue des cadres techniques ;

Régularisation avec un régime indemnitaire de la situation des C. T. P. sportifs qui recevaient jusque-là des compléments irréguliers par le canal des fédérations sportives. Cette mesure a été prise à leur demande.

Une mesure nouvelle de 3 000 000 de francs est destinée à obtenir une amélioration de la rémunération de base des éducateurs sportifs, mais surtout à offrir des possibilités d'emploi, avec l'aide de l'Etat, pour des associations, fédérations ou collectivités locales afin de développer la pratique sportive dans le pays.

En ce qui concerne les investissements, la progression est de 32 p. 100. Sur le budget du ministère, cette augmentation représente l'opération « grands stades » étalée sur deux ans dont un quart sera financé par d'autres ministères, et un important programme de gymnases de quartiers. En ce qui concerne les équipements du F. N. D. S., la progression des autorisations de programme est de 34 p. 100.

Les moyens significatifs d'une volonté gouvernementale doivent permettre la mise en œuvre d'une politique nouvelle pour l'avenir.

Nous voulons développer la coopération interministérielle car, et j'y insiste, de nombreux ministères sont concernés par les actions en faveur de la jeunesse et du sport. Je citerai le ministère de la santé, avec lequel nous entretenons les meilleures relations, et le ministère de la défense, avec lequel nous avons des contacts très fructueux, pour faciliter l'exercice du sport pendant le temps du service national et l'utilisation en commun des équipements.

Nous cherchons aussi à planifier à long terme des actions car nous ne pouvons pas nous contenter d'une politique au jour le jour. Dans le cadre des investissements d'Etat, nous souhaitons mettre en place un plan triennal de développement de grands établissements nationaux. En ce qui concerne les clubs, des programmes pluriannuels doivent être étudiés avec les fédérations sportives dans le souci d'une répartition harmonieuse des implantations sur tout le territoire.

Nous voulons enfin déconcentrer la gestion afin de mieux couvrir les besoins locaux et de mieux participer au processus de décentralisation. C'est en ce sens que nous tiendrons mieux compte qu'auparavant des besoins spécifiques des régions, et notamment des départements et des territoires d'outre-mer.

Voilà, mesdames et messieurs, les grands traits d'une politique et d'un budget qui a pour objectifs de la traduire.

L'aspect mathématique toutefois ne recouvre pas toutes les actions menées par un ministère, même s'il traduit des choix de priorités.

C'est ainsi qu'au-delà même de l'action matérialisée par des aides, en fonctionnement comme en équipement, j'ai voulu montrer une logique d'intervention. Celle-ci nous demande également de résoudre pour les personnels de nombreuses difficultés statutaires. Et je pense non seulement aux animateurs qui œuvrent dans le secteur de la jeunesse, mais aux personnels de l'extra-scolaire et aux cadres techniques du sport, pour lesquels nous avons déjà réalisé un important travail de réflexion destiné à changer leurs conditions de carrière.

Par ailleurs, nous ne pouvons nous désintéresser de toute l'élaboration juridique qui sera faite dans le domaine de la jeunesse, ni laisser en l'état, en ce qui concerne le sport, le dispositif législatif actuel.

Nous ferons, au cours de l'année 1982, des propositions précises à cet égard, qui seront fondées sur des choix concrets et sur les résultats de leur application.

Une politique nouvelle est possible. Nous avons la volonté de réunir tous ceux qui nous aideront à la faire aboutir. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre du temps libre, chargé du tourisme.

M. François Abadie, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, depuis que j'ai la charge du tourisme, je me suis attaché à atteindre quatre objectifs prioritaires définis par M. le Président de la République :

Permettre au plus grand nombre possible de Français de partir en vacances, et j'ajouterai de partir en vacances dans les meil-

leures conditions possibles ; créer des emplois ; apporter à la France des devises ; se servir de la politique touristique comme un élément d'aménagement du territoire.

Il y a une grande cohérence dans les objectifs que le Président de la République m'a chargé d'atteindre et le budget qui vous est proposé.

Examinons le premier objectif : permettre au plus grand nombre possible de nos compatriotes de partir en vacances.

Actuellement, à peine plus d'un Français sur deux prend des vacances, et le premier frein au départ en vacances est certainement d'ordre financier.

Le chèque-vacances, instrument de promotion sociale, doit être aussi celui du changement dans ce domaine. Comme vous l'a dit M. le ministre du temps libre, un projet de loi vous sera prochainement soumis.

Mais je voudrais insister sur le fait que cette aide sera un instrument de liberté, donc de choix du mode de vacances de chacun : certains préféreront le tourisme associatif, et tant mieux, puisque les associations se développeront. C'est pourquoi les crédits de subvention aux associations progressent cette année très fortement.

D'autres préféreront le tourisme traditionnel, et tant mieux, puisque les professionnels verront le marché s'accroître et que cela créera des emplois dans de nombreuses entreprises, généralement de dimensions modestes, qui vivent du tourisme : hôtels, restaurants, agences de voyage et tant d'autres.

J'entends donc développer l'effort de promotion, et tout d'abord en direction de l'étranger, pour une double raison : d'une part, la venue de touristes étrangers nous apporte des devises dont notre économie a tant besoin ; d'autre part, les calendriers de vacances dans de nombreux pays étrangers diffèrent sensiblement du nôtre, ce qui permet de remplir nos équipements touristiques en dehors des périodes de saturation.

Soyons donc présents dans de plus nombreux pays. Je vous demande de voter des crédits permettant la création de dix emplois qui nous permettront d'ouvrir deux bureaux de tourisme français à l'étranger.

L'un des deux le sera à Stockholm, où il avait été hâtivement fermé, pour couvrir l'ensemble du marché scandinave. L'autre sera ouvert en Amérique du Sud, au Brésil ou au Venezuela. L'année suivante, un autre bureau sera sans doute créé dans le Golfe.

On aurait pu faire plus ? Peut-être, mais installer un bureau est une chose difficile, et je vous assure que l'effort sera poursuivi.

Parallèlement à cette action directe de l'Etat, des associations, largement subventionnées par le secrétariat d'Etat, continueront leur action.

Ainsi l'association française d'action touristique a passé une convention avec l'Etat comme le souhaitait la Cour des comptes, et ses relations avec l'Etat sont redevenues normales.

De même, le groupement d'intérêt économique Bienvenue France recevra, si vous le voulez bien, à nouveau une subvention de 2,5 millions de francs, comme le prévoyait un accord triennal.

Je suis convaincu que la promotion du tourisme dépend aussi de l'effort des professionnels, des associations et des collectivités locales qui auront à mettre à profit la loi sur la décentralisation.

Ces efforts doivent converger sur le terrain. C'est pourquoi je vous demande la création de dix postes pour renforcer les délégations régionales du tourisme.

Par deux exemples, je veux illustrer la politique que j'entends suivre pour harmoniser les diverses actions en accord avec l'ensemble des partenaires.

Les stations de sports d'hiver sont très souvent insuffisamment remplies en janvier. Pour remédier à cette situation, professionnels et communes doivent offrir des prix attractifs. Le secrétariat d'Etat doit, lui, faire un effort de promotion. Il avait été engagé, et nous le poursuivons en reprenant la campagne « Janvier plein ski ».

Dans un tout autre domaine, une association avait été créée pour améliorer l'information dans les loisirs. L'idée était bonne, sa traduction, très critiquable. Eh bien, réformons profondément cette association pour que les intéressés, l'Etat, les élus locaux, les professionnels et les associations coopèrent, pour qu'un département d'informatique, élaboré localement, puisse couvrir la France entière, et aller même au-delà.

La concertation, la coopération, le dialogue, tels sont les fondements de la politique que j'entends mener.

Vous les retrouverez bien évidemment dans l'un des autres axes de la politique touristique définie par M. le Président de la République : l'utilisation du tourisme comme élément d'aménagement du territoire. J'entends que les services d'études et

d'aménagement touristique de la montagne, du littoral et de l'espace rural soient à la fois les instruments de la politique de l'Etat et des services d'étude à la disposition des collectivités locales. J'ai proposé, par exemple, la réalisation de contrats de stations-vallées qui permettront de développer les installations destinées aux sports d'hiver. L'expansion touristique permettra ainsi de maintenir et d'accroître l'emploi pour les habitants. La montagne, au lieu de subir le tourisme, en profitera.

Ce développement harmonieux du tourisme dans chaque région passe par l'adhésion des populations, qui se constate par l'accord des élus, mais aussi par l'action des associations.

Les associations sont l'un des moyens privilégiés pour faire participer les populations à l'activité touristique. Ce sont elles qui permettront, au-delà du gîte et du couvert, d'obtenir cette animation indispensable à cette rencontre qu'est le tourisme.

Les crédits de subvention de fonctionnement — chapitre 44-01, article 20 — vont presque tripler, passant de 2,7 millions de francs à 7,9 millions de francs. C'est dire avec quelle vigueur l'Etat soutient les associations, et l'effort de dizaines de milliers de Français qui veulent faire mieux connaître leur région, leur pays.

Parallèlement à ces subventions de fonctionnement, l'effort du Gouvernement est très important pour développer les moyens d'accueil propres aux associations et aux collectivités locales, qui permettent cette forme particulière de vacances qu'offre le tourisme associatif. Les crédits de villages-vacances — chapitre 66-01, article 10 — quadruplent, passant de 15,17 millions de francs à 60,5 millions de francs. Vu le nombre très important de projets, je ne crains pas que les dotations soient excessives.

Les crédits pour les campings publics ne progressent que de 27 p. 100, parce qu'il n'est pas évident que le sous-équipement soit fortement ressenti sur l'ensemble du territoire.

Globalement, les crédits de subvention d'équipement aux associations et aux collectivités locales sont multipliés par 2,5. Cela illustre l'ampleur des espoirs mis par le Gouvernement dans le tourisme associatif.

Mais son développement ne peut se faire au détriment du tourisme traditionnel. Le tourisme associatif, c'est l'affirmation de l'une des formes du tourisme s'adressant généralement aux moins bien traités par la vie. Il sera encouragé par l'instauration prochaine du chèque-vacances et doit être aussi par une aide à la pierre. C'est pourquoi le Gouvernement a rétabli les primes d'équipement hôtelier, si nécessaires au développement de la petite hôtellerie.

Bien sûr, les crédits correspondants ne figurent pas au budget du tourisme, mais le rétablissement de ces primes est une garantie de plus de l'intérêt du Gouvernement pour le développement des petites et moyennes entreprises.

Revenant aux crédits pour lesquels je vous demande votre accord, je peux vous rappeler qu'ils sont en augmentation de 31,5 p. 100 pour ce qui est du fonctionnement, de 77,5 p. 100 pour ce qui est de l'équipement. Ils marquent donc un redoublement de l'effort en faveur du tourisme qui doit permettre de consolider puis de développer l'emploi, priorité essentielle. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Destrade.

M. Jean-Pierre Destrade. Mesdames, messieurs, l'énoncé des objectifs d'une politique du temps libre, et plus spécifiquement celui d'une politique du tourisme n'a de sens que rapporté aux autres dimensions du développement régional : industrielle, commerciale, agricole.

On ne peut, en effet, se contenter d'envisager les retombées économiques d'une opération touristique ; il faut examiner comment telle ou telle forme de tourisme peut contribuer à développer une région, à côté de projets économiques et sociaux tels que l'amélioration d'exploitations agricoles, les restructurations industrielles ou les implantations d'activités nouvelles.

Les socialistes entendent d'abord démontrer qu'il est possible d'envisager un développement touristique répondant aux problèmes économiques régionaux, à la portée de tous, et respectueux de la qualité des sites et de l'environnement. En conséquence, ils disent clairement que les préoccupations écologiques ne doivent pas être le prétexte à une consolidation des privilèges déjà acquis sous forme de résidences secondaires et de réserves naturelles privées. Certaines de nos régions peuvent et doivent avoir une vocation privilégiée pour le développement d'un nouveau tourisme populaire, se caractérisant notamment par un projet associatif et la socialisation des espaces naturels.

Un projet associatif. Il ne faut pas confondre tourisme social et tourisme associatif. Le tourisme social présente deux déviations courantes souvent dénoncées. D'abord, la ségrégation. C'est le tourisme pour les pauvres, le tourisme ghetto. Ensuite,

l'institutionnalisation. Il y a tourisme social lorsqu'on passe par une association ad hoc qui, hélas ! ne dispose pas actuellement des moyens de sa politique.

Un tourisme associatif tente de répondre à la fois aux préoccupations des travailleurs des régions d'accueil et à celles des travailleurs des régions de départ. Objectif pour celui qui habite les régions d'accueil : être partie prenante dans le développement, ne pas voir sa culture laminée ou folklorisée, que l'accueil ne soit pas le seul fait des professionnels du tourisme. Objectif pour celui qui vit dans les régions de départ : bénéficier d'hébergements et de services de qualité en rapport avec ses ressources, ne pas être considéré comme un consommateur de loisirs, profiter du temps libre pour son développement personnel.

La socialisation des espaces naturels. Une politique socialiste du tourisme et des loisirs doit démontrer que ce n'est pas le tourisme ou les loisirs qui polluent, mais une certaine politique économique pour qui la nature peut être facilement, à bon marché, utilisée et usée pour augmenter les profits des groupes financiers.

Les socialistes affirment la priorité à la sauvegarde de la nature, bien collectif naturel. Il faut mettre en place des moyens concrets pour « socialiser la nature » : planification démocratique de l'usage de la nature, politique nationale de cohérence entre les impératifs de la croissance et les contraintes économiques, association des usagers du tourisme et des loisirs à la protection de la nature, meilleure information des usagers en facilitant le contact avec la nature et l'acquisition de connaissances propres à en satisfaire la protection. En fait il faut protéger la nature, la mettre à la disposition de tous, apprendre à y vivre.

C'est pourquoi il est vain de séparer les fonctions d'aménagement et de protection de la nature, de la réalisation de stations touristiques et du renforcement des secteurs d'équilibre naturel.

Le processus d'aménagement doit être intégré. Pour y parvenir, il faut que les associations d'animation et de protection de la nature puissent jouer pleinement leur rôle face aux pouvoirs publics et aux élus locaux.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention les rapporteurs, mais je ne les ai pas entendus parler des comités régionaux de tourisme, émanations d'une loi de Vichy, dont deux de nos collègues parlementaires, M. Maurice Pourchon dans cette assemblée et M. Marc Bœuf au Sénat, souhaitent, ce qui me paraît légitime, le rattachement direct, en tant qu'outils de la promotion touristique, aux assemblées régionales.

M. Abadie nous a parlé de la création de dix postes de délégué régional au tourisme, et il faut l'en féliciter. De tels délégués ont déjà été envisagés dans le budget du commerce et de l'artisanat, et c'était une bonne mesure. Elle accompagnerait de manière satisfaisante la décentralisation déjà prévue dans le budget du tourisme.

Enfin, dans son rapport, M. Jean Bégault annonce la mise en place de l'office français des congrès qui devrait regrouper, sous la forme d'une association régie par la loi de 1901, les différents partenaires français concernés par l'activité de promotion et de commercialisation.

Cette initiative est incontestablement intéressante, mais pourquoi ne pas lui donner une dimension encore plus vaste en créant un office national du tourisme coordinateur des comités régionaux du tourisme, chargé de l'ensemble des opérations de promotion en direction de l'étranger ?

Ces perspectives d'ensemble étant tracées, vous ne serez pas étonnés que je présente, avant de conclure, quelques observations relatives à l'aménagement de la côte aquitaine.

L'Aquitaine, dont il est inutile de rappeler que la situation économique et sociale n'est pas bonne, doit profiter de tous ses atouts. Le tourisme est l'un d'eux.

De plus, empêcher le développement touristique serait consolider les positions acquises par les plus favorisés.

Mais je pense que toute action de développement doit être globale, et qu'il est dangereux de bâtir de nouvelles stations pour qu'elles soient utilisées seulement trois mois par an pour des activités touristiques.

A proximité de centres tels que Bordeaux ou Bayonne, d'autres activités éducatives, de santé, de recherche, de gestion pourraient trouver place.

On dit volontiers que le tourisme ne crée pas d'emplois sur place et qu'il profite peu à la population locale. C'est hélas ! souvent vrai. Mais nous savons que lorsque existe une volonté politique — et elle existe — il peut en être autrement.

Je pense que priorité doit être donnée, dans les nouvelles opérations, à l'accueil des catégories modestes à des prix acceptables.

Je pense, enfin, que s'il est utopique de dire, comme le font les écologistes, qu'on aménage « seulement quelques bourgs de l'intérieur à raison de trente lits par bourg, il est important d'affirmer que les aménagements réalisés doivent être à l'échelle humaine, qu'il doit y avoir compatibilité entre les projets proposés et la protection de l'environnement et la mise en valeur des sites et qu'il serait erroné de concentrer nos efforts sur le littoral en négligeant ce qu'on appelle de manière simpliste « l'intérieur » et qui constitue en fait une de nos plus belles richesses.

Comment aménager ?

Les opérations doivent être maîtrisées, décidées et contrôlées par les élus qui, eux, ont des comptes à rendre à la population.

De plus, j'estime qu'il faut aller plus loin et que des projets ne pourront aboutir que s'ils associent étroitement la population, les commerçants, les artisans et les entreprises de la région.

Les Aquitains ne se contenteront plus de cette parodie d'information, de cette prétendue régionalisation, de cette pseudo-consultation, pratiquées par l'ancien pouvoir et certains de ses fonctionnaires zélés, à grand renfort de publicité et de notes de frais.

Nous voulons que la côte aquitaine soit effectivement aménagée par les Aquitains.

En particulier, monsieur le secrétaire d'Etat, se pose à court terme le problème du maintien et de l'évolution de la mission interministérielle d'aménagement de la côte aquitaine. Redéfinir la lettre de mission de celle-ci, c'est-à-dire ses responsabilités, doit être l'un des éléments les plus importants de l'intervention gouvernementale. Une meilleure connaissance des actions du bureau parisien de la mission et des contacts internationaux qu'il prend semble susceptible de permettre de mieux appréhender les possibilités d'arrivée d'investisseurs étrangers, que l'on ne connaît actuellement que très mal.

Telles sont les remarques que je souhaitais présenter sur le projet de budget qui nous est soumis, un projet de budget marqué du sceau du changement, un projet de budget que le groupe socialiste s'honorera de voter tout à l'heure à l'unanimité. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Soisson.

M. Jean-Pierre Soisson. Mesdames, messieurs, d'autres orateurs évoqueront les problèmes de la jeunesse et des sports. L'urgence me conduit à consacrer la totalité de mon intervention au dossier du tourisme.

M. Michel Barnier. Il en a besoin !

M. Jean-Pierre Soisson. Si le projet de budget suscite peu d'observations, la politique conduite, elle, en appelle beaucoup.

Du projet de budget du tourisme, je retiendrai quatre éléments. Deux sont positifs et deux sont plus critiques.

D'abord, la croissance des crédits est importante, même si ce budget ne représente qu'une part limitée de l'action de l'Etat en faveur du tourisme.

Ensuite, des efforts sont prévus en 1982 pour développer le camping et les hébergements de loisir et affirmer le rôle du tourisme en espace rural. Les crédits des délégations régionales et de l'association « France Information Loisirs » augmentent de façon sensible. De telles actions correspondent aux orientations que le gouvernement précédent avait retenues dans la charte du tourisme. Vous pratiquez la continuité, et non le changement. Je vous invite donc, monsieur le secrétaire d'Etat, à poursuivre ardemment dans la voie que nous vous avons tracée.

Deux éléments positifs, ai-je dit, mais aussi deux critiques.

La première concerne la promotion de la France à l'étranger. Les moyens de propagande de nos représentations augmentent trois fois moins que les crédits de l'ensemble du budget. Compte tenu de la dépréciation du franc par rapport aux monnaies des pays où s'effectuent les dépenses, il y a donc stagnation.

J'adhère bien évidemment au principe de la création de nouvelles représentations. Encore faut-il qu'elles disposent des moyens nécessaires à leur fonctionnement.

Je voudrais, par ailleurs, formuler deux questions.

D'abord, pour quelle raison laissez-vous décroître en pouvoir d'achat la dotation du groupement d'intérêt économique « Bienvenue France » ?

M. Michel Barnier. Très bien !

M. Jean-Pierre Soisson. Cet organisme, comme le notent M. de Préaumont et M. Bégault dans leurs rapports, a pourtant rendu d'éminents services. Si vous le jugez inutile, supprimez-le. Sinon, donnez-lui les moyens de travailler et de démultiplier, par l'apport du secteur privé, les crédits de l'Etat.

Ensuite, à quelle date entendez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat chargé du tourisme, mettre en œuvre l'engagement du

Président de la République et détaxer les prestations rendues à la clientèle étrangère ?

M. Michel Barnier. Très bien !

M. Jean-Pierre Soisson. L'industrie hôtelière et celle du voyage attendent sur ce point une réponse précise de votre part.

Pour en terminer avec votre budget, je dirai enfin qu'il est déséquilibré.

Un effort massif est prévu pour le tourisme social. Mais ce qui paraît inquiétant, c'est que plusieurs postes essentiels — la promotion à l'étranger, l'aménagement de la montagne et du littoral — sont sacrifiés à une telle priorité.

Plus grave, et surtout plus pernicieux, me paraît être l'esprit qui préside à cette orientation — et j'en viens ici au fonds même de votre politique.

Une priorité est donnée, dans l'ensemble du budget du temps libre, aux hébergements gérés et aux prestations rendues par les associations et les collectivités. Ce budget engage ainsi une action sans précédent pour aider financièrement toutes les formes de paracommercialisme, au détriment du rôle normalement dévolu aux professionnels.

Il faut que ceux-ci voient bien ce dont il s'agit : ils paieront des impôts accrus pour que l'Etat puisse subventionner des organismes qui les concurrenceront directement, et ce, sans que l'égalité de traitement la plus élémentaire soit assurée.

Voilà le sens profond de votre action, monsieur le ministre du temps libre, et de l'opposition que vous avez souvent introduite entre le tourisme social et celui que vous qualifiez de « marchand ». Ma conviction est que cette séparation artificielle est nuisible à l'un comme à l'autre.

M. Michel Barnier. Très bien !

M. Jean-Pierre Soisson. Comment les entreprises du tourisme vivent-elles votre politique ? Par des charges nouvelles !

C'est d'abord la majoration de la T.V.A. sur les grands hôtels. Cette mesure, particulièrement anti-économique, défavorisera dans la concurrence internationale des établissements qui réalisent les deux tiers de leur chiffre d'affaires avec une clientèle étrangère. Elle incitera à leur transformation en bureaux ou en appartements, au détriment de la capacité d'accueil et d'animation des stations.

C'est ensuite la taxation de 30 p. 100 des frais généraux des sociétés. Le Gouvernement n'a pas voulu prendre en compte les répercussions qu'elle comporte pour la restauration, les agences de voyage et toute l'industrie des congrès. Les organisations professionnelles vous ont fait part de leur angoisse. Vous n'avez pas répondu.

Je n'insisterai pas sur l'imposition des navires de plaisance, qui freinera le développement de cette forme de loisir, ni sur la taxe concernant les appareils automatiques que supporteront les débitants de boissons. Plus grave sera l'application à l'industrie hôtelière du nouvel impôt sur la fortune et de la taxation prévue, en dépit de toutes les promesses électorales, de l'outil de travail.

L'hôtellerie sera particulièrement touchée, car c'est une industrie qui nécessite des investissements lourds pour une rentabilité souvent limitée. Pour de nombreux établissements à caractère saisonnier, leur survie même est en jeu. Est-ce vraiment là l'objectif que vise le Gouvernement ?

Toutes ces charges nouvelles s'appliqueront alors même que le contrôle des prix est rétabli.

En effet, une semaine après que le Président de la République se fut engagé publiquement à maintenir la liberté, le ministre de l'économie a pris, le 8 octobre, un arrêté qui bloque — entre autres — l'ensemble des prestations de l'industrie hôtelière.

Cette mesure est incohérente et injuste.

Elle est incohérente parce que, dans ce secteur, la liberté totale datait de quelques mois seulement. L'équité aurait voulu qu'on prenne le recul nécessaire pour juger, qu'on ne pénalise pas toute une profession pour les excès de quelques-uns, qu'on tienne compte des conditions particulières de formation des coûts et des prix dans les métiers du tourisme. Rien de tout cela n'a été fait.

La taxation est aussi profondément injuste. Au cours de l'été, le ministre de l'économie s'était engagé à maintenir la liberté si les organisations professionnelles choisissaient la voie de la conciliation et de la modération. Elles l'avaient fait loyalement. Dès lors, pourquoi cet acharnement ?

M. Christian Pierret, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Parce que les prix ont augmenté !

M. Jean-Pierre Soisson. Est-ce parce que vous vous défiez de cette industrie de liberté qu'est le tourisme ? Certes !

Parce que vous entendez favoriser l'hébergement et la restauration assurés par les municipalités, les administrations, les associations au détriment des établissements privés ? Bien sûr !

Mais la raison principale est autre. Le Gouvernement sent que la maîtrise de l'économie lui échappe. Il court à la recherche de recettes nouvelles, alors qu'il crée un déficit budgétaire extravagant. Il tente, par tous les moyens — même ceux qui, comme le contrôle des prix, sont inefficaces — de juguler une inflation qui s'accélère et que la dévaluation du franc a déjà sanctionnée.

Monsieur le secrétaire d'Etat chargé du tourisme, comme membre du Gouvernement, vous partagez la responsabilité d'une politique dont les signes montrent qu'elle prend des allures d'un véritable sinistre pour le tourisme français.

M. Michel Barnier. Tout à fait !

M. Jean-Pierre Soisson. Je sais bien que vous n'en êtes pas l'inspirateur et que, ces choses vous échappant, vous feignez d'en être, malgré tout, l'un des organisateurs.

Au sein même du ministère du temps libre, deux dossiers majeurs pour l'avenir de notre industrie touristique vous ont été retirés.

Le premier est celui de l'aménagement du temps. Votre gouvernement a non seulement renoncé à tout effort nouveau d'étalement des vacances, mais il a même accompli un gigantesque pas en arrière. Sauf pour les départs de février, des dates uniques sont rétablies pour les vacances de l'année. C'est cela, sans doute, la décentralisation !

Un autre dossier vous échappe — vous l'avez évoqué après

M. Henry. J'y reviens à mon tour — celui du « titre-vacances ».

J'ai déposé un amendement, lors de la discussion de la première partie de la loi de finances, pour permettre sa création. Votre majorité, ne craignant pas de se déjuger, l'a refusé, alors même qu'il s'agissait du texte qu'elle avait elle-même proposé l'année dernière.

Après ce vote, je souhaiterais savoir comment vous entendez tenir l'engagement que vous avez pris cet été, monsieur le ministre du temps libre, de rendre effective la mise en place du « titre-vacances » pour l'été 1982.

M. Christian Pierret, rapporteur général. Laissez-nous le temps d'agir !

M. Jean-Pierre Soisson. En effet, le ministre du budget, alors que je l'interrogeais, a évoqué d'autres délais : cinq ans, voire sept ans.

M. Claude Wilquin, rapporteur spécial. Le temps travaille pour nous.

M. Christian Pierret, rapporteur général. Il n'a pas dit cela !

M. Jean-Pierre Soisson. Lequel d'entre vous est donc habilité à exprimer sur ce point la pensée du Gouvernement ?

M. Jean-Pierre Soisson. Je me tourne, pour conclure, vers vous, monsieur le secrétaire d'Etat chargé du tourisme.

Qu'il s'agisse du « titre-vacances », de l'aménagement du temps, de la fiscalité, des prix, vous n'êtes pas partie prenante, c'est clair, aux décisions stratégiques qui conditionnent l'avenir de notre industrie touristique. Vous êtes en aval d'une politique, dont la détermination vous échappe. Peut-être est-ce la raison pour laquelle on vous voit si peu dans les milieux du tourisme ?

On n'attendait certes pas du maire de Lourdes qu'il fit des miracles, mais on en espérait cependant plus que quelques apparitions ! (Protestations sur les banos des socialistes et des communistes.)

M. Paul Chomat. Ce n'est pas fameux !

M. Jean-Pierre Soisson. Ce doit être dur d'être à votre place, monsieur le secrétaire d'Etat. Ce doit être dur d'observer le contraste entre une industrie qui, dans un passé récent, a beaucoup accueilli, beaucoup investi, beaucoup créé d'emplois et un Gouvernement qui fait, sinon tout ce qu'il peut, du moins tout ce qu'il faut pour la décourager.

M. Christian Pierret, rapporteur général. C'est polémique !

M. Jean-Pierre Soisson. A la place qui est la vôtre, vous devez vous rendre compte que l'action de l'Etat résulte, dans le domaine du tourisme, d'un inquiétant mélange de méconnaissance, de mauvaise gestion, de mépris et de maladresse.

M. Christian Pierret, rapporteur général. Vous dressez le bilan de votre politique !

M. Yves Tavernier. Il fait de l'autocritique !

M. Jean-Pierre Soisson. Vous vous êtes aperçu, lors de l'inauguration du salon « Equip'Hôtel », que le Gouvernement réussissait à faire, contre lui, l'unanimité de toute une profession.

En ne votant pas votre budget, ce n'est pas son contenu que le groupe Union pour la démocratie française désapprouvera. Il signifiera son refus d'une politique incohérente et inconséquente, qui sacrifie une industrie majeure pour l'économie de notre pays. (Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Claude Wilquin, rapporteur spécial. Mais le maire de Lourdes transforme ses essais !

M. le président. La parole est à M. Barnier.

M. Michel Barnier. Monsieur le ministre, nous ne sommes pas de ceux qui ont ironisé lorsque votre « ministère du temps libre » a été baptisé.

Tout au plus avons-nous ressenti un certain agacement à vous entendre dire et répéter avec lyrisme que l'idée du temps libéré, du temps retrouvé, du temps de vivre appartient à la gauche.

Vous serez, je le crois, conduit bientôt à un peu plus d'humilité et d'objectivité par l'épreuve des faits qui, eux, ne se laissent pas aisément et longtemps camoufler par les promesses ou les discours.

Je vous feral d'ailleurs le même reproche de fond que j'ai adressé au Premier ministre le 8 juillet dernier : c'est bien mal engager votre action, c'est lui faire perdre à la fois de la force et de la crédibilité que de tirer un trait sans appel, sans indulgence et sans discussion sur ces vingt-trois années d'efforts, d'initiatives et de réalisations qui ont été celles de la V^e République.

Il est un engagement que je peux prendre : celui de vous juger, lorsque votre temps aura passé, avec plus de sérieux et d'objectivité.

Mais notre agacement se transforme en colère lorsque je lis dans le rapport de M. Hervé Vuillot cette phrase qui illustre bien le climat actuel d'intolérance et de sectarisme : « 1936... 1981 ; l'histoire reprend son cours. »

Ce propos, je le dis franchement, est simplement méprisable parce qu'il méprise les grandes dates de notre histoire depuis 1936 — il y en a eu quelques-unes — les grands moments de liberté, de fraternité et de fierté qui sont ceux de notre peuple, et plus simplement, malgré ses défauts et ses insuffisances, l'œuvre accomplie dans le domaine sportif, socio-éducatif, pour les loisirs, pour le temps libre, par ceux qui vous ont précédé.

A lui seul, le propos de M. Vuillot et l'état d'esprit qu'il démontre justifie les réserves de notre groupe sur ce projet de budget.

Mais il y a certaines observations, questions ou critiques que je formulerais de manière plus détaillée et plus constructive, et d'abord sur la structure même de votre ministère. En effet, si l'on peut en comprendre l'intérêt politique, elle ne me paraît pas justifiée sur le plan administratif.

Il aurait suffi de renforcer l'organisation du ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs, de lui donner un autre nom et un élan nouveau. Le Gouvernement a préféré multiplier les cabinets et les structures superposées ou juxtaposées. Il en découlera de la confusion, des difficultés et des conflits de compétence que vos interlocuteurs ressentent déjà. Tout cela risque de gêner votre action, de freiner l'élan que vous comptez lui donner.

Mais il est vrai que ce gouvernement n'a pas fait de la réduction du train de vie de l'Etat l'un de ses objectifs prioritaires, de beaucoup s'en faut !

En ce qui concerne votre politique du tourisme, je ne souhaite pas revenir sur les conclusions de mon collègue Jean de Préaumont. Elles sont marquées par le bon sens et le réalisme, tout comme l'était l'intervention de Jean-Pierre Soisson.

Vous avez tort d'opposer le tourisme social et le tourisme traditionnel ou commercial, et votre gouvernement vient de prendre une lourde responsabilité en s'acharnant sur les professions du tourisme.

L'arsenal fiscal mis en place par le budget de 1982, et dont vous êtes solidaire, va compromettre l'essor de l'industrie touristique, avec des conséquences économiques, sociales et humaines dont vous aurez la responsabilité. Je pense, en particulier, aux fermetures d'hôtels, à la crise du bâtiment et des travaux publics.

Plutôt que de tourisme social, auquel s'attache une certaine ségrégation, c'est une politique sociale du tourisme qu'il faut imaginer.

A cet égard, l'idée du « chèque » ou du « titre-vacances » peut, en effet, provoquer un plus large accès des familles modestes aux vacances à la mer et à la montagne.

Vous aviez annoncé, le 27 juin, monsieur le ministre, une discussion sur ce projet. Nous sommes prêts à y participer d'une manière constructive, car là se trouve sans doute le moyen de démocratiser complètement les loisirs, tout en utilisant au mieux, dans le temps, les équipements d'accueil touristique.

Dans le même esprit, nous sommes prêts à un dialogue approfondi sur la politique de la montagne, que votre gouvernement n'a pas eu le temps ou l'occasion, pour le moment, d'exposer. Vous ne serez pas étonné que j'en évoque la réalité.

A l'heure où les discours succèdent aux promesses sur la décentralisation, vous n'imposerez pas votre politique aux communes montagnardes qui en ont assez que l'on décide pour elles et par-dessus leur tête de leur propre destin.

Puis-je dire que j'ai trouvé dans votre discours du 27 octobre, au troisième salon Neige et Montagne, à côté de certaines vérités sur les erreurs du passé — et il y en a eu quelques-unes — beaucoup d'idées stéréotypées et quelques mauvais procès à l'égard des hommes, des femmes, des élus qui se sont engagés dans la voie du développement touristique, qui l'ont fait consciencieusement et sérieusement, avec la seule volonté que chacun puisse vivre et travailler au pays, et qui n'ont pas subi le tourisme, comme vous l'avez affirmé de manière un peu méprisante tout à l'heure, monsieur le secrétaire d'Etat.

J'ai dit l'année dernière à un ministre du précédent gouvernement — peut-être était-ce Jean-Pierre Soisson — quelque chose que vous devrez avoir à l'esprit lorsque vous viendrez nous voir : « Nous aimons notre région montagnarde et nous avons le souci de la protéger avec son paysage, sa culture, ses traditions, tout autant que les écologistes de passage ou que les fonctionnaires parisiens. » (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Le meilleur moyen de la protéger — le seul moyen — est de la faire vivre.

Nous vous aiderons si votre politique conduit à faire venir vers la montagne, comme je le souhaite, un plus grand nombre de Français. Vous verrez d'ailleurs que cette politique est déjà engagée, sous des formes qui vous surprendront peut-être. Mais vous aurez toujours, madame, monsieur les ministres, monsieur le secrétaire d'Etat, à dialoguer, à respecter et à prendre en compte la volonté de la population locale et de ses élus.

A mi-chemin entre le tourisme en montagne et le sport se trouvent certaines professions qui connaissent de vraies difficultés : je veux parler des moniteurs de ski et des guides, pour leur assurance vieillesse et leur couverture sociale. Jusqu'à présent, les réponses de votre gouvernement n'ont provoqué que de la déception.

Je signale une difficulté particulière qui peut mettre en cause cette grande activité qu'est le ski de fond : le taux de cotisation pour les accidents du travail a été porté de 5,9 p. 100 à 25 p. 100 pour les employeurs de moniteurs de ski de fond, c'est-à-dire les foyers et les associations. Il faut revenir sur cette décision.

Sur un plan plus général, je serai attentif à votre action concrète à l'égard du tourisme rural, qui est l'une des chances des régions vertes et de moyenne montagne et qui peut être encouragé sur le plan fiscal, des charges sociales ou de la réglementation. J'ai d'ailleurs déposé dans ce sens, pour les gîtes ruraux, un premier amendement à l'article 70 de la deuxième partie de la loi de finances.

Enfin, j'ai noté comme un élément très positif l'inscription à votre projet de budget d'un crédit de 20,9 millions de francs destiné à faciliter les loisirs des jeunes défavorisés parce qu'ils sont handicapés, immigrés, ou marginalisés dans les ensembles urbains.

Dans le domaine du sport, deux séries de problèmes me paraissent se poser.

Il s'agit d'abord de l'accès de tous au sport, qui passe à mes yeux par la formation d'un nouveau corps de cadres afin d'enseigner réellement le sport.

Il me semble, en effet, qu'un échelon de formation manque entre les professeurs d'éducation physique et sportive, auxquels je rends hommage, et les entraîneurs chargés des athlètes de très haut niveau. Cet échelon est celui de cadres qui seraient capables de former des athlètes au niveau national, de découvrir et d'accompagner de jeunes sportifs dans les régions, en quelque sorte, des conseillers techniques régionaux plus nombreux et mieux formés.

Par ailleurs, nous savons, dans nos villes et dans nos villages, qu'une meilleure utilisation des équipements sportifs en même temps qu'une réelle participation des clubs et des associations à la gestion des installations publiques peuvent être utilement mises en œuvre.

A ce propos, il existe sur le terrain un besoin réel et quelquefois nouveau d'équipements légers et polyvalents, un besoin tel qu'une nouvelle loi de programme d'équipements sportifs devrait être décidée. C'est en tout cas le vœu que nous formulons.

Une autre priorité doit être d'aménager les rythmes scolaires pour les athlètes et de dynamiser les sections sports-études.

Le Gouvernement a raison, si j'ai bien compris Mme le ministre de la jeunesse et des sports, de vouloir prendre en compte l'avenir social des sportifs de haute compétition, d'aller un peu plus loin que les contrats imaginés par Jean-Pierre Soisson et d'apporter, par la formation et grâce à une concertation avec les grandes entreprises publiques et privées, à chaque athlète la certitude quant à son avenir dont il a besoin pour se consacrer avec le maximum de chances à son entraînement et aux épreuves.

A propos des sections sports-études qui font partie de « l'héritage » — mais cette action a été positive — j'appelle votre attention sur le lycée d'été d'Albertville. Cet établissement pour les skieurs de haute compétition a besoin d'une autonomie plus complète et les agents qui y travaillent souhaitent, à juste titre, un statut annuel et une meilleure sécurité d'emploi.

Mon sentiment est que la politique sportive doit être définie par une réelle concertation entre le mouvement sportif et l'Etat aux niveaux national et régional.

Cette politique devrait avoir pour objectif d'aider le mouvement associatif à accueillir plus de sportifs et à mieux les accueillir. Elle devrait donc avoir pour principe de mieux respecter son autonomie.

Nous voulons, nous aussi, rendre hommage à ces milliers de dirigeants et d'animateurs bénévoles qui, prenant sur leur temps familial ou de travail, font vivre les clubs et les associations. C'est d'ailleurs vers ces clubs locaux que l'aide du fonds national pour le développement du sport, dont nous ne souhaitons pas la budgétisation, devrait être mieux et davantage dirigée. Mais ces animateurs bénévoles éprouveront sans doute la même déception en constatant que le mouvement sportif est le moins bien soutenu dans votre projet de budget.

Il me reste bien peu de temps pour évoquer le dernier grand secteur de ce budget : celui de la jeunesse et du mouvement socio-éducatif.

Vous avez créé de nombreux postes d'animateur. La plupart d'entre eux sont nécessaires. Je ne ferai aucun procès d'intention aux animateurs, même si quelquefois la marge est étroite entre l'animation et l'action politique. Notre sentiment reste cependant qu'à trop vouloir organiser le temps libre, vous faites courir à admiration pour le mouvement associatif dont j'ai côtoyé les l'a dit Charles Haby, c'est celui « d'étouffer la spontanéité et l'imagination ».

J'ai, pour ma part, un grand respect et j'éprouve une réelle admiration pour le mouvement associatif dont j'ai côtoyé les responsables il y a quelques années au sein du haut comité de la jeunesse, des sports et des loisirs.

Prenez garde à ne pas en faire trop ! Prenez garde à cette tentation qui devient la doctrine de votre gouvernement et qui consiste à ne faire confiance qu'à la puissance publique, à « l'Etat-assistance », à « l'Etat-providence ».

M. Yves Tavernier. C'est un procès d'intention permanent !

M. Michel Barnier. Un des animateurs du mouvement associatif me disait il y a peu de temps : « A force d'équiper la vie, elle ne sera plus vivable ».

Prenez garde aussi à ne pas mettre en cause cette liberté fondamentale qui s'attache à la grande loi républicaine de 1901 sur les associations, que le Gouvernement, semble-t-il, souhaite modifier. Notre groupe sera vigilant. Vous pouvez, sans toucher à cette loi, mieux réglementer et mieux encourager les associations sur le plan de la fiscalité et de leur presse d'information. Faites-le.

Prenez garde enfin à n'avoir l'ambition ni même l'intention de fabriquer un idéal pour les jeunes de ce pays et de vouloir le leur imposer. Plus que d'autres, ils en ont assez des discours et des promesses non tenues... (Très bien ! et applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Yves Tavernier. Ils l'ont montré le 10 mai !

M. Michel Barnier. C'est nous qui leur avons redonné l'espoir — ... des promesses que nous n'avons pas tenues dans quelques cas — je le reconnais volontiers — et de celles que vous ne tenez pas, déjà, par exemple pour les radios libres et les cibistes.

M. Yves Tavernier. Vous leur envoyiez les gendarmes ; nous, nous les reconnaissons !

M. Michel Barnier. Et vous les brouillez aussi quelquefois ! Les jeunes que je rencontre dans ma région, et qui m'interrogent sur le chômage, leur avenir, l'utilité de l'engagement, la drogue, le suicide ou la solitude, souhaitent une autre attitude de la part des hommes politiques, car ils ne comprennent pas grand-chose à nos querelles.

Est-il possible que nous changions la politique, son image et son langage, et que nous le fassions ensemble quelquefois ? J'ai la naïveté de le penser, en particulier dans un domaine qui mobilise la générosité et suscite l'engagement de nombreux jeunes : celui du tiers monde.

Dans cet esprit qui anime, je le reconnais, le Président de la République et votre gouvernement, mais qui anime aussi depuis très longtemps le mouvement gaulliste, il devrait vous être possible d'examiner et de prendre en compte l'idée d'une force d'intervention humanitaire et celle des « congés de volontariat » que j'ai exposées dans une récente proposition de loi.

Au terme de cette intervention et après avoir remercié M. le président de son indulgence, je dirai que vous ne serez pas surpris que le groupe du rassemblement pour la République, adop-

tant une démarche logique, ne vote pas votre projet de budget, car n'ayant pas voté les recettes il ne peut voter les dépenses.

Votre projet de budget comporte des éléments positifs, mais il suscite aussi, comme Jean-Pierre Soisson et Jean de Préaumont l'ont indiqué, de grandes inquiétudes, notamment en ce qui concerne le tourisme. Il nous conduit à poser des questions, comme je viens de le faire. Vous voudrez bien m'excuser, monsieur le ministre, de ne pas être présent ce soir pour entendre les éléments de réponse que vous pourriez m'apporter. Mais ce projet de budget s'inscrit dans un cadre général, dans une politique et dans un climat que nous n'approuvons pas.

L'ambition qui est sincèrement la vôtre et qui est partagée au-delà de vos propres amis, de conduire une grande politique du temps libre pour tous les Français, quels que soient leur condition, leur âge, leur travail, risque d'être freinée — elle l'est déjà — par une crise économique à laquelle votre politique n'est pas adaptée.

C'est la raison de fond pour laquelle le groupe du rassemblement pour la République ne votera pas le projet de budget qui nous est soumis aujourd'hui. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Balmigère.

M. Paul Balmigère. Madame le ministre, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, à l'issue de sept années de politique giscardienne marquées par la volonté d'aggraver dans tous les domaines les inégalités sociales, la situation du tourisme populaire dans notre pays est préoccupante. Aujourd'hui encore, un Français sur deux ne part pas en vacances, selon les statistiques de l'I.N.S.E.E. Cette proportion est, dans la réalité, bien supérieure, car l'I.N.S.E.E. comptabilise dans les départs en vacances tout séjour d'au moins quatre jours consécutifs, ce qui paraît peu conforme à l'idée que se font les Français d'un départ en vacances, surtout pendant la période estivale.

La politique giscardienne a frappé un nombre croissant de couches sociales de la population, ce qui est illustré par le fait que la durée moyenne des séjours en été décroît depuis 1975 et a atteint, l'an dernier, le plus bas chiffre du septennat précédent.

Voilà donc, brièvement résumée, la situation laissée par la droite ! Encore les chiffres ne traduisent-ils pas la différence de qualité entre les quinze jours de vacances d'une famille ouvrière dans un camping bondé, à la limite de l'insalubrité et de la promiscuité, et ceux d'une famille privilégiée par la fortune dont les vacances se déroulent dans quelque lieu protégé et ensoleillé.

Les budgets précédents, tout en étant marqués par l'austérité, répondaient à la volonté d'une restructuration profonde du tourisme, qui se caractérise par la liquidation du tourisme social et familial, jugé comme un concurrent déloyal par les grands trusts touristiques et bancaires.

Le nombre de lits dans l'hôtellerie modeste, par exemple pour la catégorie « une étoile » a augmenté de 1,9 p. 100 entre 1976 et 1980, mais de 7,3 p. 100 pour la catégorie « quatre étoiles » et de 16,3 p. 100 pour la catégorie « quatre étoiles luxe » ! Ces éléments donnent la mesure des redressements à opérer en vue de permettre l'accès aux vacances à ceux qui n'en bénéficiaient pas jusqu'à aujourd'hui.

La reconquête et le développement d'une véritable politique du tourisme passe, à notre sens, par une véritable priorité accordée au tourisme social. Concernant le projet de budget pour 1982 de votre ministère, nous avons apprécié très positivement son augmentation de près de 70 p. 100 par rapport à 1981. Cet effort incontestable mérite d'être souligné. Mais nous souhaitons qu'il s'agisse des prémices d'une grande politique accordant la priorité au tourisme social.

S'agissant des dépenses de fonctionnement qui augmentent de 29 p. 100, il est à noter que l'effort porte notamment sur le développement de la promotion touristique de notre pays à l'étranger. Nous aurions, pour notre part, souhaité que l'on accordât une place plus significative au tourisme social, dont les associations éprouvent des difficultés importantes. Certaines associations de tourisme social mériteraient un véritable rattrapage en subventions, mais aussi en postes d'animateur. Certes, il ne s'agit pas de reprendre aux uns pour redonner aux autres, mais la justice veut que le voile du secret qui présidait à l'attribution des subventions et postes soit enfin levé.

Les subventions d'investissement pour le tourisme social sont en augmentation : elles passent de 33 millions à plus de 83 millions en 1982. Ces crédits permettront d'implanter de nouveaux villages de vacances et de rénover le patrimoine qui se dégradait rapidement.

Si l'augmentation des dotations est importante, elle reste encore insuffisante au regard des besoins urgents et raisonnables à satisfaire.

Rénover 4 500 lits par an, en maintenant un prix de journée abordable afin de répondre aux besoins sociaux, exigerait des crédits de 67 millions de francs en 1982, c'est-à-dire plus que la dotation globale pour les villages de vacances, construction et rénovation, du projet de budget pour 1982 !

L'effort réalisé pour le camping-caravaning est modeste par rapport aux besoins et à l'insuffisance chronique d'équipements, que je connais bien en tant que maire d'une ville du littoral méditerranéen. La situation est grave et peut se résumer par une surcharge des campings existants et le développement du camping sauvage.

S'il est vrai que les hébergements, que vous souhaitez polyvalents, pourraient être mieux utilisés, le problème de fond reste celui de l'insuffisance des capacités d'accueil. La dotation en lits de camping ne sera que de 23 millions de francs contre 18 l'an dernier et se situera au niveau de 1980. Elle permettra au mieux de réaliser une dizaine de milliers de places, alors qu'il en manque plus d'un million pour répondre aux besoins immédiats.

S'il faut diversifier les implantations touristiques en vue de promouvoir un effort de connaissance de nos régions et décongestionner les zones littorales, on doit veiller à ne pas créer de nouvelles formes de ségrégation à la fois géographiques et sociales, le tourisme, sur les zones littorales, devenant l'exclusivité du tourisme commercial de luxe. Cela implique une lutte vigoureuse contre le tourisme spéculatif et un aménagement raisonnable des espaces naturels, avec le souci de les préserver.

J'aborde enfin le problème des aides personnelles. « Tourisme et travail » et la C. G. T. nous ont fait part des dizaines de milliers de signatures recueillies cet été pour la mise en place d'aides indispensables sur le trajet des vacances.

Les axes prioritaires pourraient être les suivants :

Le taux de réduction des billets de congés payés S. N. C. F. devrait être porté de 30 p. 100 à 50 p. 100. Afin de répondre à une politique de développement des vacances de neige, que vous souhaitez, monsieur le ministre, il faudrait instituer un deuxième billet annuel de congés payés. On pourrait également attribuer des bons d'essence à tarif réduit, par assimilation aux billets de congés payés S. N. C. F., et supprimer les péages sur les trajets des vacances. Enfin, il y a bien sûr le projet de chèque vacances.

Le temps libre concourt à la reproduction de la force de travail dont a besoin le capitaliste. A ce titre, il est normal qu'il participe à son financement. Voilà pourquoi nous pensons que les entreprises devront financer de façon importante ces chèques vacances dont les fonds devraient servir en priorité au tourisme social.

Dans le domaine de la décentralisation, il faudrait associer les élus locaux qui sont les représentants naturels de la population.

Ces quelques réflexions ont été apportées dans un esprit constructif afin de résoudre les problèmes relatifs à la politique du tourisme.

En conclusion, je souligne à nouveau le caractère positif des évolutions des crédits de votre ministère et je souhaite qu'une réflexion plus approfondie s'engage sur le tourisme social et familial. En tout état de cause, nous nous félicitons du changement qui est intervenu dans le domaine du tourisme et nous voterons donc ces crédits. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures quarante-cinq, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1982, n° 450 (rapport n° 470 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Temps libre, Jeunesse et sports, Tourisme (suite) :

Annexe n° 36 (Section commune, loisir social, éducation populaire et activités de pleine nature). — M. Hervé Vouillot, rapporteur spécial ; avis n° 471, tome XXIII (Temps libre), de M. Michel Sainte-Marie, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;

Annexe n° 37 (Jeunesse et sports). — M. Claude Wilquin, rapporteur spécial ; avis n° 471, tome XIII, de M. Charles Haby, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;

Annexe n° 38 (Tourisme). — M. Jean de Préaumont, rapporteur spécial ; avis n° 475, tome XVI, de M. Jean Bégault, au nom de la commission de la production et des échanges.

Articles non rattachés : articles 59, 60, 61 et 66 à 84.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures quinze.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.